



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(19-27 mai 1966)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13

NATIONS UNIES

New York, 1966

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/4220/Rev.1
E/ICEF/548/Rev.1

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Sigles		v
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 5	1
Remerciements au Gouvernement éthiopien	2	1
Représentation	3	1
Ordre du jour et documentation	4 - 5	2
II. SITUATION FINANCIERE	6 - 39	3
Recettes	6 - 17	3
Recettes du FISE en 1965	6 - 16	3
Prévisions de recettes pour l'exercice 1966	17	5
Nécessité d'accroître les ressources	18 - 36	6
Plan financier pour 1967	37 - 39	13
III. BESOINS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE EN AFRIQUE	40 - 57	14
Voyages d'observation dans le pays	40	14
Réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique	41 - 53	14
Les problèmes de l'enfance et de la jeunesse en Afrique	42 - 45	15
Intégration des programmes destinés à l'enfance et à la jeunesse dans les plans de développement ...	46 - 53	16
Atelier des organisations non gouvernementales sur le thème "Avec la génération qui monte en Afrique" ...	54 - 55	17
Remerciements	56 - 57	18
IV. ASSISTANCE AUX PROGRAMMES ET TENDANCES DES PROGRAMMES	58 - 109	19
Assistance approuvée	58 - 61	19
Rapports d'activité	62	23
Santé	63 - 77	23
Services de santé de base	65 - 68	23
Lutte contre les maladies	69 - 77	24
Nutrition	78 - 85	27
Enseignement et formation professionnelle	86 - 95	29
Protection de la famille et de l'enfance	96 - 97	31
Aide à la formation	98 - 100	31
Autres questions de principe relatives aux programmes	101 - 109	32

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
V. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DANS LE DEVELOPPEMENT NATIONAL	110 - 126	36
Conférences régionales	112 - 121	36
Mesures de consolidation	122 - 126	39
VI. EVALUATION DU PROGRAMME ET PRINCIPES DIRECTEURS	127 - 165	42
Evaluation des programmes de protection de la famille et de l'enfance	127 - 138	42
Evaluation du programme de conservation du lait	139 - 155	46
Nouveaux principes directeurs pour l'aide aux projets de lutte antilépreuse	156 - 165	53
VII. ROLE QUE POURRAIT JOUER LE FISE DANS LA PLANIFICATION DE LA FAMILLE	166 - 191	56
VIII. FONDS A LA MEMOIRE DE MAURICE PATE	192 - 195	64
IX. COMITES MIXTES FISE/OMS ET FAO/FISE DES DIRECTIVES ...	196 - 201	66
Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires	197 - 198	66
Comité mixte FAO/FISE des directives	199 - 201	66
X. POLITIQUE ET OBJECTIFS EN MATIERE D'INFORMATION	202 - 204	68
XI. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION	205 - 241	70
Rapports financiers du FISE pour 1965	206 - 208	70
Locaux nécessaires pour le siège du FISE	209 - 216	71
Budget additionnel de 1966	217	73
Projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1967	218 - 228	73
Fonds des cartes de vœux	229 - 236	76
Suspensibilité de la poudre de DDT dispersable dans l'eau à 75 p. 100	237 - 241	78
XII. QUESTIONS DEVANT ETRE EXAMINEES A LA SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1967	242 - 243	81

ANNEXES

Annexe I. Représentation	82
Annexes II, III et IV*	

* Pour l'annexe II (Description des projets pour lesquels une aide a été approuvée en mai 1966), l'annexe III (Engagements et allocations approuvés par le Conseil d'administration en mai 1966) et l'annexe IV (Contributions versées au FISE), voir le texte anglais du présent rapport.

SIGLES

BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CMDS	Comité mixte FISE/CMS des directives sanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Hygiène maternelle et infantile
OIT	Organisation internationale du Travail
CMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
V. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DANS LE DEVELOPPEMENT NATIONAL	110 - 126	36
Conférences régionales	112 - 121	36
Mesures de consolidation	122 - 126	39
VI. EVALUATION DU PROGRAMME ET PRINCIPES DIRECTEURS	127 - 165	42
Evaluation des programmes de protection de la famille et de l'enfance	127 - 138	42
Evaluation du programme de conservation du lait	139 - 155	46
Nouveaux principes directeurs pour l'aide aux projets de lutte antilépreuse	156 - 165	53
VII. ROLE QUE POURRAIT JOUER LE FISE DANS LA PLANIFICATION DE LA FAMILLE	166 - 191	56
VIII. FONDS A LA MEMOIRE DE MAURICE PATE	192 - 195	64
IX. COMITES MIXTES FISE/OMS ET FAO/FISE DES DIRECTIVES ...	196 - 201	66
Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires	197 - 198	66
Comité mixte FAO/FISE des directives	199 - 201	66
X. POLITIQUE ET OBJECTIFS EN MATIERE D'INFORMATION	202 - 204	68
XI. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION	205 - 241	70
Rapports financiers du FISE pour 1965	206 - 208	70
Locaux nécessaires pour le siège du FISE	209 - 216	71
Budget additionnel de 1966	217	73
Projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1967	218 - 228	73
Fonds des cartes de vœux	229 - 236	76
Suspensibilité de la poudre de DDT dispersable dans l'eau à 75 p. 100	237 - 241	78
XII. QUESTIONS DEVANT ETRE EXAMINEES A LA SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1967	242 - 243	81

ANNEXES

Annexe I. Représentation	82
Annexes II, III et IV*	

* Pour l'annexe II (Description des projets pour lesquels une aide a été approuvée en mai 1966), l'annexe III (Engagements et allocations approuvés par le Conseil d'administration en mai 1966) et l'annexe IV (Contributions versées au FISE), voir le texte anglais du présent rapport.

SIGLES

BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CMDS	Comité mixte FISE/CMS des directives sanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Hygiène maternelle et infantile
OIT	Organisation internationale du Travail
CMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 339ème à 352ème séances à Addis-Abéba (Ethiopie) du 19 au 27 mai 1966. Cette session a été précédée d'une réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique, tenue sous les auspices du Conseil d'administration du 16 au 19 mai 1966 (voir par. 41 à 53). Une cérémonie d'ouverture de la réunion spéciale et de la session ordinaire du Conseil d'administration a eu lieu le 16 mai 1966 (338ème séance du Conseil d'administration). Sa Majesté impériale Haïlé Sélassié Ier y a prononcé un discours, et le Président du Conseil d'administration, M. Joseph Willard, et le Directeur général du FISE, M. Henry R. Labouisse, ont fait des déclarations 1/. Un Atelier des organisations non gouvernementales sur le thème "Avec la génération qui monte en Afrique" a été organisé sous les auspices du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE en même temps que la session du Conseil (voir par. 54 et 55).

Remerciements au Gouvernement éthiopien

2. Le Conseil d'administration a exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement impérial d'Ethiopie pour l'intérêt et la générosité dont il a fait preuve en accueillant le Conseil à Addis-Abéba, lui permettant ainsi de tenir pour la première fois une session en Afrique. Le Conseil d'administration a également exprimé sa gratitude à Sa Majesté impériale, qui a bien voulu prononcer une allocution à la cérémonie d'ouverture, au Gouvernement éthiopien pour son hospitalité et aux nombreux fonctionnaires éthiopiens et autres personnalités dont la bienveillance et les efforts attentifs ont contribué à assurer le succès de la session.

Représentation

3. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des participants à la session.

1/ Le texte de ces allocutions a été distribué sous la cote E/ICEF/545.

Ordre du jour et documentation

4. L'ordre du jour (E/ICEF/544), tel qu'il a été adopté à la 339ème séance, comprenait les questions de fond ci-après :
- a) Rapports du Directeur général;
 - b) Rôle que pourrait jouer le FISE dans le domaine de la planification de la famille;
 - c) Evaluation des programmes;
 - d) Critères de l'aide future du FISE pour les projets de lutte antilépreuse;
 - e) Rapport du Comité du programme;
 - f) Comités mixtes FISE/OMS et FAO/FISE des directives;
 - g) Politique du FISE en matière d'information;
 - h) Rapport du Comité du budget d'administration;
 - i) Exposés des organisations non gouvernementales;
 - j) Suggestions touchant l'ordre du jour provisoire de la session de 1967 du Conseil d'administration.
5. L'ordre du jour de la réunion spéciale de trois jours sur les besoins de l'enfance en Afrique a été publié sous la cote E/ICEF/543/Rev.1. L'ordre du jour de l'Atelier des organisations non gouvernementales sur le thème "Avec la génération qui monte en Afrique" a été publié sous la cote E/ICEF/NGO/94/Rev.1. On trouvera la liste des documents publiés à l'occasion des trois réunions dans le document E/ICEF/INF/27/Rev.2.

II. SITUATION FINANCIERE

Recettes

Recettes du FISE en 1965

6. En 1965, les recettes du FISE se sont élevées à 33 millions de dollars. Cette somme ne représentait que 123 000 dollars de plus qu'en 1964, soit l'accroissement annuel le plus faible depuis que l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 802 (VIII) du 6 octobre 1953, que l'oeuvre du FISE devait se poursuivre sans limitation de durée. Pendant les 10 années qui ont précédé 1964, l'augmentation annuelle des recettes du FISE a varié entre 750 000 et 2 500 000 dollars, soit une moyenne de 1 783 800 dollars par an pour l'ensemble de la période. Le tableau ci-après permet de comparer les recettes du FISE en 1965 et 1964 par principales sources de revenus :

Tableau 1

Recettes du FISE en 1964 et 1965, selon la source

	<u>1965</u>		<u>1964</u>	<u>Ecart entre 1964 et 1965</u>	
	<u>Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>	<u>Pourcen- tage du total</u>	<u>Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>	<u>Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>	<u>Ecart en pourcen- tage</u>
Contributions des gouvernements	26 056	78,9	25 598	458	1,8
Contributions privées	3 744	11,4	4 137	(393)	(9,5)
Fonds des cartes de voeux	2 000	6,1	1 700	300	17,6
Recettes diverses ...	1 205	3,6	1 447	(242)	(16,7)
TOTAL	<u>33 005</u>	<u>100,0</u>	<u>32 882</u>	<u>123</u>	<u>0,4</u>

7. Contributions des gouvernements. En 1965, 117 gouvernements ont versé au FISE des contributions s'élevant au total à 26 100 000 dollars environ, soit 458 000 dollars net de plus qu'en 1964. Environ le quart des gouvernements - 29 exactement - ont augmenté leur contribution par rapport à 1964, ces augmentations représentant un montant total de près de 1 million de dollars. Cette augmentation est presque égale à celle de 1964 par rapport à 1963. Ce sont les augmentations des contributions de la Suède (250 000 dollars), du Canada et du Royaume-Uni (près de 200 000 dollars chacun), de la Thaïlande (65 000 dollars) et du Danemark (54 000 dollars) qui ont été les plus fortes.

8. Contrairement aux deux années précédentes, toutefois, certaines contributions de gouvernements ont diminué en 1965; ces baisses se sont élevées au total à près de 500 000 dollars. Elles sont dues surtout : au retrait de l'Indonésie, qui avait

versé 110 000 dollars en 1964; à un taux de change moins élevé applicable en 1965 à une contribution par ailleurs importante; et au versement d'arriérés en 1964, lequel ne s'est pas répété en 1965.

9. Le tableau 1 de l'annexe IV contient la liste des contributions versées au FISE par les gouvernements pour les années 1963 à 1965.

10. Le nombre des gouvernements versant une contribution au FISE, qui était monté en flèche pendant les années 50, passant de 36 en 1950 à 98 en 1960, tend maintenant à se stabiliser. La plupart, mais non encore la totalité des gouvernements, versent régulièrement des contributions annuelles. Au cours des deux ou trois dernières années, il est devenu évident que de nouvelles augmentations viendront presque uniquement des contributeurs actuels. Depuis deux ans, le principal donateur est disposé à envisager d'augmenter sa contribution annuelle de 12 millions de dollars, sous réserve que la somme versée par lui continuerait à ne pas dépasser 40 p. 100 du total des contributions gouvernementales versées au FISE, c'est-à-dire si les autres gouvernements augmentent sensiblement leurs contributions régulières.

11. Contributions privées. Les recettes provenant de collectes de fonds privées et de contributions non sollicitées versées par des particuliers se sont chiffrées au total à 3 700 000 dollars en 1965, soit 11,4 p. 100 du montant total des recettes du FISE. En 1964, le chiffre correspondant avait été de 4 100 000 dollars, soit 12,6 p. 100 du montant total des recettes pour cette année. En 1965, la plupart des fonds provenant de sources privées ont été recueillis dans les 12 pays suivants : Etats-Unis d'Amérique (2 119 224 dollars), Royaume-Uni (409 592 dollars), Canada (402 715 dollars), Nouvelle-Zélande (381 175 dollars), Australie (120 390 dollars), Belgique (71 116 dollars), Pays-Bas (49 118 dollars), Irlande (44 805 dollars), République fédérale d'Allemagne (42 024 dollars), Italie (34 887 dollars), Luxembourg (26 059 dollars), Suède (12 189 dollars). Dans 22 autres pays, des particuliers ont également versé des contributions, mais d'un faible montant, s'élevant au total à 30 540 dollars, soit environ 1 p. 100 des contributions privées.

12. Le tableau 2 de l'annexe IV indique les contributions privées versées au FISE, par pays, pour les années 1959 à 1965.

13. Le tableau 2 ci-dessous indique les contributions privées versées en 1965.

Tableau 2

Ressources du FISE provenant de sources privées, 1965

<u>Collectes de fonds organisées pour les diverses activités du FISE</u>	<u>(En milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Collectes d'Hallowe'en (essentiellement aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada)	2 451
Autres collectes (essentiellement en Belgique, dans la République fédérale d'Allemagne, en Irlande, en Italie et en Suède)	286
Donations de groupes ou de particuliers	102
TOTAL	2 839

<u>Fonds recueillis pour des projets déterminés :</u>	<u>(En milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Campagnes de lutte contre la faim (essentiellement en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Royaume-Uni et au Luxembourg)	854
Autres projets spéciaux (essentiellement aux Pays-Bas)	51
TOTAL	905
TOTAL GENERAL	3 744

14. La diminution de 393 000 dollars des recettes provenant de contributions privées en 1965 par rapport à 1964 est due surtout à la baisse des fonds recueillis pour les campagnes de lutte contre la faim. Après avoir atteint le chiffre record de 1 671 000 dollars en 1963, les contributions aux projets exécutés par le FISE ont été ramenées à 1 175 000 dollars en 1964. Etant donné que certaines campagnes touchaient à leur fin en 1965, le montant total pour cette année-là est tombé à 854 000 dollars. Dans une note d'information au Conseil sur les collectes de fonds organisées pour des projets déterminés (E/ICEF/CRP/66-12), le Directeur général a fait remarquer que plusieurs comités nationaux avaient manifesté un intérêt encourageant pour l'organisation de collectes de fonds pour le FISE en 1966 (voir également par. 28).

15. Fonds des cartes de vœux. Les recettes comptabilisées par le FISE en 1965 au titre de la vente des cartes de vœux se sont élevées à 2 millions de dollars, soit le bénéfice net des ventes pendant la saison 1964. Les chiffres correspondants pour 1963 et 1962 s'établissaient respectivement à 1 700 000 et 1 400 000 dollars.

16. Recettes diverses. En 1965, les recettes diverses ont atteint 1 200 000 dollars, soit 242 000 dollars de moins qu'en 1964. Ce déclin est dû surtout à une diminution des recettes provenant de plusieurs sources : du rendement des investissements, en raison de la réduction du volume moyen du Fonds d'opérations pendant l'année, des remboursements effectués par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour des achats faits pour son compte, et de commissions et remises diverses.

Prévisions de recettes pour l'exercice 1966

17. On compte que les recettes de toutes origines approcheront, en 1966, de 35 millions de dollars, soit 2 millions de dollars de plus qu'en 1965. Elles se répartiraient approximativement comme suit :

Tableau 3

Sources des recettes estimatives du FISE pour 1966

	<u>(En millions de dollars des Etats-Unis)</u>
Contributions de gouvernements	27,0
Contributions privées	4,0
Fonds des cartes de vœux	2,8
Recettes diverses	1,2
TOTAL	35,0

Nécessité d'accroître les ressources

18. A la session de juin 1965, le Directeur général a déclaré au Conseil qu'il estimait que le FISE avait besoin de ressources supplémentaires. Dans le rapport général sur l'état des travaux qu'il a présenté à la session de mai 1966 (E/ICEF/542, par. 18 à 39, E/ICEF/542/Add.1, par. 4), il a dit que sa première année de travail auprès du Fonds l'avait confirmé dans cette opinion. Il a passé en revue les besoins des enfants et des adolescents et a rappelé au Conseil qu'environ 690 millions d'enfants de moins de 15 ans vivaient dans des pays (non compris la Chine continentale) où le produit national brut annuel par habitant était inférieur à 500 dollars. Dans ce groupe de pays, il y avait au total 840 millions d'enfants et d'adolescents de moins de 20 ans, soit les trois cinquièmes de la jeunesse du monde. Moins du tiers du produit national brut des pays en voie de développement était consacré à élever les enfants et les adolescents (en moyenne 70 dollars environ par enfant ou adolescent par an, et ce chiffre était même loin d'être atteint dans le cas de plusieurs centaines de millions d'entre eux). La plus grande partie des dépenses incombait indirectement aux familles, les services offerts par l'Etat (éducation, santé, développement communautaire et autres services analogues) ne représentant que le dixième du montant total des dépenses.

19. Dans les pays à faible revenu, le taux annuel global de croissance économique n'était pas encore suffisant pour améliorer sensiblement le sort de la génération actuelle d'enfants mais il permettait de beaucoup mieux augurer de l'avenir. La hausse du revenu national ne se répercutait dans la masse que lentement et de façon incertaine, et il fallait donc accélérer et compléter ce processus par une action plus efficace de la part de l'Etat et de la collectivité. On reconnaissait de plus en plus que mieux préparer l'enfance et la jeunesse à une vie productive pouvait contribuer notablement au développement d'un pays.

20. L'augmentation de la population des pays à faible revenu, due à la baisse du taux de mortalité des nourrissons et des jeunes enfants, donnait l'impression que les conditions de vie des enfants s'amélioraient généralement; cependant l'expansion démographique créait de fortes pressions sur les ressources disponibles, ce qui entraînait inévitablement des conséquences néfastes et, souvent, les parents qui avaient une nombreuse famille avaient peine à s'acquitter de toutes leurs responsabilités. L'écart paraissait s'élargir entre les niveaux de vie des enfants des pays à faible revenu et ceux des pays industrialisés, et la condition du jeune enfant s'améliorait de façon inégale. Les ravages causés par plusieurs maladies transmissibles avaient beaucoup diminué et l'éducation des mères était plus généralisée, mais de graves problèmes alimentaires semblaient devoir ne pas tarder à apparaître.

21. Les pays en voie de développement déployaient des efforts exceptionnels pour généraliser l'enseignement. Les statistiques montraient qu'un pourcentage de plus en plus élevé d'enfants fréquentait l'école, mais la scolarisation des filles était encore très négligée et, surtout dans les campagnes, un grand nombre d'enfants ne fréquentait l'école que très brièvement, de sorte qu'en fait moins de la moitié des enfants d'âge scolaire recevaient une instruction suffisante. Le chômage et le sous-emploi atteignaient chez les jeunes des proportions élevées. L'industrie n'offrait pas assez d'emplois pour absorber la main-d'oeuvre non qualifiée, et les moyens de formation professionnelle n'étaient pas assez développés pour que l'on puisse former le personnel moyen et spécialisé dont on avait besoin.

22. Le Directeur général a noté dans son rapport que les gouvernements recherchaient la coopération accrue du FISE pour les problèmes suivants :

a) Adolescents : Formation professionnelle et paraprofessionnelle beaucoup plus poussée; enseignement rural destiné à encourager la transformation de l'agriculture traditionnelle; prévention de la délinquance.

b) Enfants d'âge scolaire : Formation plus généralisée et améliorée des enseignants; adaptation des programmes d'études aux besoins du développement économique; intégration de l'enseignement professionnel et de l'enseignement classique; renforcement de l'enseignement primaire de façon à le rendre aussi complet que possible (cet enseignement étant souvent le seul que les enfants reçoivent) et à y faire entrer notamment le travail manuel, l'éducation sanitaire et la nutrition; amélioration de l'éducation des filles etc. Les écoles ont également besoin d'une aide accrue pour assurer l'approvisionnement en eau, le fonctionnement de cantines et de services d'hygiène scolaires, la fourniture de lunettes aux élèves, et, dans certains cas, de vêtements. Il faudrait organiser des cours d'alphabétisation pour les nombreux enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui l'ont quittée trop tôt pour en tirer aucun profit, et fournir une aide pour éviter que les enfants intelligents soient privés de la possibilité d'utiliser leurs capacités.

c) Nourrissons et jeunes enfants : Le Directeur général s'est référé à l'étude spéciale sur l'enfant en bas âge effectuée en 1965 par le Conseil d'administration; il a fait observer que, si les premières années étaient déterminantes pour le développement ultérieur de l'être humain, c'était souvent celles qui étaient le plus négligées. Atteindre l'enfant d'âge préscolaire restait très difficile et il était très nécessaire d'insister davantage encore sur l'éducation des mères et d'instituer des services préscolaires afin de préparer les enfants à leur entrée à l'école et d'éviter ainsi qu'ils ne la quittent prématurément. Une assistance était nécessaire pour développer les services de santé ruraux. Une estimation avait indiqué que 5 p. 100 au maximum des jeunes enfants bénéficiaient de ces services et qu'un très gros effort serait nécessaire pour arriver simplement à doubler ce faible pourcentage. Il fallait augmenter les approvisionnements alimentaires (surtout ceux d'aliments riches en protéines, d'aliments vitaminés et d'aliments de sevrage) pour lutter contre la sous-alimentation et la malnutrition qui sont très répandues et qui ont parfois des conséquences permanentes sur le développement physique et mental; le secteur agricole et le secteur des industries alimentaires devaient unir leurs efforts pour mettre à la disposition de la famille moyenne des aliments nutritifs bon marché.

d) Enfants des bidonvilles : La croissance rapide et improvisée des villes engendrait des situations matérielles et sociales qui avaient les pires conséquences pour les enfants; une assistance était indispensable d'urgence pour mobiliser les ressources publiques et communautaires en vue d'une action concertée de lutte contre ce problème grandissant. Il était nécessaire de créer des garderies pour le nombre croissant d'enfants dont les mères qui travaillent ne peuvent s'occuper.

e) Enfants des campagnes : Il était indispensable de créer d'urgence de meilleurs services afin de freiner l'exode vers les villes et d'enseigner les techniques nécessaires à la production de plus grandes quantités d'aliments.

f) Enfants déficients : Aide aux centres nationaux, afin de mettre au point les méthodes de travail les plus appropriées dans ce domaine et de former du personnel.

g) Zones de développement : Dans les régions en voie d'irrigation ou dans celles où l'on procède à une réforme agraire, ou encore dans les régions que l'éradication du paludisme permet de coloniser et dans les villes industrielles nouvelles, il est souvent possible de créer des services relativement satisfaisants pour les enfants.

h) Assistance spéciale : Un certain nombre de nouveaux pays indépendants ne disposent pas du personnel et des ressources nécessaires pour établir la structure de base de services sanitaires et scolaires; ces pays ont donc besoin d'une assistance spéciale pour créer et faire fonctionner des services dans quelques zones de démonstration, après quoi le pays prendra progressivement à sa charge toutes les dépenses.

23. Dans le cas de tous les problèmes énumérés, l'une des principales contributions que pouvait apporter le FISE était d'aider à créer des moyens de formation, à l'échelon national et régional, et de prêter son concours pour la formation de personnel.

24. Les fonds nécessaires pour répondre à tous ces besoins étaient trop importants pour faire l'objet d'un examen à la session en cours; néanmoins de bons résultats pouvaient être obtenus dans la limite de ressources que l'on pouvait raisonnablement compter obtenir. Le Directeur général a proposé, comme première mesure, d'essayer d'atteindre d'ici 1969, c'est-à-dire à la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement, le chiffre de 50 millions de dollars de recettes au lieu du montant annuel présent de 33 millions de dollars. L'utilisation des sommes supplémentaires devrait être très soigneusement planifiée et nécessiterait périodiquement une réévaluation.

25. Le Directeur général a présenté au Conseil un état financier (tableau 4 ci-après) pour donner un aperçu de l'utilisation qui pourrait être faite des 50 millions de dollars pour des programmes auxquels le FISE accorde déjà son assistance, compte tenu des modifications exigées par les problèmes examinés plus haut.

Tableau 4

Utilisation des ressources accrues du FISE

	<u>Allocation de 1966</u>	<u>Répartition lorsque les allocations atteindront 50 millions de dollars</u>
<u>Groupes d'âge des principaux bénéficiaires :</u> (En millions de dollars des Etats-Unis)		
<u>Adolescents :</u>		
Formation professionnelle et préprofessionnelle	0,1	1,5
Autres services	-	0,5
<u>Enfants d'âge scolaire :</u>		
Enseignement	4,0	9,0
Autres services	-	1,5
<u>Nourrissons et jeunes enfants :</u>		
Hygiène maternelle et infantile	8,2	9,0
Approvisionnement er au dans les villages et assainissement a/	1,0	2,0
Campagnes de lutte contre les maladies a/	7,4	7,0
Nutrition	4,6	6,0
<u>Autres services et programmes :</u>		
Services sociaux, développement communautaire et services intérrés dans les zones de développement ..	1,4	2,0
Enfants déficients	-	0,5
Situations d'urgence, planification et autres services	1,1	1,5
Services d'exécution	5,6	6,0
Services administratifs	3,1	3,5
TOTAL	<u>36,5</u>	<u>50,0</u>

a/ Les campagnes pour l'approvisionnement en eau dans les villages et la lutte contre les maladies contribuent au bien-être de toute la communauté, mais elles bénéficient de l'aide du FISE parce qu'elles sont utiles aux enfants, en ce sens notamment qu'elles réduisent la morbidité et la mortalité des jeunes enfants.

26. Le plan d'appel de fonds suivant, visant à atteindre l'objectif de 50 millions de dollars, a été brièvement exposé devant le Conseil :

Tableau 5
Plan d'appel de fonds

	1965 (En millions de dollars des Etats-Unis)	Recettes	Objectif
Contributions des gouvernements ...	26,1		38,0
Contributions privées	3,7		6,0
Fonds des cartes de voeux	2,0		5,0
Recettes diverses	1,2		1,0
TOTAL	<u>33,0</u>		<u>50,0</u>

27. Le plan suggéré exigerait une augmentation de 50 p. 100 des contributions des gouvernements pendant une période de quatre ans. Les recettes du FISE ont été à peu près stationnaires depuis 1962, date à laquelle tant les besoins que les possibilités d'une action utile se sont multipliés. Le Directeur général a exprimé l'espoir que les gouvernements reconnaîtraient qu'il était important de permettre au FISE d'élargir ses services pour contribuer au développement économique. Il a suggéré que l'on rassemble des renseignements en utilisant l'abondante documentation préparée pour les conférences récentes sur l'enfance et la jeunesse dans le développement national 2/ de façon à faire apparaître clairement cette situation.

28. Le Directeur général a rappelé au Conseil que la forme la plus utile que peuvent prendre les contributions privées est le versement aux ressources générales du FISE. La campagne du type Trick-or-Treat et les dons individuels de cette espèce permettent actuellement de se procurer environ 3 millions de dollars par an, et la vente des cartes de voeux s'est développée à un rythme qui devrait rapporter 5 millions de dollars en 1968. Toutefois, certains comités nationaux pour le FISE préfèrent lancer leurs campagnes d'appel de fonds pour un projet déterminé, et l'"adoption" de projets aux fins de collecte de fonds fait actuellement rentrer dans les caisses du FISE près de 1 million de dollars par an, somme qui pourra peut-être s'accroître encore à l'avenir. Le FISE devra être prêt à faciliter ces campagnes d'appel de fonds en intensifiant l'information du public (voir par. 204).

2/ Conférence latino-américaine sur le rôle de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national, tenue à Santiago (Chili) du 29 novembre au 11 décembre 1965 (E/ICEF/CRP/66-9); et Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement, réunie à Bangkok (Thaïlande) du 8 au 15 mars 1966 (E/ICEF/CRP/66-8).

29. Le Directeur général a dit également que certains pays pourraient peut-être verser des contributions supplémentaires en nature s'ils disposaient d'excédents ou avaient une capacité de production excédentaire. Au nombre des produits qui pourraient être utilisés afin de résoudre d'importants problèmes de l'enfance et de la jeunesse, il a mentionné le coton pour confectionner des vêtements au bénéfice des enfants des écoles et le linge pour les centres de santé. L'on pourrait également étudier d'autres possibilités, par exemple la fourniture de papier pour les manuels scolaires, de médicaments et de machines pour la formation professionnelle. Ces contributions seraient comptabilisées de la même manière que la fourniture de lait écrémé en poudre : elles seraient considérées comme une contribution supplémentaire ne faisant pas partie du compte principal du FISE; par conséquent, elles ne seraient pas comprises dans l'objectif de 50 millions de dollars.

30. Pour conclure, le Directeur général a estimé qu'une étude plus approfondie était nécessaire pour déterminer exactement l'ordre de priorité des besoins et les possibilités et pour décider de la manière dont les ressources du FISE pourraient être le plus utilement utilisées. En attendant, il était tout à fait clair que le FISE devait encore beaucoup intensifier son action dans le sens où elle s'exerce déjà. En d'autres termes, ce n'était que dans des cas exceptionnels que le Fonds, même avec des recettes atteignant le chiffre de 50 millions de dollars, pourrait fournir une assistance pour tout un projet, par exemple pour une campagne nationale ou pour un programme portant sur toutes les zones intéressées d'un pays pendant plusieurs années. Il est certes souhaitable que les programmes s'étendent à l'ensemble d'un pays, mais le FISE, pour sa part, doit dans la plupart des cas concentrer son attention sur des facteurs limités mais stratégiques, par exemple la fourniture d'équipement et de fonds pour les zones de formation et de stages pratiques. L'établissement de projets pilotes qui peuvent servir d'exemple et dont il serait possible de multiplier le nombre grâce à d'autres sources d'aide devait continuer à constituer un important objectif des programmes aidés par le FISE. Le Directeur général a fait observer que l'objectif immédiat de 50 millions de dollars en 1969 n'était qu'une estimation réaliste de ce que l'on pouvait obtenir et utiliser immédiatement dans le cadre des politiques actuelles.

31. Les membres du Conseil ont chaleureusement appuyé cet objectif. Ils ont été d'avis que, vu l'écart sans cesse croissant entre les niveaux de vie des enfants dans les pays industriels et dans les pays en voie de développement et les demandes toujours croissantes d'assistance adressées au FISE, l'objectif de 50 millions de dollars pour 1969 était raisonnable et pouvait être atteint.

32. Toutefois aucun représentant au Conseil n'a été en mesure de prendre, au nom de son gouvernement, l'engagement de verser une contribution d'un montant déterminé. Plusieurs ont indiqué que leur gouvernement envisageait les augmentations comme s'intégrant dans un effort déployé en commun avec d'autres gouvernements; d'autres ont dit que leur gouvernement était prêt à offrir, en plus de leur contribution financière, des moyens de formation et du personnel et à faire profiter d'autres pays de l'expérience qu'ils avaient acquise. On a exprimé l'espoir que les contributions seraient versées, si possible, en monnaies librement convertibles, de manière à ne pas entraver indûment la possibilité qu'avait le FISE d'utiliser les fonds de la manière la plus efficace. On a noté que le resserrement de la coopération du FISE avec les systèmes d'assistance bilatérale pourrait permettre

d'intensifier l'aide aux projets en faveur de l'enfance; cette coopération était particulièrement importante dans le cas des pays, ou groupes de pays, qui s'efforçaient d'arriver à réserver 1 p. 100 de leur produit national brut pour l'aide étrangère.

33. Commentant le bref exposé du Directeur général sur l'utilisation possible des 50 millions de dollars, plusieurs délégations ont donné leur avis sur l'assistance du FISE à divers types de programmes. Ces vues ressortent du débat sur les tendances des programmes, qui fait l'objet du chapitre IV.

34. On a rappelé que, de temps à autre, des groupes non gouvernementaux ont recueilli des fonds à des fins spéciales et ont demandé au FISE de les utiliser. Récemment, par exemple, le cas s'est produit à propos des pénuries alimentaires. en Inde, mais le secrétariat du FISE n'a pas cru pouvoir accepter rapidement ces offres. Une délégation a suggéré que, dans des cas de pénuries alimentaires, d'épidémie ou autres catastrophes naturelles, le Directeur général devrait être autorisé à accepter et à utiliser immédiatement les fonds spécialement versés par des particuliers, des organisations ou des gouvernements sans avoir à attendre l'approbation du Conseil. Dans le cas des contributions versées par les comités nationaux pour le FISE ou les gouvernements, ces fonds ne devraient pas être compris dans les contributions ordinaires et seraient versés sans condition, étant entendu toutefois qu'ils seraient utilisés pour faire face à la situation d'urgence. Il était souvent nécessaire que l'aide fournie rapidement pour répondre à une urgence soit suivie d'une aide à long terme.

35. Le Directeur général a dit que le Conseil voudrait peut-être l'autoriser à accepter les contributions de sources non gouvernementales en tant que funds-in-trust à des fins particulières et à les utiliser, sous réserve qu'elles soient destinées à des projets bien conçus liés à des programmes du FISE et qu'elles soient conformes aux demandes des gouvernements bénéficiaires. On pourrait également accepter des contributions qui seraient utilisées par l'intermédiaire du Fonds de réserve pour les secours d'urgence que le Conseil a créé à sa session de juin 1965 pour être utilisé par le Directeur général sans son approbation préalable 3/. Cette manière de procéder ne modifierait pas les dispositions existantes concernant les dons des gouvernements sous la forme de funds-in-trust approuvées par le Conseil à sa session de janvier 1964 4/ ni les procédures actuellement en vigueur en vertu desquelles les comités nationaux pour le FISE recueillent des fonds pour les ressources générales du FISE ou pour des projets "adoptés".

36. Les membres du Conseil ont estimé que le problème que ces suggestions faisaient apparaître était important et méritait un examen attentif. Le Conseil a prié le Directeur général d'étudier la question plus avant et, si le problème ne pouvait pas être résolu dans le cadre de la politique actuelle, notamment dans le cadre de l'utilisation du Fonds de réserve pour les secours d'urgence, d'en saisir le Conseil à sa prochaine session en formulant une recommandation. Dans l'intervalle, les membres du Conseil sont convenus que les procédures existantes devraient être interprétées et appliquées par le Directeur général d'une manière aussi libérale que possible.

3/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 15 (E/4083/Rev.1-E/ICEF/528/Rev.1), par. 199.

4/ Ibid., trente-septième session, Supplément No 3A (E/3868-E/ICEF/492), par. 102.

Plan financier pour 1967

37. Le Conseil a examiné un plan financier pour 1967 établi par le Directeur général (E/ICEF/542, par. 61) et ainsi conçu :

Tableau 6

Plan financier pour 1967

	<u>Montant</u>
<u>(En millions de dollars des Etats-Unis)</u>	
Nouveaux engagements à approuver	42-45
Nouvelles allocations à approuver	39-42
Dépenses	37 [±] 5
Recettes	39-42
Fonds d'opérations au 31 décembre	30 [±] 5

38. La gamme des nouvelles allocations correspond à une échelle mobile selon laquelle chaque tranche supplémentaire de 1 million de dollars de contributions permet des allocations supplémentaires de 1 million de dollars.

39. Au cours de l'examen de ce plan au Comité du budget d'administration, plusieurs délégations ont été d'avis que le plafond proposé de 39 à 42 millions de dollars pour les allocations en 1967 devrait être relevé de 3 millions de dollars, étant donné l'objectif du Directeur général quant à la collecte de fonds et le fait que l'on compte que le Fonds d'opérations atteindra 30 millions de dollars (plus ou moins 5 millions) à la fin de 1967, au lieu de l'objectif de 25 millions (plus ou moins 5 millions) adopté par le Conseil (E/ICEF/AB/L.64 et Corr.1, par. 22). Pour tenir compte de ce point de vue, le Conseil a approuvé le plan financier présenté par le Directeur général, étant entendu que celui-ci prendra les mesures appropriées en 1966 et en 1967 pour accélérer l'utilisation des soldes d'allocations et qu'il préparera les propositions relatives aux projets et au budget des services d'administration et d'exécution qui seront présentées à la session de 1967 du Conseil, de telle façon que les recettes prévues pour 1967 et 1968 et les crédits dont disposera le Fonds d'opérations en sus des 25 millions de dollars puissent être utilisés d'ici la fin de 1968.

III. BESOINS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE EN AFRIQUE

Voyages d'observation dans le pays

40. La session du Conseil s'est caractérisée par l'attention particulière accordée à l'enfance et à la jeunesse africaines. Les Gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Kenya, de la Nigéria, de la République arabe unie, de la République-Unie de Tanzanie et de la Tunisie avaient invité chacun un petit groupe de délégués à effectuer des voyages d'observation avant la session du Conseil pour se faire une idée par eux-mêmes des problèmes de l'enfance et de la jeunesse, des programmes destinés à répondre à leurs besoins, et du rôle du FISE et des autres sources extérieures d'assistance 5/. Chaque groupe a nommé son propre rapporteur pour présenter au Conseil les observations et les conclusions du groupe 6/.

Réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique

41. L'objet de la réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique était de donner aux représentants des pays africains l'occasion de discuter les problèmes qui se posent chez eux en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse et de rechercher quelle serait la meilleure façon pour leurs pays d'aborder ces problèmes dans le cadre de leur développement économique et social; les membres du Conseil devaient tirer profit de cette discussion, notamment en ce qui concerne les décisions relatives à la politique d'assistance du FISE. Les participants comprenaient des représentants de 22 pays africains appartenant aux divers ministères du développement et des finances et aux services spécialisés dans les problèmes de l'enfance. Ils comprenaient également des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Afrique, des institutions spécialisées, de l'Institut africain de développement économique et de planification, de l'Organisation de l'unité africaine et d'organisations non gouvernementales. Les Gouvernements du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, de la Haute-Volta, de Madagascar, de l'Ouganda, de la République arabe unie, du Sierra Leone et de la Tunisie ont présenté des études indiquant de quelle façon ils abordent les problèmes que posent dans leurs pays les enfants et les adolescents dans le cadre de leurs plans de développement. Ces études ont constitué une partie importante de la documentation de base destinée à la réunion. On trouvera un rapport complet sur la réunion dans le document E/ICEF/549. Les paragraphes ci-après résument les points essentiels que la discussion a fait ressortir.

5/ Sur l'invitation du Gouvernement turc, un groupe de délégués a également effectué un voyage d'observation en Turquie avant de se rendre dans les pays d'Afrique.

6/ Leurs rapports figurent dans les documents de séance suivants : Côte d'Ivoire, E/ICEF/CRP/66-20 et Add.1; Kenya, E/ICEF/CRP/66-22; Nigéria, E/ICEF/CRP/66-19; République arabe unie, E/ICEF/CRP/66-23; République-Unie de Tanzanie, E/ICEF/CRP/66-21; et Tunisie, E/ICEF/CRP/66-24.

Les problèmes de l'enfance et de la jeunesse en Afrique

42. Les monographies présentées par les différents pays, ainsi que les exposés et les discussions ont montré que les pays africains avaient progressé ces dernières années dans la lutte qu'ils mènent pour venir à bout des problèmes qui affectent la croissance et le développement des enfants et des adolescents. Il reste cependant beaucoup à faire. La plupart des enfants et des adolescents en Afrique appartiennent à des familles dont les ressources suffisent à peine à assurer leur subsistance. Sur quelque 300 millions d'Africains, plus de 40 p. 100 ont moins de 15 ans, alors que la proportion est de 25 p. 100 environ dans les pays plus industrialisés.

43. Sur un continent où le nombre des médecins va de 1 pour 20 000 à 1 pour 100 000 habitants, des millions d'enfants souffrent et meurent de maladies infectieuses et la mortalité infantile reste élevée. Les études par pays ont montré que, chez les nourrissons, le taux de mortalité s'élevait de 60 à 400 pour 1 000 naissances dans certaines régions. Le groupe de travail, analysant la situation des enfants par groupe d'âge, a souligné la nécessité de définir les besoins prioritaires. On a reconnu que, de la période prénatale à la première année, la protection médicale et la protection sociale prenaient une priorité vitale. Faute de services sanitaires suffisants, il faut intensifier tout particulièrement les efforts portant sur l'éducation des mères et les campagnes d'immunisation.

44. Dans le second groupe d'âge (de 1 à 5 ans), la malnutrition continue à être un problème essentiel pour le jeune enfant, et on a souligné l'importance d'accroître la production et la consommation d'aliments riches en protéines et de créer des garderies, notamment pour les enfants dont les mères travaillent, ainsi que des écoles maternelles.

45. Bien que les moyens d'enseignement se soient considérablement accrus au cours de la dernière décennie, on estime que, sur les 32 millions d'enfants africains en âge de fréquenter l'école primaire, 18 millions ne sont pas encore inscrits dans une école ^{7/} et que 7 p. 100 seulement des enfants en âge de fréquenter un établissement secondaire vont encore à l'école. Toutefois, comme l'ont souligné plusieurs participants, certains pays font des efforts pour adapter les programmes scolaires aux besoins locaux et pour organiser des programmes de formation à l'intention des enfants et des adolescents qui ont quitté l'école. On a également insisté sur la nécessité d'une formation professionnelle, car un grand nombre de méthodes traditionnelles de production et d'habitudes de travail ne correspondent pas aux conditions de la vie moderne, en particulier dans les régions rurales. On ne possède que peu de données sur les tendances de l'emploi des jeunes, mais l'expérience montre qu'il devient de plus en plus difficile pour les jeunes gens de gagner leur vie dans certaines parties du continent, surtout dans les régions rurales; cette situation est en partie responsable de l'exode massif des jeunes gens des secteurs ruraux vers les secteurs urbains où leur nombre excède les possibilités d'emploi.

^{7/} Données pour 1964/1965 relatives aux pays africains qui ont participé à la Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique, Addis-Abéba (Ethiopie), mai 1961 : voir le document UNESCO/AFMIN/4, p. 147.

Intégration des programmes destinés à l'enfance et à la jeunesse dans les plans de développement

46. Les participants à la réunion ont souligné que les programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse devaient faire partie intégrante de la politique de développement économique et social. Les programmes en faveur des jeunes ne devraient pas être considérés comme un avantage automatique de la croissance économique, mais comme un facteur déterminant du développement, étant donné l'importance que présentent les enfants et les adolescents en tant que ressources humaines de l'avenir. Les programmes en faveur des jeunes devraient donc être adaptés aux besoins du développement. On a fait ressortir que les dépenses effectuées pour améliorer la situation de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas entièrement des dépenses de consommation, comme on les considère communément, mais sont en partie des dépenses d'investissement dont l'économie bénéficiera à long terme sous la forme d'un accroissement de la productivité.

47. Comme première mesure à prendre en matière de planification, la réunion a souligné que chaque pays devrait effectuer des évaluations périodiques et systématiques des problèmes touchant l'enfance et la jeunesse. Ces évaluations feraient apparaître les problèmes urgents à envisager en priorité. Elles fourniraient les données de base en fonction desquelles les programmes futurs pourraient être évalués. La plupart des pays africains manquent de données statistiques sur les problèmes concernant les enfants; on a donc suggéré d'entreprendre des études pour déterminer quels types de données statistiques seraient utiles aux pays pour les aider à établir des programmes en faveur des jeunes générations, et quelles mesures pourraient être prises pour mieux rassembler, interpréter et utiliser ces données.

48. On a reconnu toutefois que la pénurie de données statistiques ne devait pas empêcher les pays de formuler des programmes d'action à court terme. On peut élaborer ces programmes en tenant compte de plusieurs critères, notamment les suivants : comparer les programmes avec ceux des pays où les problèmes et la situation économique sont analogues; chercher avant tout à résoudre les problèmes les plus urgents et les plus évidents et à réduire les déséquilibres flagrants qui existent dans certains secteurs ou d'un secteur à l'autre; insister surtout sur les services les moins coûteux. On a souligné toutefois que la recherche et l'étude devront toujours jouer un rôle dans le développement des ressources humaines des pays africains et que l'assistance du FISE sera utile à cet égard.

49. Etant donné les limites des ressources disponibles, les participants à la réunion ont souligné la nécessité de tirer le meilleur parti possible des ressources existantes - gouvernementales et non gouvernementales. On a fait remarquer que, dans certains pays d'Afrique en voie de développement, 30 p. 100 ou plus du revenu national étaient consacrés aux enfants. Sur ce chiffre, 27 p. 100 sont dépensés par la famille et 3 p. 100 par la nation. Les participants ont souligné qu'une bonne partie de ces dépenses était perdue. Quand un enfant meurt ou quitte l'école et retombe dans l'analphabétisme, il y a perte : perte des dépenses déjà faites pour le développement de cet enfant, et perte d'un enfant qui aurait peut-être pu contribuer avec talent au développement national. Un tel gaspillage a fait ressortir la nécessité d'une étroite coopération entre les ministères intéressés lors de l'élaboration et de l'exécution des programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que la nécessité de bien répartir les ressources entre les différents programmes qui touchent à tous les aspects du développement de l'enfant.

Plusieurs participants ont également fait remarquer que l'on pourrait recourir beaucoup plus largement aux contributions volontaires et aux ressources locales pour répondre aux besoins de l'enfance et de la jeunesse.

50. Certains pays africains ont créé des comités de coordination interministériels à l'échelon gouvernemental supérieur, et d'autres pays en envisagent la création. Ces mécanismes de coordination seront chargés de déterminer les problèmes de l'enfance, d'établir des priorités, de recommander l'allocation des ressources, de réviser les programmes et, d'une façon générale, de veiller à ce que l'on fasse une place suffisante aux problèmes de l'enfance dans le plan de développement.

51. Les programmes d'action sociale sont, certes, d'une importance vitale, mais la réunion a reconnu qu'il y avait un certain nombre d'instruments de politique économique qui, judicieusement utilisés, pourraient avoir une influence égale, sinon plus grande, sur la situation de l'enfance et de la jeunesse en Afrique. On a signalé à cet égard que le dénuement général des familles et des collectivités était une des principales raisons de la situation précaire de l'enfant et de l'adolescent et qu'en relevant le niveau de consommation des familles on pourrait apporter de notables améliorations aux conditions de vie des enfants. Cette politique économique s'appuierait sur une politique fiscale, sur une politique des prix et autres stimulants destinés à encourager la production et la consommation de produits indispensables au développement de l'enfant, sur une politique de l'emploi, etc.

52. Etant donné l'importance des enfants et des jeunes en tant que potentiel humain, la réunion a souligné la nécessité pour chaque pays africain de mettre au point une politique nationale d'ensemble qui serait fondée sur l'évaluation des besoins de tous les enfants (y compris les enfants déficients et les enfants doués et ceux qui appartiennent à des familles à faible revenu) et qui aiderait à définir des buts ou des objectifs à long terme propres à répondre aux besoins de l'enfance.

53. On s'est accordé à reconnaître qu'il était indispensable, d'une part, que les planificateurs, les administrateurs et les autorités en matière financière se familiarisent avec les problèmes de la jeunesse, et, d'autre part, que les spécialistes des problèmes de l'enfance reçoivent une formation en matière de planification. On a émis l'avis que cela pourrait se faire, à l'échelon national et régional, au moyen de conférences, de cycles d'études, de colloques, etc. L'assistance de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Institut africain de développement économique et de planification, ainsi que celle du FISE et des institutions spécialisées seraient d'un grand secours à cet égard.

Atelier des organisations non gouvernementales sur le thème
"Avec la génération qui monte en Afrique"

54. L'Atelier des organisations non gouvernementales sur le thème "Avec la génération qui monte en Afrique" avait pour objet de réunir des représentants des branches africaines des organisations non gouvernementales internationales pour qu'ils puissent étudier ensemble les rapports entre leurs activités et les programmes gouvernementaux destinés à répondre aux besoins de l'enfance et de l'adolescence et procéder à des échanges de vues sur les méthodes de travail et de coopération pouvant contribuer à répondre à ces besoins. Cinquante-six participants représentant 22 pays africains et 6 pays non africains ont assisté à l'Atelier.

La plupart d'entre eux ont également participé à la réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique et à la session ordinaire du Conseil d'administration du FISE.

55. Les délibérations de l'Atelier ont porté principalement sur les besoins fondamentaux de l'enfant africain de moins de 6 ans, ainsi que sur ceux de l'adolescent. Au cours des réunions plénières, qui ont duré deux jours, et des deux réunions officieuses du soir, l'Atelier a examiné de façon assez détaillée les données d'expérience présentées par des organisations non gouvernementales concernant la création de services pour ces groupes d'âge, les activités auxquelles on pourrait s'attacher plus spécialement à l'avenir, les moyens qui permettraient d'assurer, dans chaque pays, des consultations et une coopération plus étroites entre les organisations non gouvernementales, en vue d'éviter les doubles emplois et de fournir des services plus larges, ceux qui permettraient d'assurer une meilleure coopération entre des organisations non gouvernementales et les gouvernements et, enfin, les moyens de renforcer la coopération entre les organisations non gouvernementales et le FISE. Un résumé des débats de l'Atelier a été publié sous la cote E/ICEF/NGO/WS-9, et le document E/ICEF/547-E/ICEF/NGO/102 contient un rapport sur l'Atelier.

Remerciements

56. Le Conseil d'administration a remercié chacun des gouvernements grâce auxquels il a été possible d'organiser les voyages d'observation dans les divers pays. La profonde impression que les représentants en ont gardée a beaucoup aidé le Conseil à mieux comprendre les divers programmes qu'il a été appelé à examiner et a facilité pour lui la discussion des questions de principe qui se posent non seulement en Afrique mais, à bien des égards, dans les régions en voie de développement en général.

57. Le Conseil d'administration a également remercié les organisations et les participants dont l'aide a rendu possibles la réunion spéciale et l'Atelier des organisations non gouvernementales. Il a exprimé l'espoir que le précieux échange de vues et de données d'expérience qui a caractérisé ces réunions influencerait sur les activités futures dans les divers pays.

IV. ASSISTANCE AUX PROGRAMMES ET TENDANCES DES PROGRAMMES

Assistance approuvée

58. Le Conseil a examiné le rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.795)^{8/} de sa 297^{ème} à sa 304^{ème} séance, du 9 au 12 mai 1966, et il a approuvé, au titre de l'assistance aux programmes, des engagements s'élevant au total à 28 800 000 dollars (contre 29 200 000 dollars en 1965) et des allocations s'élevant à près de 27 900 000 dollars (contre 26 600 000 dollars en 1965). Les crédits affectés aux dépenses des services d'administration et d'exécution (voir par. 227) portent le montant des engagements approuvés à la présente session à 38 100 000 dollars, et celui des allocations à 36 500 000 dollars 9/.

59. On trouvera à l'annexe II une description de chacun des projets pour lesquels une aide a été approuvée. Les engagements et les allocations qui ont été approuvés par le Conseil, répartis par grandes catégories de programmes et par région, ainsi qu'un état récapitulatif de tous les engagements et de toutes les allocations, figurent aux tableaux 7, 8 et 9 ci-après.

60. A la clôture de la session, le montant des engagements non liquidés en vue d'allocations futures s'élevait à 23 400 000 dollars. Comme le montre le tableau 4 de l'annexe III, on prévoit que ces allocations devront s'échelonner de la façon suivante : 16 800 000 dollars en 1967; 5 200 000 dollars en 1968; 780 000 dollars en 1969; et 666 000 dollars en 1970.

^{8/} Le Comité du programme a tenu une séance supplémentaire le 27 mai 1966, à laquelle ont participé des membres du Conseil d'administration qui ne sont pas membres du Comité du programme. Le compte rendu de cette séance a été publié sous la cote E/ICEF/C.1/SR.305.

^{9/} Grâce à une nouvelle procédure adoptée par le Conseil d'administration en janvier 1964 en ce qui concerne les collectes de fonds par les comités nationaux pour le FISE pour des programmes déterminés (E/ICEF/P/L.795, par. 15), il a été possible d'approuver huit programmes tout en différant des allocations d'un montant de 471 000 dollars.

Tableau 7

Etat récapitulatif des engagements et allocations approuvés au titre des programmes à la session de mai 1966 du Conseil d'administration

	<u>Engagements</u>		<u>Allocations</u>	
	<u>Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>	<u>Pourcentage du total</u>	<u>Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>	<u>Pourcentage du total</u>
Santé	16 739,8	65	15 549,1	60
Services de santé	(9 676,3)	(38)	(8 565,6)	(33)
Lutte contre les maladies	(7 063,5)	(27)	(6 983,5)	(27)
Nutrition	3 897,5	15	3 774,2	15
Protection de la famille et de l'enfance	1 150,4	4	1 219,7	5
Enseignement	2 952,0	11	3 938,0	15
Formation professionnelle .	174,0	1	84,0	0 ^{a/}
Services intégrés	227,0	1	227,0	1
Autres projets	641,3	3	1 066,3	4
Montant total de l'aide aux programmes, fret non compris	25 782,0	100	25 858,3	100
Fret	3 000,0		2 000,0	
Montant total de l'aide aux programmes	<u>28 782,0</u>		<u>27 858,3</u>	

a/ Moins de 1 p. 100.

Etat récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration en mai 1966
par région et par catégorie de programmes
(en dollars des Etats-Unis)

	Asie orientale et Pakistan		Asie centrale et méridionale		Méditerranée orientale		Europe		Amériques		Programmes Inter-régionaux		Total	Pourcentage
	Afrique													
SANTÉ	2 370 858	5 092 490	3 483 785	1 737 224	6 230	3 865 000	217 200	16 739 787	64,193					
Services de santé	2 240 858	3 948 490	2 172 725	503 688	6 230	537 000	217 200	2 676 251	37,153					
Lutte contre les maladies	130 000	1 111 000	1 311 000	1 233 536	-	3 278 000	-	7 063 536	27,40					
Paludisme	63 000	-	365 000	1 233 000	-	3 192 000	-	4 853 000	16,82					
Tuberculose/BCG	-	911 000	728 000	-	-	-	-	1 639 000	6,36					
Trachome	-	40 000	107 000	536	-	-	-	147 536	0,5					
Lèpre	24 000	12 000	111 000	-	-	-	-	147 000	0,57					
Autres maladies ^{a/}	43 000	148 000	-	-	-	86 000	-	277 000	1,03					
NUTRITION	833 900	160 000	1 474 000	21 650	244 990	213 000	950 000	3 897 540	15,12					
Nutrition appliquée	355 900	80 000	1 174 000	13 000	-	213 000	560 000	2 395 900	9,29					
Conservation du lait	360 000	-	300 000	8 650	218 990	-	40 000	927 640	3,60					
Mise au point d'aliments riches en protéines	118 000	50 000	-	-	26 000	-	350 000	544 000	2,11					
Autres projets	-	30 000	-	-	-	-	-	30 000	0,12					
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	633 148	289 200	14 000	148 000	-	66 000	-	1 150 348	4,46					
ENSEIGNEMENT	445 000	370 000	343 000	339 000	-	1 155 000	300 000	2 952 000	11,15					
FORMATION PROFESSIONNELLE	90 000	-	-	-	35 000	49 000	-	174 000	0,67					
SERVICES INTEGRES	68 000	-	-	99 000	60 000	-	-	227 000	0,88					
AUTRES PROGRAMMES^{b/}	-	-	-	-	-	-	641 290	641 290	2,49					
TOTAL	4 440 906	5 878 690	5 314 735	2 344 874	346 220	5 343 000	2 103 490	25 781 965	100,00					
FRET								3 000 000						
MONTANT TOTAL DE L'AIDE AUX PROGRAMMES								28 781 965						
Dépenses supplémentaires des services d'exécution et d'administration en 1966								804 000						
Dépenses des services d'exécution en 1967								5 413 050						
Dépenses d'administration en 1967								3 095 750						
TOTAL GENERAL								33 094 765						

^{a/} Y compris la vaccination contre la rougeole ; 86 000 dollars ; la lutte contre la poliomyélite ; 148 000 dollars ; et la lutte contre le pian ; 43 000 dollars.

^{b/} Y compris les activités en faveur de l'enfance et de l'adolescence dans le développement national ; 97 290 dollars ; la planification nationale et l'élaboration de projets ; 500 000 dollars ; et le Cycle d'études sur l'enfant d'âge préscolaire (URSS) ; 44 000 dollars.

Tableau 9

Etat récapitulatif des allocations approuvées par le Conseil d'administration en mai 1966
par région et par catégorie de programmes
(en dollars des Etats-Unis)

	Asie orientale et Pakistan		Asie centrale et méridionale		Méditerranée orientale		Europe		Amériques		Programmes inter-régionaux		Total	Pourcentage
	Afrique													
SANTÉ	2 124 853	3 792 490	3 513 785	1 826 224	6 230	4 149 300	136 200	15 549 087					60,13	
Services de santé	1 961 853	2 124 490	2 202 785	592 688	6 230	871 300	136 200	8 565 521					33,12	
Lutte contre les maladies	163 000	998 000	1 311 000	1 233 536	-	3 278 000	-	6 283 536					27,01	
Paludisme	63 000	19 000	365 000	1 233 000	-	3 192 000	-	4 872 000					18,84	
Tuberculose/BCG	-	763 000	728 000	-	-	-	-	1 491 000					5,77	
Trachome	-	40 000	107 000	536	-	-	-	147 536					0,57	
Lèpre	57 000	75 000	111 000	-	-	-	-	243 000					0,94	
Autres maladies ^{a/}	43 000	101 000	-	-	-	86 000	-	230 000					0,89	
NUTRITION	1 030 900	120 000	1 373 000	21 650	244 990	123 700	860 000	3 774 240					14,60	
Nutrition appliquée	475 900	40 000	1 073 000	13 000	-	123 700	670 000	2 395 600					9,26	
Conservation du lait	437 000	-	300 000	8 650	218 990	-	40 000	1 004 640					3,89	
Mise au point d'aliments riches en protéines	113 000	50 000	-	-	26 000	-	150 000	344 000					1,33	
Autres projets	-	30 000	-	-	-	-	-	30 000					0,12	
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	726 643	235 000	14 000	190 000	-	54 000	-	1 219 643					4,72	
ENSEIGNEMENT	1 565 000	886 000	214 000	339 000	-	634 000	300 000	3 238 000					12,23	
FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	-	-	35 000	49 000	-	84 000					0,32	
SERVICES INTEGRES	68 000	-	-	99 000	60 000	-	-	227 000					0,88	
AUTRES PROGRAMMES ^{b/}	-	-	-	-	-	-	1 066 290	1 066 290					4,12	
TOTAL	5 515 406	5 033 490	5 114 785	2 475 874	3 46 220	5 010 000	2 362 490	25 858 265					100,00	
FRET								2 000 000						
MONTANT TOTAL DE L'AIDE AUX PROGRAMMES								27 858 265						
Prévisions de dépenses des services d'exécution								2 874 400						
Prévisions de dépenses d'administration								1 537 600						
Prévisions de dépenses des services d'exécution								2 706 525						
Prévisions de dépenses d'administration								1 547 875						
TOTAL GENERAL								36 524 665						

a/ Y compris la vaccination contre la rougeole : 86 000 dollars; la lutte contre la poliomyélite : 101 000 dollars; et la lutte contre le pian : 43 000 dollars.

b/ Y compris les activités en faveur de l'enfance et de l'adolescence dans le développement national : 97 290 dollars; la planification nationale et l'élaboration des projets : 500 000 dollars; le Centre international de l'enfance : 425 000 dollars; et le Cycle d'études sur l'enfant d'âge préscolaire (URSS) : 44 000 dollars.

61. Le Conseil d'administration a approuvé une aide pour 224 projets. Sur ce nombre, 195 reçoivent déjà une assistance du FISE, qu'il s'agit de maintenir ou d'accroître, et 29 sont des projets qui recevront une assistance pour la première fois. L'assistance ainsi approuvée intéresse 84 pays et territoires et 11 projets interrégionaux. Plus de la moitié des projets (117) concernent la santé : 75 les services de santé de base et 42 la lutte contre les maladies; 41 projets concernent l'enseignement et la formation professionnelle; 30 la nutrition et 29 la protection de la famille et de l'enfance.

Rapports d'activité

62. Le Conseil d'administration était saisi d'une série de rapports établis par le Directeur général passant en revue les activités du FISE au cours de l'année écoulée. Ces rapports comprenaient un examen des principales questions que le Conseil devait étudier, avec un état de la situation financière et d'autres questions d'intérêt général (E/ICEF/542), et un rapport sur l'orientation des programmes et les perspectives pour l'avenir (E/ICEF/542/Add.1). En outre, le Conseil était saisi de rapports sur l'état d'avancement des programmes régionaux en Afrique (E/ICEF/542/Add.2), en Europe (E/ICEF/542/Add.3), en Méditerranée orientale (E/ICEF/542/Add.4), dans les Amériques (E/ICEF/542/Add.5), en Asie orientale et au Pakistan (E/ICEF/542/Add.6) et en Asie centrale et méridionale (E/ICEF/542/Add.7). Ces rapports ont été présentés par les directeurs des différents bureaux régionaux.

Santé

63. Le développement de l'hygiène infantile au moyen des services de santé de base et de la lutte contre les maladies fait l'objet de 60 p. 100 des allocations approuvées au titre du programme au cours de la session, soit un montant de plus de 15 500 000 dollars. Le FISE aide 102 pays à créer et à renforcer leurs services de santé de base. Dans tous les cas où cela est possible, le FISE préfère, conformément aux conseils de l'OMS, fournir une assistance pour les services d'hygiène maternelle et infantile (HMI) dans le cadre d'un programme général de santé publique plutôt que pour des services d'HMI spécialisés et distincts.

64. Dans la plupart de ces pays, le FISE prête également son concours pour des campagnes spéciales contre les maladies de l'enfance, lorsque les services de santé de base ne sont pas encore suffisamment bien équipés pour s'en charger. Il s'agit le plus souvent de campagnes de lutte contre le paludisme, la tuberculose, la lèpre, le trachome et le pian. Dans tous les cas, le programme à long terme vise à intégrer les campagnes spéciales aux services permanents.

Services de santé de base

65. Environ la moitié de l'assistance fournie par le FISE pour les services de santé de base est maintenant consacrée à la formation, et les membres du Conseil ont appuyé cette tendance. La tendance à l'intégration des campagnes spéciales contre les maladies dans les services de santé de base a également été bien accueillie, et on a exprimé l'espoir qu'elle se confirmerait à mesure qu'un plus

grand nombre de campagnes seraient menées à bonne fin. On a noté que, dans le cas de certains projets, le personnel des campagnes spéciales recevait une formation supplémentaire pour pouvoir être affecté ensuite à des centres de santé permanents.

66. On a appelé l'attention du Conseil sur le fait que les services de santé généraux ne fourniraient pas automatiquement des services suffisants d'hygiène maternelle et infantile et qu'il importait de créer des services spéciaux d'HMI. Il était essentiel de disposer, à cette fin, d'un personnel ayant une formation adéquate. On a noté que, dans de nombreux pays, on ne reconnaissait pas encore suffisamment l'intérêt qu'il y avait à faire une place importante à la pédiatrie dans les études médicales de base.

67. Plusieurs délégations se sont préoccupées du fait qu'on ne faisait pas une plus grande place aux programmes d'HMI, sans lesquels on ne pourrait exécuter efficacement les projets dans tous les autres domaines intéressant le FISE. Comme les services d'HMI n'atteignaient sans doute guère qu'environ 5 p. 100 des enfants dans les pays en voie de développement, le Conseil a jugé insuffisante l'augmentation que proposait le Directeur général pour l'assistance aux programmes d'HMI lorsque l'objectif de 50 millions de dollars aurait été atteint (voir par. 25). Le Directeur général a déclaré qu'il partageait cette préoccupation, mais il a souligné que le FISE se fondait sur les demandes des gouvernements pour répartir son assistance entre les divers domaines. A son avis, un type standard de service de santé ne convenait pas à tous les pays; pour que les gouvernements soient en mesure de demander une assistance accrue dans le domaine de l'HMI, il fallait que l'on puisse leur offrir divers types de services, compte tenu de leurs ressources en personnel et de leurs ressources financières. Un gros effort de préparation et de mise au point devait être déployé sous la direction de l'OMS. Les pays qui bénéficiaient de programmes d'aide bilatérale dans le domaine de la santé pourraient également aider à mettre au point de nouveaux types de services. Les délégations ont exprimé l'espoir que l'OMS examinerait ce problème à titre prioritaire. Elles ont noté avec satisfaction qu'il serait procédé à une évaluation dans le domaine de l'hygiène maternelle et infantile à la prochaine session du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires et à la session de 1967 du Conseil. Ce serait une occasion de donner un nouvel élan au travail accompli dans ce domaine, auquel le FISE attachait tant d'importance.

68. Un élément essentiel des services d'HMI était l'immunisation contre les maladies courantes de l'enfance. Bien qu'il fournisse des vaccins importés, le FISE préférait en règle générale aider les pays à installer leurs propres laboratoires de production. Cette forme d'assistance était accordée à une douzaine de pays pour la production de vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la variole.

Lutte contre les maladies

69. A la présente session, le FISE a approuvé pour la première fois des projets relatifs à deux nouveaux programmes de lutte contre les maladies - l'un pour la vaccination contre la rougeole (au Chili) et l'autre pour la vaccination contre la poliomyélite (en Chine [Taiwan]). Cette assistance est fournie conformément aux recommandations du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires, que le Conseil

a adoptées en juin 1965 10/. L'un des critères retenus par le FISE pour l'aide à la campagne de la vaccination contre la rougeole est qu'on ne vaccinera que de petits groupes, que l'on pourra ensuite garder en observation pendant la période de réaction. Le représentant de l'OMS a informé le Comité du programme que l'expérience acquise récemment de l'utilisation du vaccin montrait que les limites imposées à la dimension des groupes étaient trop strictes et que l'on pourrait envisager d'assouplir les exigences pour les projets futurs (E/ICEF/P/L.795, par. 96 et 97).

70. Paludisme. Les allocations du FISE pour l'éradication du paludisme se sont établies à environ 5 millions de dollars par an au cours des quatre dernières années, représentant 19 p. 100 du montant total des allocations au titre du programme. Cette assistance du FISE s'adresse à 27 pays, et des millions d'enfants ont été protégés contre le paludisme grâce à ces efforts. A la session du Comité du programme, le représentant de l'OMS a souligné que près de la moitié de la population mondiale vit dans des régions qui sont atteintes par le paludisme ou qui l'ont été. Plus de 900 millions d'habitants de ces régions ont maintenant échappé au danger du paludisme endémique.

71. Toutefois, malgré ces progrès, les délégations participant aux débats du Comité du programme et du Conseil d'administration ont noté que dans la plupart des pays on n'était pas encore certain de pouvoir éliminer le paludisme. On se heurtait d'abord à certains problèmes techniques mais, dans le cas des campagnes aidées par le FISE, ils n'étaient pas aussi critiques que les problèmes de financement et d'organisation. Le fait que les gouvernements devaient continuer d'investir d'année en année des sommes considérables créait des difficultés. Dans plusieurs pays, le gouvernement s'était un peu désintéressé de la question lorsque l'incidence du paludisme s'était trouvée très sensiblement réduite. En pareil cas, on s'était trop hâté de réduire le budget local, les campagnes s'étaient relâchées et le paludisme avait réapparu.

72. Les débats du Comité du programme sur l'éradication du paludisme dans les Amériques (E/ICEF/P/L.795, par. 90 et 91) ont montré que les participants se préoccupaient de la longue durée de la phase d'attaque des campagnes et de l'épuisement des ressources du FISE et des pays intéressés qui en était la conséquence. Lorsque le FISE avait décidé, au début, de participer à la campagne mondiale d'éradication du paludisme, il l'avait fait en pensant qu'elle ne se prolongerait pas trop longtemps. Il avait espéré qu'après quelques années les ressources consacrées à l'éradication du paludisme pourraient être acheminées vers d'autres activités. Il importait donc que ces campagnes soient menées avec le maximum d'efficacité de façon qu'il n'y ait pas à les prolonger inutilement. On a fait remarquer que cela serait autant dans l'intérêt des pays participants que dans celui du FISE, puisqu'en fait ces pays devaient faire des investissements dépassant de beaucoup ceux du FISE.

73. Plusieurs délégations ont émis l'opinion que le moment était venu de réévaluer sérieusement la campagne d'éradication du paludisme et la participation du FISE à ces activités. A leur avis, il était essentiel de procéder à une étude réaliste de la manière dont le travail était accompli et de prévoir avec soin les perspectives d'avenir. Le Conseil a accepté d'examiner, à sa prochaine session, la politique d'assistance du FISE en matière d'éradication du paludisme. Il a

10/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 15 (E/4083/Rev.1 - E/ICEF/528/Rev.1), par. 129 à 136.

proposé que la question soit d'abord étudiée par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires sur la base du rapport du Comité d'experts de l'OMS sur le paludisme, qui devait se réunir en septembre 1966.

74. Tuberculose. La tuberculose continue de menacer gravement la santé des enfants dans les pays en voie de développement, et le FISE aide actuellement 47 pays qui s'efforcent de lutter contre cette maladie. Un certain nombre de gouvernements ont introduit dans la lutte antituberculeuse des méthodes nouvelles qui devraient permettre à la fois d'accélérer les travaux et d'en réduire le coût. Ces méthodes devraient permettre également d'intégrer la lutte antituberculeuse aux activités des services de santé de base. Le nouveau système (qui a été recommandé par le Comité d'experts de l'OMS sur la tuberculose à sa session de 1964 et dont l'application aux politiques d'assistance du FISE a été examinée par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires) comprend la vaccination directe des jeunes enfants par le BCG sans épreuve tuberculinique préalable et le dépistage des cas positifs par l'examen microscopique du crachat. Dans les campagnes de vaccination par le BCG, il y a souvent eu par le passé beaucoup de gaspillage, car fréquemment les enfants ne se présentaient que pour l'épreuve tuberculinique et ne revenaient pas pour la vaccination. Non seulement ce gaspillage a été éliminé grâce à la vaccination directe, mais le personnel a pu accomplir deux fois plus de travail. L'efficacité de la vaccination par le BCG a également été accrue par l'utilisation plus généralisée du vaccin lyophilisé et par l'effort plus grand que l'on a fait pour atteindre les nourrissons et les jeunes enfants. Du point de vue de la chimiothérapie, le FISE et les gouvernements réalisaient des économies du fait qu'on avait découvert que le composé peu coûteux d'isoniazide et de thioacétazone possédait une efficacité thérapeutique comparable à celle du composé classique, mais plus onéreux, d'isoniazide et de PAS (acide para-amino-salicylique). L'assistance prévue par le Conseil d'administration à sa session de mai 1966 pour le maintien de l'assistance du FISE à la lutte antituberculeuse, et en particulier de l'assistance à l'Asie, tenait compte de ces faits nouveaux.

75. Pian. La lutte contre le pian se poursuit avec succès. Il y a encore des milliers de victimes du pian en Asie et en Afrique, mais son incidence a considérablement diminué dans certains pays (par exemple en Thaïlande, en Nigéria et en Côte d'Ivoire). Bien que le FISE continue d'aider 10 pays pour la lutte contre le pian, la majeure partie de ce travail est maintenant assurée par les services de santé de base. Toutefois, on a appelé l'attention du Conseil sur la mise en garde de l'OMS, qui a souligné que les services de santé ne devaient pas perdre de vue la possibilité d'une recrudescence du pian. Du point de vue de la santé publique, le pian continuait à se transmettre d'une façon atténuée parmi les groupes d'âge les plus jeunes une dizaine d'années après le traitement de masse à la pénicilline, et de sérieux cas de pian s'étaient déclarés même dans des régions où l'on avait réussi à en réduire très sensiblement l'incidence. Il importait que les services de santé maintiennent une surveillance vigilante et puissent prendre immédiatement les mesures adéquates chaque fois qu'un cas de pian se déclarerait.

76. Trachome. Le trachome est également difficile à soigner, car il exige l'application aux yeux d'onguents antibiotiques pendant des semaines ou des mois. Cependant, cette maladie, outre qu'elle est très douloureuse, provoque souvent la cécité, si bien qu'il est tout à fait justifié d'organiser le traitement de masse

du trachome. Le FISE fournit une aide à 12 pays pour des opérations de traitement du trachome, menées pour la plupart dans le cadre des services de santé de base et, à sa session de mai 1966, il a approuvé une expansion générale des opérations effectuées en Inde. On espère que, le moment venu, de meilleures méthodes de lutte seront mises au point, soit par l'utilisation de médicaments plus efficaces soit par un vaccin pouvant servir à des opérations de masse.

77. Lèpre. Les paragraphes 156 à 165 ci-après rendent compte des débats du Conseil sur les principes directeurs devant régir l'assistance future du FISE pour les programmes de lutte antilépreuse.

Nutrition

78. Les allocations approuvées par le FISE à cette session pour les projets de nutrition se sont élevées à 3 800 000 dollars, soit 15 p. 100 du total des allocations au titre des projets. Sur ces 15 p. 100, près des deux tiers sont destinés aux projets de nutrition appliquée. Le reste intéresse des projets de conservation du lait et la mise au point d'autres aliments riches en protéine. Le Conseil était saisi d'une évaluation détaillée du programme de conservation du lait, dont il est question dans les paragraphes 139 à 155 du présent rapport.

79. Cinquante-deux pays bénéficient actuellement de l'aide du FISE pour des projets de nutrition appliquée. Ces projets intéressent la famille rurale et ne peuvent réussir que s'ils obtiennent la participation active des villageois. Leur but est double : donner à la famille une éducation nutritionnelle, et stimuler la production locale d'aliments de protection en développant les jardins scolaires, communautaires et familiaux ainsi que l'élevage des petits animaux, des volailles et du poisson. Il s'agit de projets polyvalents qui nécessitent l'appui de nombreux services gouvernementaux - développement communautaire, vulgarisation agricole, éducation et santé.

80. On s'est toujours rendu compte qu'il serait difficile d'évaluer scientifiquement les résultats de ces projets. Les organisations internationales sous les auspices desquelles ils sont exécutés - FISE, FAO et OMS - ont accordé beaucoup d'attention, au cours des deux dernières années, aux moyens d'y parvenir. Le Comité mixte FAO/FISE des directives a recommandé quelques projets pilotes d'évaluation qui sont actuellement en cours dans plusieurs pays. Entre-temps, des dispositions ont été prises en vue d'une première évaluation globale de ce type d'activité afin que le Conseil d'administration puisse en discuter à sa session de 1967. A cet effet, un consultant inspecte, au nom de la FAO, de l'OMS et du FISE, certains projets de nutrition appliquée spécialement choisis, pour obtenir des données de première main sur leur exécution.

81. On a attiré l'attention du Conseil sur le fait que l'approche régionale spéciale à laquelle on a eu recours pour traiter des problèmes nutritionnels en Afrique a eu les résultats éducatifs et stimulants qu'on en attendait. De nombreux Africains ont reçu une formation nutritionnelle, et on a publié des manuels et des livres d'étude adaptés aux conditions africaines. Ces résultats seront maintenant exploités dans le cadre des projets de chaque pays. Le projet de nutrition

appliquée le plus vaste du monde, en Inde, est maintenant bien intégré dans le plan de développement national; le gouvernement le considère comme une partie importante du programme à long terme visant à résoudre les problèmes alimentaires et nutritionnels du pays et lui a accordé une priorité élevée.

82. Le Conseil d'administration a approuvé un engagement de 350 000 dollars pour continuer pendant deux ans encore le programme de développement des activités de recherche, d'expérimentation et d'évaluation locale des aliments riches en protéines et autres suppléments pour l'alimentation des nourrissons et des enfants, que le FISE, en collaboration avec la FAO et l'OMS, aide depuis plus de 10 ans. Un certain nombre de préparations alimentaires, à base d'aliments locaux bon marché, sont déjà fabriquées et commercialisées en Afrique, en Asie et dans les Amériques (pour plus de détails, voir E/ICEF/P/L.759).

83. Alors que le programme de nutrition appliquée s'adresse à la famille rurale, la mise au point d'aliments bon marché riches en protéines intéresse plutôt la famille urbaine et en particulier les nourrissons au moment du sevrage et les enfants d'âge préscolaire des villes. Le but est de favoriser la production industrielle locale et la distribution commerciale de préparations riches en protéines et suffisamment bon marché pour être à la portée des familles ordinaires. Plusieurs pays, convaincus par les études préliminaires faites dans ce domaine, ont mis en oeuvre des projets importants sur la base des résultats obtenus. Les travaux effectués en matière de concentrés et de préparations riches en protéines ont également retenu l'attention de gouvernements qui appliquent de vastes programmes d'aide bilatérale. Ce stimulant et cet appui supplémentaires devraient accélérer l'acceptation et l'utilisation des nouvelles préparations alimentaires riches en protéines.

84. Lors des discussions sur ce point au Comité du programme et au Conseil d'administration, on a insisté sur le fait qu'il était important d'intensifier les travaux dans ce domaine, de telle sorte que la production et la consommation d'aliments nutritifs bon marché, en particulier pour les nourrissons au moment du sevrage et les enfants d'âge préscolaire, se généralisent et que les pays parviennent à suffire à leurs besoins à cet égard. Bien qu'il y ait lieu de se féliciter des progrès déjà réalisés, on les a jugés insuffisants. On a exprimé l'avis qu'il conviendrait de faire un plus gros effort pour mobiliser toutes les ressources disponibles - nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, scientifiques et commerciales - pour étendre et intensifier les études et pour établir des usines pilotes, peut-être sur une base régionale, afin de trouver de meilleures méthodes de production, de conservation et d'emballage des aliments, et des moyens de les rendre plus acceptables aux consommateurs. Une fois que les produits riches en protéines ont dépassé le stade expérimental de la recherche et des essais sur le marché, il faut se pencher davantage sur les problèmes de la production industrielle. Il convient d'étudier la taille des usines qui est le plus économique, eu égard à la région géographique à desservir, ainsi que d'autres facteurs qui interviennent dans la distribution et la vente des produits aux prix les plus bas.

85. On a reconnu que l'intensification de l'effort international entraînerait des pressions plus fortes non seulement sur le FISE, mais encore sur la FAO et

l'OMS. Le Programme alimentaire mondial est prêt à prendre en charge une partie des dépenses afférentes au lancement de nouveaux produits, en fournissant des matières premières. Certains systèmes d'aide bilatérale se sont intéressés au problème, et l'augmentation de leur assistance pourrait représenter une aide énorme. L'industrie privée a également commencé à prêter son concours et il est à souhaiter que son intérêt se confirme. Toutefois, même ces produits alimentaires bon marché ne peuvent être achetés que par une partie de la population; des mesures spéciales sont donc nécessaires pour les mettre à la portée de tous les enfants qui en ont besoin. Le Conseil a demandé au Directeur général de préparer pour la prochaine session un rapport sur les moyens d'augmenter les sources d'assistance pour le développement d'aliments riches en protéines.

Enseignement et formation professionnelle

86. Les allocations approuvées à la session pour l'enseignement et la formation professionnelle se sont élevées à plus de 4 millions de dollars, soit 15,5 p. 100 des allocations totales au titre du programme. Les projets présentés montrent que les pays en voie de développement s'efforcent de plus en plus de donner une orientation pratique au contenu des programmes scolaires et de les adapter aux perspectives d'avenir des jeunes. Les membres du Conseil se sont félicités de constater que, sur les 50 millions de dollars d'aide auxquels le Directeur général espérait parvenir, l'assistance consacrée à l'enseignement serait sensiblement augmentée, atteignant peut-être 9 millions de dollars par an.

87. Afin de faire face aux besoins des écoles primaires dans les pays à prédominance rurale, on prépare actuellement des programmes d'études comportant des rudiments d'éducation sanitaire et nutritionnelle et les éléments de la vie quotidienne. Ce type d'enseignement élémentaire des "sciences rurales" caractérise de nombreux programmes en Afrique. L'enseignement des sciences est également au centre de plusieurs projets en Asie, notamment en Inde et au Pakistan. Le FISE s'attache de plus en plus à fournir, lorsqu'il le peut, l'équipement nécessaire à la fabrication locale du matériel simple utilisé à cet effet, et une étude spéciale a été effectuée dans plusieurs pays pour voir comment le matériel d'enseignement des sciences pourrait être simplifié et fabriqué à partir de matériaux bon marché que l'on peut facilement se procurer.

88. Le FISE a également fourni une aide pour l'administration et la supervision de l'enseignement. D'une manière générale, cette aide a pris la forme de cours et d'ateliers à l'intention des directeurs d'écoles, des inspecteurs et des administrateurs de l'enseignement. En outre, un nombre croissant de pays mettent en place des organes de planification au sein du Ministère de l'éducation. La nature et les causes des abandons scolaires et des redoublements sont étudiées de plus près et ont longuement retenu l'attention des participants aux récentes conférences sur l'enfance et la jeunesse dans le développement national qui ont eu lieu en Amérique latine et en Asie 11/. On a dit qu'il serait peut-être bon que le FISE étudie comment il pourrait aider les élèves à ne pas quitter l'école et comment il pourrait favoriser la scolarisation des filles.

11/ Voir note 2.

89. Presque tous les projets d'enseignement aidés par le FISE prévoient la formation en cours d'emploi des enseignants. Comme il importe au plus haut point d'utiliser au mieux les enseignants, souvent non qualifiés, dont on dispose, on a fait observer qu'un plus gros effort devrait être fait pour étudier les problèmes spéciaux que pose ce type de formation ainsi que les techniques nouvelles qui pourraient être appliquées à leur solution. Le Conseil a été informé que l'UNESCO espérait commencer l'année prochaine en Afrique une étude pilote de six ans en vue de déterminer les méthodes les plus efficaces pour former les enseignants insuffisamment qualifiés.

90. Certains pays ont déjà commencé à créer, souvent sous les auspices d'instituts d'enseignement ou de centres pédagogiques, un service permanent de formation pour les enseignants déjà en exercice, qui se substituera aux arrangements spéciaux sur la base desquels on a surtout travaillé jusqu'ici. De cette façon, le niveau de l'enseignement du personnel se relèverait progressivement et sans interruption et l'on tirerait profit de la recherche et de l'application des techniques modernes éprouvées.

91. Au cours du débat on a souligné l'importance du jardin d'enfants dans le processus d'enseignement, car il offre à l'enfant l'occasion d'apprendre la discipline, d'acquérir une certaine habileté manuelle et de se préparer à sa vie en tant qu'élément d'un groupe. A cet égard, il ne faut pas négliger la question de la fourniture de jouets adaptés aux besoins et fabriqués sur place. Les jardins d'enfants pourraient contribuer à réduire le nombre des abandons en cours d'études dans les premières années scolaires. Quelques délégations ont été d'avis que le FISE pourrait examiner la possibilité d'accroître son aide à la formation de personnel pour les programmes de jardins d'enfants.

92. La préoccupation croissante des pays en voie de développement en ce qui concerne l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation s'est traduite par le nombre accru de projets qui prévoient une formation dans des domaines tels que le secrétariat, l'économie domestique, les arts ménagers, la couture, la cuisine, la puériculture, etc. A mesure que le nombre des enseignants augmente, de plus en plus de pays introduisent ces études dans leurs écoles primaires ou créent des classes pour les adolescentes en dehors des écoles, par l'intermédiaire des instituts de village ou autres activités communautaires. (A propos de l'importance de la femme dans les activités de protection de la famille et de l'enfance, voir par. 133.)

93. Bien que dans les demandes adressées au FISE l'accent reste placé sur l'enseignement primaire, de nombreux pays réorganisent également leur enseignement secondaire afin de répondre de façon plus réaliste à leurs besoins croissants en main-d'oeuvre qualifiée et de donner aux jeunes une formation adaptée à la vie telle qu'elle se présente à l'âge de la science et non, comme trop souvent par le passé, en vue d'un emploi de bureau ou de l'entrée à l'université. Plusieurs pays font actuellement l'essai d'un type d'établissement secondaire offrant un enseignement suffisamment complet pour que les étudiants puissent à la fois faire des études générales et suivre leur inclination naturelle en se spécialisant dans les sciences et les mathématiques, les arts industriels, les questions commerciales, l'économie domestique ou les arts libéraux.

94. Les membres du Conseil se sont félicités que plusieurs projets prévoient une aide pour la production de manuels scolaires. Au lieu d'acheter des livres déjà sur le marché, on aide les pays à équiper des centres de production de manuels qui deviennent des organes permanents de leurs services d'enseignement. Le FISE aide également les "services de soutien", qui préparent et publient des manuels de pédagogie ainsi que des bulletins, graphiques et autres auxiliaires visuels d'enseignement. Ces services jouent un rôle essentiel dans le développement de l'enseignement et peuvent, à peu de frais, exercer une influence utile de vulgarisation.

95. On a reconnu que la distinction faite entre l'"enseignement" et la "formation professionnelle" était assez artificielle, car on doit retrouver certains des éléments d'une préparation professionnelle simple dans la plupart des programmes scolaires. Toutefois, il existait quelques projets spécialement organisés et aidés par le FISE qui offraient aux jeunes une formation professionnelle élémentaire. D'ordinaire ils s'adressaient au groupe d'âge de 12 à 16 ans, aux enfants qui avaient abandonné l'école et aux jeunes gens dont l'éducation n'avait pas comporté de préparation professionnelle spéciale. On a pensé qu'il serait intéressant d'examiner l'évolution de ces projets au cours des prochaines années, afin de voir quelles leçons on pourrait en tirer pour l'organisation générale de l'enseignement.

Protection de la famille et de l'enfance

96. Les allocations approuvées pour les projets intéressant la protection de la famille et de l'enfance se sont élevées à 1 220 000 dollars, soit 4,7 p. 100 du total. Le Conseil était saisi d'une évaluation des activités dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance, et les principaux points qui se sont dégagés de l'examen auquel il a procédé figurent dans les paragraphes 127 à 138 ci-après.

97. Au cours de la discussion au Comité du programme sur les différents projets dans ce domaine, on a souligné qu'il était nécessaire d'effectuer de nouvelles études afin de déterminer si l'équipement et les auxiliaires audio-visuels fournis par le FISE pour la formation étaient adaptés aux conditions locales. Le représentant de l'OMS a attiré l'attention sur l'importance des aspects sanitaires des projets de protection sociale, notamment dans le cas de la formation et des institutions s'occupant d'enfants d'âge préscolaire (voir E/ICEF/P/L.795, par. 26).

Aide à la formation

98. Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'aide croissante accordée par le FISE à la formation. En 1965, l'assistance à la formation, en tant qu'élément des projets bénéficiant de l'assistance du FISE, a représenté 36 p. 100 des allocations pour l'aide à long terme. Cela montrait non seulement que l'importance vitale que présente un personnel qualifié pour les services destinés aux enfants était désormais reconnue, mais encore que l'aide du FISE dans ce domaine était très appréciée par les pays.

99. La formation bénéficiant de l'aide du FISE était très variée, allant de la formation pratique très simple des villageoises en matière de nutrition et d'arts

ménagers jusqu'à la formation spécialisée postuniversitaire des futurs professeurs de pédiatrie. L'importance de la formation variait considérablement selon les types de programmes. Dans les programmes de protection de la famille et de l'enfance, elle représentait 83 p. 100 de l'aide et dans les programmes d'enseignement 74 p. 100. Dans les deux cas, l'objectif du FISE était d'aider à constituer un corps enseignant. Dans les programmes de lutte contre les maladies, la formation ne représentait qu'un faible pourcentage des allocations (2 p. 100); la raison en était que la plupart de ces projets étaient en cours depuis plusieurs années, que les connaissances nécessaires, bien que très spéciales, étaient limitées, et que la mise en oeuvre de ces projets exigeait des fournitures et des moyens de transport relativement importants. Dans le cas des services de santé de base, qui ne pouvaient fonctionner sans être solidement encadrés par du personnel médical très qualifié doublé d'auxiliaires, l'aide à la formation représentait 46 p. 100 des allocations du FISE pour ce type de service. Pour la nutrition appliquée, la formation était nécessaire à la fois pour l'éducation nutritionnelle et pour la production des aliments; environ le tiers de l'aide dans ce domaine allait à la formation.

100. Au cours des discussions qui ont eu lieu au Comité du programme et au Conseil d'administration au sujet des tendances de la formation, plusieurs délégations ont exprimé des réserves au sujet de l'augmentation du nombre des cycles d'études, des cours de brève durée et des voyages d'étude organisés dans des pays industrialisés et financés par le FISE. Ils ont estimé que le rôle du FISE était surtout d'aider à financer des plans de formation à l'intérieur même des pays ou à l'échelon régional, notamment à l'intention des travailleurs de niveau moyen et des auxiliaires. Il fallait faire preuve de prudence dans le financement de projets de formation supérieure dans les pays industrialisés, car cette aide relevait plutôt d'autres sources, telles que l'aide bilatérale, d'autres institutions des Nations Unies, ou les fondations privées. D'autres délégations en revanche ont estimé que l'aide à la formation telle qu'elle était fournie à l'heure actuelle était satisfaisante et devrait être maintenue (voir E/ICEF/P/L.795, par. 152 à 154).

Autres questions de principe relatives aux programmes

101. Les paragraphes suivants portent sur les questions de principe qui ont été soulevées au cours de la discussion qui a eu lieu au Comité du programme et au Conseil d'administration sur les progrès réalisés dans différents domaines d'aide autres que ceux qui ont été examinés plus haut ou à propos d'autres sections du présent rapport.

102. L'importance et le nombre des projets assistés par le FISE a suscité un vif intérêt. On s'est accordé à reconnaître qu'il fallait s'efforcer de concentrer l'aide du FISE dans chaque pays sur un nombre plus limité de projets plus vastes, sous réserve, bien entendu, que l'importance du projet soit proportionnée à la dimension du pays assisté. On a également reconnu que les projets pilotes ayant un caractère d'innovation ou de démonstration étaient utiles, mais que d'ordinaire il devrait s'agir de petits projets. On a fait ressortir que moins il y aurait de projets plus l'aide donnée à chacun pourrait être importante. De plus, lorsque les projets à approuver étaient nombreux, restreints et très divers, il était

plus difficile pour le Comité du programme et pour le Conseil de suivre dans ses grandes lignes l'évolution de la politique et d'évaluer les projets. En outre, plus les projets dont s'occupait le FISE étaient nombreux, plus les dépenses d'administration étaient élevées. On a suggéré que le Directeur général fasse une étude plus approfondie de ce problème et présente un rapport au Conseil d'administration. A propos de ce même problème, plusieurs délégations ont exprimé la crainte que le FISE élargisse ses activités à tel point qu'il disperse ses ressources et perde de vue son objectif principal qui est d'aider directement les enfants. A cet égard, on a cité les activités du FISE en ce qui concerne la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national.

103. Le Directeur général a dit qu'il pensait, lui aussi, que le FISE devait concentrer ses efforts à l'intérieur de chaque pays. Il étudiait différents moyens d'encourager les pays à se concentrer sur des projets prioritaires, d'une part pour renforcer les effets de l'aide du FISE, et d'autre part pour réduire la charge de travail du Fonds, et son intention était de présenter un rapport au Conseil à ce sujet à sa prochaine session. Il a précisé qu'il n'avait nullement l'intention de promouvoir la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national en tant que projet indépendant ou en tant que fin en soi. L'intérêt que portait le FISE à la planification ne devait pas altérer le caractère concret de l'aide qu'il accordait pour des projets bénéficiant directement aux enfants; au contraire, le but était de rendre plus efficace la programmation des projets du FISE (voir par. 110 à 126 pour plus de détails sur les activités du FISE dans le domaine de la planification du développement national).

104. La question des services intégrés en faveur de l'enfance a été discutée par les membres du Conseil à propos de l'approbation de trois projets (pour la République arabe unie, la Tunisie et la Yougoslavie) qui prévoyaient des services généraux intégrés pour l'enfance et la jeunesse dans un secteur déterminé. Les trois projets comprenaient des services d'hygiène maternelle et infantile, des activités nutritionnelles, des services de garderie pour les jeunes enfants, une formation primaire et professionnelle pour les enfants et les jeunes, et des activités d'éducation des femmes. Aucun de ces services, pris individuellement, n'était nouveau pour le FISE, mais ce qui était nouveau, c'est que, dans les secteurs couverts par ces projets, tous les ministères intéressés et les autorités locales associaient leurs efforts. Ce type de projet, qui abordait simultanément les principaux besoins des enfants dans un secteur donné, constituait une nouvelle approche à l'égard de la coordination et de la formation. Il facilitait également l'intégration des programmes de santé et de développement social dans les plans de développement économique. Le Conseil a été tout à fait favorable à ce type de projet, à titre expérimental. Certains représentants ont exprimé l'espoir que cette tentative donnerait de bons résultats et que des projets semblables seraient alors entrepris dans d'autres pays et dans d'autres régions des mêmes pays. On a dit également que cette approche intégrée conviendrait peut-être particulièrement bien dans le cas de l'aide du FISE aux enfants et aux jeunes des bidonvilles, domaine difficile dans lequel peu de choses ont encore été faites.

105. Plusieurs délégations, dont certaines avaient participé à des voyages d'observation, ont souligné qu'il était important d'améliorer la programmation

et la planification des projets; elles avaient constaté, au cours des voyages, que les pays avaient besoin d'une aide accrue pour la préparation des projets et s'étaient rendu compte de l'énorme travail qui incombait au personnel d'exécution du FISE. On a dit que le Directeur général pourrait avoir recours davantage à des consultants à court terme, qui compléteraient le travail du personnel permanent. Les consultants pourraient également étudier de plus près les besoins sous leurs multiples aspects, tels qu'ils se manifestent dans les différents milieux. Pareille étude serait très utile au Conseil lorsqu'il examinerait ses propres priorités et sa politique. On a également fait valoir que le Directeur général, lorsqu'il examinerait les questions de programmation et la préparation de la documentation, devrait tenir compte des diverses écoles de pensée et des divers types d'expérience.

106. Le Directeur général a accueilli avec satisfaction l'idée d'utiliser plus de consultants. L'allocation plus importante que le Conseil avait approuvée pour la planification et la préparation des projets à sa présente session serait utilisée en partie à cet effet. Les travaux préparatoires aux conférences et aux cycles d'études sur l'enfance et la jeunesse dans le développement national avaient mis le personnel d'exécution du FISE en rapport avec divers départements universitaires et divers instituts dans chaque région, et les ressources et le personnel de ces établissements pourraient être utiles. Le Directeur général espérait pouvoir s'assurer le concours d'un plus grand nombre de consultants des pays et des régions intéressés pour la préparation des projets et pour l'évaluation des travaux déjà accomplis. Dans ses rapports au Conseil, il continuerait de chercher à se tenir au courant des vues des différentes écoles de pensée, d'entrer en consultation avec elles, le cas échéant, et d'en tirer profit. Toutefois, selon lui, il devait prendre la responsabilité de présenter ses propres conclusions, et non celles d'un ou de plusieurs experts. Il serait ensuite loisible au Conseil, qui représentait lui-même différentes écoles de pensée dans de nombreux domaines, d'utiliser ou de modifier ses conclusions comme il l'entendrait.

107. Plusieurs délégations ont souligné l'intérêt des projets qui permettent aux pays en voie de développement de produire eux-mêmes ce dont ils ont besoin pour résoudre leurs problèmes. L'aide pour la conservation du lait et la nutrition appliquée offrait des exemples remarquables de cette approche (voir par. 139 à 155 et 78 et 79). Il y en avait d'autres, notamment : l'aide pour la production locale de manuels scolaires, de matériel d'éducation sanitaire et nutritionnelle et de matériel d'enseignement (voir par. 81, 87, 94); l'aide pour la production de vaccin (voir par. 68); l'équipement pour fabriquer des plaques de latrines pour les programmes d'assainissement; et l'équipement pour la production de jouets pour les garderies. /Voir la déclaration du Directeur général adjoint chargé des programmes devant le Conseil, où cette approche est examinée en détail (E/ICEF/CRP/66-34)./

108. Il a été question à plusieurs reprises au cours des discussions au Conseil d'administration de l'aide du FISE à la jeunesse. Certaines délégations, tout en reconnaissant que les problèmes de la jeunesse présentaient une importance énorme, se sont demandé si le FISE, avec les ressources limitées dont il disposait, devait chercher à s'occuper beaucoup de ces problèmes alors qu'il y avait encore tant à faire pour les enfants. D'autres délégations, tout en

admettant que les enfants plus jeunes étaient les plus vulnérables et méritaient d'abord l'attention, ont estimé néanmoins que les enfants plus âgés devaient aussi être aidés. On a fait observer que le mandat du FISE mentionnait expressément les adolescents aussi bien que les enfants. On a suggéré qu'en pratique les jeunes soient considérés comme une catégorie fonctionnelle et non chronologique. Nombre d'enfants dans les pays en voie de développement doivent faire face aux problèmes du travail et de l'emploi avant 12 ans. Nombre de gouvernements placent les problèmes de la jeunesse au premier rang de leur liste de priorités parce que la préparation de la jeunesse à un travail utile répond à des besoins immédiats et parce que l'on en vient de plus en plus à reconnaître que, si rien n'est fait pour préparer les jeunes à un travail utile, les services fournis aux groupes plus jeunes seront en grande partie perdus.

109. On a aussi attiré l'attention du Conseil sur plusieurs autres questions de principe qui se sont posées à l'occasion de l'examen de certains projets par le Comité du programme et qui sont étudiées dans le rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.795). Il s'agissait notamment de la durée de l'aide du FISE aux projets; de la fourniture par le FISE de documentations scientifique et technique; de l'intérêt des institutions spécialisées dans des domaines relevant essentiellement d'autres institutions; de la question de savoir si les dispositions existantes touchant l'octroi de l'aide du FISE dans des situations telles que celle du Viet-Nam sont appropriées et suffisantes; du revenu par habitant d'un pays comme critère pour la continuation de l'aide; de la fourniture par le FISE de secours alimentaires d'urgence; de l'aide aux projets interrégionaux; et du remboursement par le FISE aux organes techniques de l'ONU des services consultatifs fournis pour des projets.

V. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DANS LE DEVELOPPEMENT NATIONAL

110. Depuis 1962, le FISE s'est efforcé de faire en sorte qu'il soit tenu compte de l'enfance et de la jeunesse dans les programmes de développement national. Il s'agit de savoir si ces programmes assurent à l'enfance et à la jeunesse la protection dont elles ont besoin en tant que groupe vulnérable et s'ils les préparent à contribuer plus tard au progrès économique et social. Le FISE espère que ses activités dans ce domaine auront notamment pour résultat pratique l'allocation d'une plus grande partie des ressources nationales aux problèmes prioritaires de l'enfance et de la jeunesse; que leur utilisation sera plus efficace du fait qu'elles seront rattachées au développement national; et que l'aide en faveur de l'enfance fournie par le FISE et par d'autres sources extérieures pourra mieux être mise à profit. Le FISE n'a pas l'intention que ses activités fassent double emploi avec celles d'autres organismes et il ne préconise pas davantage des secteurs distincts pour l'enfance (voir également par. 102 et 103).

111. Le Directeur général a cité diverses mesures prises au cours de l'année écoulée pour aider les gouvernements à mieux tenir compte des besoins de l'enfance et de la jeunesse dans la planification de leur développement social et économique (voir E/ICEF/542/Add.1, par. 70 à 82, et E/ICEF/CRP/66-26). Des conférences régionales ont eu lieu en Amérique latine et en Asie; un cycle d'études visant à familiariser les planificateurs des pays d'Afrique avec les problèmes de l'enfance a été organisé à Paris; un projet de recherche appliquée sur les méthodes que les pays peuvent utiliser pour aborder les problèmes que pose la jeune génération dans le cadre des activités de développement sera terminé à la fin de l'été 1966 à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, à Genève, et la coordination se resserre entre les commissions économiques régionales des Nations Unies et les instituts régionaux de développement. Des rapports fructueux ont également été établis entre les bureaux du FISE et les instituts nationaux qui peuvent contribuer à la planification nationale concernant les problèmes de l'enfance. On a rendu compte plus haut (voir par. 41 à 53) des travaux de la réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique dans le cadre du développement national.

Conférences régionales

112. La Conférence latino-américaine sur le rôle de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national s'est tenue à Santiago (Chili) du 29 novembre au 11 décembre 1965 (voir E/ICEF/CRP/66-9), et la Conférence asiatique sur l'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement a eu lieu à Bangkok du 8 au 15 mars 1966 (voir E/ICEF/CRP/66-8). Ces conférences ont été organisées sous les auspices du FISE, des commissions économiques régionales et des instituts régionaux de développement en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et la BIRD. Elles ont permis aux planificateurs, aux économistes, aux administrateurs, aux autorités financières et à ceux dont les activités intéressent directement les programmes en faveur de l'enfance d'examiner les problèmes de l'enfance qui pourraient être plus facilement résolus s'il en était tenu compte dans la planification du développement national. Les débats ont

permis à des spécialistes de divers domaines de faire connaître aux planificateurs et aux économistes leur expérience et leurs vues sur la protection et le développement de l'enfant, et les planificateurs et les économistes ont pu, de leur côté, préciser, à l'intention des spécialistes, les problèmes que pose l'allocation des ressources dans ces domaines.

113. Les conférences régionales ont montré que les planificateurs du développement se rendent de mieux en mieux compte que les programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse doivent faire partie intégrante du développement économique et social d'ensemble et que, loin d'être uniquement la conséquence du développement, ils sont dans une certaine mesure, la condition préalable à la réalisation de ses objectifs.

114. Les conférences ont fait ressortir que les planificateurs du développement devraient accorder une attention particulière aux dépenses pour le développement des jeunes, non seulement parce qu'elles peuvent accélérer la croissance économique, mais encore parce qu'elles représentent déjà un pourcentage élevé des ressources nationales. On estime que la nation et les familles dépensent environ 30 p. 100 du revenu national pour élever les enfants. Ces chiffres dépassent de loin les dépenses d'équipement qui, dans certains pays en voie de développement, représentent à peu près 10 à 15 p. 100 du revenu national.

115. Un développement économique rapide provoque et exige de nombreux changements dans les structures sociales et institutionnelles des sociétés en voie de développement. Lorsque la pensée et les comportements restent très attachés à la tradition, l'évolution risque d'être lente et de retarder la croissance économique. Les conférences ont souligné que les jeunes pouvaient être les principaux agents de cette évolution, puisque ce sont eux qui un jour participeront à la modernisation de leur pays.

116. Les programmes à l'intention de la génération montante ont également d'autres avantages. Les dépenses dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'enseignement peuvent favoriser l'égalité des chances et permettre aux enfants de familles appartenant à tous les niveaux économiques d'être mieux armés dans la lutte pour la vie. Elles sont donc un facteur de justice sociale et réduisent les inégalités dans la répartition du revenu.

117. Les conférences ont reconnu l'importance et l'influence de la famille dans le développement de l'enfant. Les conditions économiques et les changements sociaux provoqués par le développement ont mis à rude épreuve la stabilité de la famille, et cette situation peut avoir des répercussions profondes sur la façon dont l'enfant est élevé. Les conférences ont suggéré que les gouvernements adoptent des mesures législatives et des systèmes d'assistance économique et sociale propres à consolider la famille et à faciliter son adaptation aux nouveaux modes de vie.

118. La documentation préparée pour les conférences a montré que plus de la moitié des enfants d'Asie et d'Amérique latine appartenaient à des familles qui arrivaient à peine à se maintenir au niveau de la subsistance. On estime que 40 p. 100 de la population urbaine et 50 p. 100 de la population rurale d'Asie vit dans le surpeuplement, sans hygiène et parfois sans aucun abri. Dans les zones rurales de certains pays, il n'y a guère que 10 p. 100 de la population qui ait accès à l'eau potable. Bien que l'on ait enregistré ces dernières années une baisse de la

mortalité infantile, la moyenne nationale des taux de mortalité infantile dans les pays de ces régions se situe encore entre 50 et plus de 150 p. 1000 naissances, contre 20 p. 1000 dans les pays industriellement avancés. Les taux de mortalité parmi les enfants d'âge préscolaire dans les pays d'Asie vont de 10 p. 1000 à 81 p. 1000, contre 1 à 2 p. 1000 dans les pays développés. La consommation de protéines et de calories chez les enfants reste faible.

119. En Amérique latine et en Asie, il faudrait, d'après les prévisions de la FAO, que la production alimentaire augmente de 53 p. 100 et de 32 p. 100 respectivement d'ici 1980 pour que l'on puisse simplement maintenir les niveaux de consommation actuels par habitant.

120. La plupart des pays ont réalisé des progrès notables dans le développement de l'enseignement, et les conférences ont révélé que les taux annuels d'augmentation des inscriptions au niveau primaire étaient d'environ 5 p. 100 en Amérique latine et 10 p. 100 en Asie. Malgré ces progrès, il y a encore en Asie 85 millions d'enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école, sur un total de 200 millions, et en Amérique latine 25 millions sur un total de 55 millions. En outre, le nombre des filles qui fréquentent l'école est très inférieur à celui des garçons. L'un des problèmes les plus graves est la déperdition alarmante des effectifs provoquée par les abandons pendant les premières années d'école. En Asie et en Amérique latine, sur 100 garçons et filles inscrits en première année d'école primaire, on compte que 20 à 35 seulement termineront le cycle primaire. En moyenne, dans les pays d'Asie en voie de développement, 50 à 60 p. 100 des enfants d'âge scolaire fréquentent l'école, 10 à 15 p. 100 travaillent, et les 30 à 40 p. 100 restants ne vont pas à l'école et ne travaillent pas. Bien que les effectifs de l'enseignement secondaire aient sensiblement augmenté ces dernières années dans les deux régions, 85 p. 100 environ des adolescents sont encore en dehors du système scolaire. Les difficultés qu'ont les jeunes à trouver un emploi rémunéré sont étroitement liées aux problèmes de l'enseignement. En Asie et en Amérique latine, les statistiques montrent que le pourcentage du chômage et du sous-emploi parmi les jeunes est élevé et on en prévoit l'augmentation.

121. Voici, en gros, les principales questions qui ont été soulevées au cours des conférences touchant la façon dont les pays pourraient mieux tenir compte des besoins de l'enfance dans la planification du développement 12/:

- a) Dans la plupart des pays, l'un des principaux obstacles à une bonne planification est le manque de renseignements quantitatifs et qualitatifs sur les multiples problèmes qui se posent aux familles et à leurs enfants. Les conférences ont insisté sur la nécessité d'améliorer la collecte, l'interprétation et l'utilisation des données statistiques sur les problèmes de l'enfance, et la nécessité d'études et travaux de recherche appliquée sur les divers problèmes de l'enfance et de la jeunesse dans le développement comme conditions de base d'une planification judicieuse;

12/ Des questions du même ordre ont été soulevées lors de la réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique (voir plus haut, par. 41 à 53).

- b) Les conférences ont reconnu qu'il n'était pas nécessaire de créer un organisme gouvernemental distinct qui ne s'occuperait que des programmes en faveur de l'enfance; c'était aux ministères techniques intéressés qu'il appartenait d'élaborer et d'exécuter les programmes appropriés. Néanmoins, de nombreux participants ont insisté sur la nécessité d'une meilleure coordination entre ces ministères pour la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes, de façon à éviter le gaspillage et les doubles emplois inutiles, ainsi que les lacunes graves qui pourraient exister dans leurs activités;
- c) On a jugé indispensable que les pays s'attachent d'urgence aux problèmes particuliers de la jeunesse qui dans quelques années participera au processus du développement. Lors de l'élaboration d'un plan pour le développement de l'enfance et de la jeunesse, il faudra notamment trouver une réponse aux questions suivantes : quel type de préparation et de formation les jeunes doivent-ils avoir pour pouvoir faire preuve d'esprit novateur et créateur? Que peut-on faire pour leur inculquer des attitudes et des systèmes de valeur propices au développement? Par quels moyens pourrait-on leur offrir plus d'occasions d'emploi?
- d) Les conférences ont fait ressortir qu'un certain nombre de mesures d'ordre économique pourraient grandement contribuer à l'amélioration des conditions de vie de l'enfance et de la jeunesse. La misère générale alliée à la faiblesse du revenu familial sont les principales causes des conditions défavorables où vivent les enfants et les adolescents; des efforts pour améliorer la situation économique des familles auront donc d'heureux effets sur les enfants. Parmi les principaux moyens de relever le revenu des familles les plus pauvres, on a cité : les politiques destinées à favoriser l'expansion des occasions d'emploi, en particulier à l'intention des ruraux atteints par le sous-emploi ou le chômage; les exonérations d'impôt; et les allocations familiales. On a également suggéré que les gouvernements adoptent une politique de production et subventionnent les produits essentiels au développement de l'enfant, de façon à les mettre à la portée des familles à faible revenu;
- e) Etant donné les ressources limitées dont on dispose et les autres domaines prioritaires dont il faut tenir compte, les conférences ont souligné qu'il fallait intensifier les efforts, dans chaque pays, pour mettre à profit les ressources bénévoles et encourager les initiatives locales pour les programmes destinés à l'enfance.

Mesures de consolidation

122. Les membres du Conseil ont, dans l'ensemble, approuvé les progrès réalisés dans ce domaine; ils se sont félicités, notamment, de l'intérêt croissant témoigné dans un certain nombre de pays pour les mesures de consolidation, et des diverses possibilités qui ont été mises en évidence par les conférences à cet égard. L'importance accordée à ces activités à l'échelon national a été particulièrement bien accueillie. On a dit qu'il était temps de procéder à une évaluation globale des conférences sur l'enfance et la jeunesse dans le développement national qui ont déjà eu lieu. Plusieurs délégations ont noté l'importance des projets intégrés (voir par. 104) comme forme pratique d'aide du FISE à la planification. Pour encourager les activités de consolidation, le Conseil a approuvé dans le budget des services d'administration et d'exécution pour 1967 (voir E/ICEF/AB/L.64, par. 48) la

création de deux postes d'administrateurs des programmes dans le domaine de la planification qui seraient affectés dans les pays, et une augmentation des crédits du fonds de planification et de préparation des projets par pays et des projets interrégionaux (voir E/ICEF/P/L.794).

123. Les activités de consolidation qui pourraient être entreprises par le FISE ou avec l'aide du FISE sont les suivantes :

- a) La publication des rapports et d'un choix de documents des conférences auxquels on assurerait une aussi large diffusion que possible parmi les gouvernements, les universités, etc;
- b) L'élaboration par chaque pays intéressé d'une politique nationale ou d'un plan qui fixerait des objectifs pour la protection et la formation de l'enfance et de la jeunesse et qui aiderait à fixer des priorités et servirait de guide aux planificateurs du développement et aux fonctionnaires des ministères techniques pour l'élaboration des programmes et l'allocation des ressources;
- c) L'organisation, dans les pays intéressés, d'ateliers nationaux sur l'amélioration des méthodes et du système de planification et sur l'exécution des programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse comme partie intégrante du développement économique et social;
- d) L'orientation des planificateurs économiques et sociaux en ce qui concerne les problèmes de l'enfance et les mesures propres à les résoudre. Cette orientation pourrait soit être donnée dans le cadre des cours réguliers de formation soit faire l'objet de cycles d'études à l'intention des planificateurs aux échelons régional et national;
- e) Le rassemblement de données statistiques sur les problèmes de l'enfance et leurs causes, grâce à une coopération entre le FISE, le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et les services statistiques des commissions économiques régionales. De nombreux pays espèrent éveiller l'intérêt d'instituts nationaux et internationaux qui entreprendraient des travaux de recherche appliquée et des études sur divers sujets sur lesquels on a besoin de plus de renseignements pour que les pays puissent mettre au point des programmes d'action efficaces à l'intention de l'enfance et de la jeunesse;
- f) L'octroi d'une aide pour l'évaluation des besoins de l'enfance aux pays qui la sollicitent et que l'on pourrait en même temps conseiller et orienter sur la façon de tenir compte comme il convient de l'enfance et de la jeunesse dans leurs programmes de développement.

124. Le FISE a reçu de pays africains qui mettent au point des plans nationaux de développement un certain nombre de demandes de consultations sur les problèmes de l'enfance et de la jeunesse. Le FISE a aidé quatre pays africains, à savoir le Dahomey, le Niger, la Haute-Volta et le Togo, à passer un contrat avec la Société d'études pour le développement économique et social (SEDES) qui les conseillera à ce sujet. Ce genre d'assistance est financée sur l'allocation pour la planification et la préparation des projets par pays que le Conseil d'administration a approuvée.

Une allocation approuvée par le Conseil en juin 1965 était destinée à familiariser des planificateurs de pays africains avec les problèmes fondamentaux de l'enfance et de la jeunesse grâce à un cycle d'études organisé conjointement par le Centre international de l'enfance (CIE) et l'Institut d'études du développement économique et social (IEDES) de l'Université de Paris, en février 1966. Vingt pays d'Afrique (au Sud et au Nord du Sahara) et de la région de la Méditerranée orientale y ont envoyé des participants. La plupart des participants étaient responsables dans leur pays de la direction de la planification dans les domaines de la santé, et de l'enseignement ou du plan national d'ensemble. L'IEDES introduira en octobre 1966 dans ses programmes réguliers de formation à l'intention des planificateurs africains un cours d'orientation approprié sur les problèmes de l'enfance. L'IEDES et le CIE préparent le matériel pédagogique pour ce cours, et des boursiers du FISE, travaillant sous la direction d'un consultant, participent à cette activité. Une allocation pour la continuation de l'aide à ce programme de formation a été approuvée à la présente session du Conseil.

125. Le Conseil a approuvé antérieurement une aide aux instituts de développement économique et de planification d'Amérique latine et d'Asie. Ces instituts ont été créés pour former des fonctionnaires qui s'occuperaient de l'élaboration, de l'exécution et de la révision des plans de développement économique et social; ils devaient, en outre, entreprendre des recherches dans ces domaines et fournir des services consultatifs aux gouvernements dans leur région. L'assistance du FISE comprend : le financement de postes d'enseignants qui feront des cours sur le développement social, en insistant spécialement sur l'enfance et la jeunesse; le financement de recherches et de services consultatifs dans ce même domaine; et des bourses pour des stagiaires. Une nouvelle allocation pour la continuation de cette aide à l'Institut asiatique a été approuvée à la présente session du Conseil. Dans le cadre de la coopération du FISE avec l'Institut latino-américain, des entretiens ont eu lieu sur les possibilités qu'il y aurait de mettre l'accent, dans les services consultatifs fournis aux pays en matière de planification, sur les problèmes de l'enfance et de la jeunesse.

126. En juin 1965, le Conseil d'administration du FISE a approuvé une allocation destinée à financer une étude que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a entreprise sur la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national. L'étude traitera principalement des méthodes par lesquelles les pays parvenus à des stades différents de développement peuvent établir leurs plans de façon à répondre aux besoins de l'enfance et de la jeunesse.

VI. EVALUATION DU PROGRAMME ET PRINCIPES DIRECTEURS

Evaluation des programmes de protection de la famille et de l'enfance

127. Le Conseil était saisi d'une évaluation des projets de protection de la famille et de l'enfance qui bénéficient de l'assistance du FISE. L'évaluation comprenait deux parties. La première consistait en une enquête faite par la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU sur les projets pour lesquels le Conseil d'administration avait approuvé des allocations jusqu'en juin 1965 (E/ICEF/L.1260). La deuxième était un rapport à la Direction des affaires sociales et au FISE établi par des consultants à court terme 13/ et fondé sur des enquêtes effectuées dans cinq pays : la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, les Philippines et la Turquie (E/ICEF/L.1260/Add.1).

128. Les principaux points relevés dans l'évaluation et mis en lumière par le Directeur général et le Directeur de la Direction des affaires sociales (E/ICEF/L.1261) dans leurs observations conjointes sur l'évaluation peuvent être résumés comme suit :

- a) L'aide à la formation a constitué l'élément de loin le plus important des projets. Il s'est révélé judicieux d'avoir mis l'accent sur les plans de formation exécutés dans le pays même, et l'on a constaté que beaucoup de projets avaient donné des résultats positifs en ce qui concerne l'amélioration des activités de protection sociale et l'importance que l'on y attache. Outre la formation du personnel auxiliaire et des agents de base, il est nécessaire d'insister davantage sur la formation du personnel de direction, du personnel enseignant et des travailleurs bénévoles, sur la production de matériel pédagogique local et sur le développement des possibilités d'expérience pratique.
- b) Plusieurs pays ont manifesté leur intérêt pour les activités visant à améliorer les soins de puériculture dans le cadre de la famille et en dehors de la famille, grâce à des programmes tels que les pouponnières et les garderies, les centres de protection sociale, les centres mixtes d'hygiène et de protection sociale, les programmes de développement axés sur la communauté et les programmes de formation des femmes et des jeunes filles en matière de puériculture. Cependant, par comparaison avec les besoins, on n'en est encore qu'à de modestes débuts en ce qui concerne ce type de programmes préventifs dans de nombreux pays. Les programmes pour la jeunesse sont souvent inexistantes ou insuffisants. On n'a pas tiré tout le parti possible des possibilités qu'offre le développement communautaire pour la protection de la famille et de l'enfance.

13/ M. Henry S. Maas, Ph.D., Université de Californie, à Berkeley (Etats-Unis d'Amérique), Mlle E. Ray Godfrey, Université de Toronto (Canada), et Mlle Gloria Abate, Universidad Nacional Mayor de San Marcos, Lima (Pérou).

- c) Lorsque les pays n'ont pas encore créé d'infrastructure de protection sociale et n'ont ni les ressources ni les connaissances voulues pour planifier et exécuter des programmes, il semblerait approprié que le FISE aide le gouvernement à mettre sur pied des activités de protection de la famille et de l'enfance dans le cadre de programmes apparentés : éducation, santé ou développement communautaire. Lorsque des progrès auront été accomplis, notamment en matière de formation, le FISE pourrait alors aider les gouvernements à établir des programmes distincts de protection sociale, à tenter d'appliquer des idées nouvelles et à faire l'essai de certaines méthodes dans des zones pilotes. A mesure que les pays disposeront de plus de personnel qualifié et seront prêts à consacrer davantage de ressources à la protection sociale, il est probable qu'ils demanderont l'aide du FISE pour exécuter des programmes plus complets et d'une portée géographique plus vaste.
- d) Dans certains pays les projets de protection de la famille et de l'enfance sont concentrés dans des zones rurales ou urbaines sans que cette répartition obéisse à des priorités déterminées par la politique d'ensemble. Les gouvernements devraient s'attacher davantage aux critères sur lesquels doit reposer la répartition des services de protection de la famille et de l'enfance entre les régions urbaines et rurales.
- e) Il faut encourager les gouvernements à envisager la planification des projets de protection de la famille et de l'enfance dans le contexte plus vaste du développement national et à mieux intégrer la protection sociale dans la planification d'ensemble, tant du point de vue du fond que de la forme.
- f) Les fournitures, le matériel et les moyens de transport fournis par le FISE ont grandement contribué à stimuler la mise en place des projets et à faciliter leur exécution. Cependant, une proportion relativement élevée d'assistance sous une forme autre que les fournitures a été nécessaire pour encourager le développement des programmes de formation locaux, la production sur place de matériel de formation et d'autres aspects prioritaires des programmes; cette forme d'assistance devrait continuer de caractériser l'assistance du FISE pour la protection de la famille et de l'enfance.
- g) Pour que l'assistance du FISE dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance soit pleinement efficace, il faut que l'on puisse compter sur un appui technique international suffisant dans les pays, dans les services régionaux des affaires sociales et à la Direction des affaires sociales de l'ONU.

129. Lors du débat, les membres du Conseil d'administration ont remercié les consultants de leur analyse et de leurs recommandations, qui sont utiles non seulement pour le FISE mais aussi pour les administrateurs et les personnes responsables de fixer les politiques dans les pays en voie de développement. L'évaluation était cependant limitée, à certains égards, du fait que les projets n'avaient reçu d'assistance que pendant une période relativement courte et que le personnel chargé de l'évaluation n'avait disposé que de peu de temps pour s'acquitter de sa tâche. Certains membres ont regretté que l'évaluation n'ait pas porté également sur les

programmes de puériculture et d'économie domestique et contiennent si peu de renseignements au sujet des activités de développement communautaire ou de service social dans des domaines tels que la santé, la nutrition, l'habitation et l'enseignement. Il aurait été souhaitable que les divers éléments qui entrent dans les programmes de formation (recrutement, programme des cours, utilisation des stagiaires, etc.) fassent l'objet d'une étude plus poussée. Il aurait été utile aussi que l'on étudie de façon plus approfondie des questions comme l'efficacité des organes consultatifs, le rôle des organisations non gouvernementales, et la mesure dans laquelle le type de matériel fourni par le FISE s'est révélé satisfaisant, en même temps que la possibilité pour le FISE de fournir plus de matériel local.

130. On a appelé l'attention des membres du Conseil sur les "Principes directeurs suggérés aux gouvernements pour la création ou l'extension des services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence" que le Conseil économique et social a recommandés dans sa résolution 1086 G (XXXIX) du 30 juillet 1965 et qui figurent dans l'annexe à la résolution. On a estimé que ces principes directeurs constituaient un cadre excellent pour l'action du FISE dans ce domaine.

131. Plusieurs représentants ont souligné qu'il faudrait renforcer l'appui accordé aux services préventifs. Comme dans de nombreux pays la ligne de démarcation entre les services de protection sociale et d'autres services, comme l'éducation et la santé, n'est pas très nette, le FISE devrait faire preuve de souplesse lorsqu'il répond aux demandes de services de protection de l'enfance émanant de diverses sources. Pour utiliser le plus efficacement possible les ressources disponibles, il fallait qu'une coopération étroite s'établisse entre les institutions gouvernementales et les institutions bénévoles; les plans de coordination et d'appui technique et financier devraient tenir compte de l'importance des initiatives bénévoles qui peuvent compléter les services gouvernementaux. Le rôle dynamique important que peut avoir la protection sociale dans les projets intégrés a été souligné. On a estimé qu'il fallait encourager les approches imaginatives et créatrices à l'égard de problèmes de protection sociale et favoriser l'exécution d'un plus grand nombre de projets expérimentaux et novateurs. Lorsque des projets exécutés dans un pays pouvaient présenter de l'intérêt pour d'autres pays, il fallait leur faire part de l'expérience acquise.

132. On s'est préoccupé de constater que les plans de développement national faisaient si peu de place aux besoins sociaux des enfants et des jeunes. On a pensé que, en organisant des réunions nationales sur la planification en faveur de l'enfance dans le développement national et des conférences et des cycles d'études régionaux sur les problèmes de protection sociale, on pourrait mettre en relief ces besoins. On a souligné qu'il fallait accorder une assistance accrue aux programmes destinés aux jeunes, programmes qui devraient être reliés aux services de protection de la famille et de la collectivité. Il fallait corriger le déséquilibre existant entre les services disponibles dans les zones rurales et dans les zones urbaines. Le Conseil s'est félicité de l'intérêt croissant que suscitent les garderies pour enfants d'âge préscolaire et les soins aux enfants négligés en milieu non institutionnel; il fallait encourager cette évolution.

133. On a souligné l'importance qu'il y a à s'assurer la compréhension des parents particulièrement des mères, et leur coopération si l'on voulait atteindre les enfants, aider les familles à s'adapter à de nouvelles conditions de vie et encourager le progrès économique et social en général. Il était indispensable que les femmes

participent aux projets du FISE en tant que travailleuses et en tant que volontaires, et il fallait faire un effort beaucoup plus gros pour éduquer et former les femmes et les jeunes filles.

134. Le Conseil s'est vivement félicité de constater que le FISE avait mis tout spécialement l'accent sur la formation. L'assistance du FISE avait permis d'améliorer les compétences des personnes que l'on peut maintenant recruter pour travailler dans ce domaine et une nouvelle catégorie de personnel national était en cours de formation, ce qui permettrait non seulement de créer de nouveaux services mais encore de faire évoluer les attitudes sociales et la politique sociale. Le Conseil a reconnu qu'il importait de veiller à ce que les programmes et les méthodes pédagogiques soient conçus en fonction des conditions locales et des postes que le personnel serait appelé à remplir. Il était urgent de former du personnel capable de fournir des services directs aux individus, aux groupes et aux collectivités, mais il était non moins urgent de former des cadres-directeurs, planificateurs, administrateurs, éducateurs de service social. Il fallait former des bénévoles et des travailleurs sociaux à plein temps. On a estimé qu'il était particulièrement utile de s'attacher avant tout aux programmes de formation nationaux, notamment à l'intention des personnes travaillant à l'échelon du village ou de la communauté. On a noté la grave pénurie d'ouvrages sur le service social adaptés aux conditions locales et on a mentionné la possibilité d'utiliser davantage l'aide du FISE pour remédier à cette situation.

135. Les membres du Conseil ont félicité la Direction des affaires sociales du rôle important qu'elle joue en fournissant un appui technique aux projets bénéficiant de l'aide du FISE. Ils ont exprimé l'espoir qu'elle pourrait fournir l'appui technique international nécessaire à l'expansion de l'aide du FISE dans ce domaine et que les services régionaux des affaires sociales pourraient contribuer de façon dynamique à cette expansion. Comme de nombreux projets intéressent plusieurs disciplines, on a jugé indispensable qu'une coopération étroite s'établisse avec le personnel et les conseillers des institutions spécialisées. On a souligné qu'il importait que les conseils techniques soient adaptés aux conditions locales.

136. Il ressortait du rapport des consultants que divers obstacles empêchaient les gouvernements de définir clairement les méthodes qui leur permettraient le mieux de répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes en matière de protection sociale. Les pays devraient profiter davantage de l'aide du FISE pour évaluer leurs besoins et leurs ressources et établir des priorités. Les pays rencontraient aussi des difficultés pour incorporer dans le programme même une procédure d'évaluation; les gouvernements avaient besoin d'une aide accrue dans ce domaine, soit de la part des conseillers de l'assistance technique des Nations Unies, des consultants du FISE ou des uns et des autres.

137. Les membres du Conseil se sont accordés à reconnaître que l'importance à long terme de l'aide du FISE en matière de protection de la famille et de l'enfance était beaucoup plus grande que ne le faisaient apparaître les crédits relativement modestes ouverts à ce titre. Les projets déjà élaborés montraient combien l'assistance du FISE pouvait encourager la création d'organes de planification et de coordination; l'élaboration de programmes de formation; l'adoption d'une législation plus soucieuse de la protection de l'enfance; l'amélioration des services existants et la création de nouveaux services à titre de démonstration. Manifestement, la politique du Conseil à l'égard des projets de protection de la famille et de l'enfance avait été assez souple pour permettre d'adapter les services à des situations changeantes. L'évaluation n'avait pas révélé la nécessité de modifier

pour le moment la politique du Conseil d'administration régissant l'assistance dans ce domaine.

138. Le Conseil d'administration a estimé que l'évaluation devait être considérée comme ayant un caractère intérimaire et qu'elle devrait être suivie d'une autre évaluation plus poussée, que le Conseil examinerait à une date ultérieure. Un membre du Conseil a dit que la nouvelle évaluation pourrait peut-être être examinée en 1968 ou 1969.

Evaluation du programme de conservation du lait

139. Le Conseil d'administration du FISE était saisi d'une évaluation des projets de conservation du lait bénéficiant d'une aide conjointe du FISE et de la FAO (E/ICEF/L.1257). Au cours des 18 années qui s'étaient écoulées depuis sa création, le programme de conservation du lait avait opéré dans 38 pays, fournissant une aide substantielle pour l'agrandissement et/ou la création de 210 usines de traitement du lait et de 15 centres de formation, finançant 300 bourses de perfectionnement destinées à l'enseignement de la science laitière tant aux maîtres qu'aux stagiaires et employant environ 140 consultants, experts et conseillers en vue d'assurer au programme le maximum d'efficacité, ainsi que la protection des investissements financiers. L'assistance approuvée par le FISE pendant cette période avait atteint un total de 24 600 000 dollars, et les investissements des pays assistés avaient été plus de quatre fois supérieurs à ce montant. Le coût des services de consultants, de conseillers et d'experts rendus par la FAO s'établissait à environ 3 millions de dollars, dont 1 700 000 remboursé par le FISE.

140. Les deux consultants auprès de la FAO et du FISE qui ont procédé à l'évaluation ^{14/} ont fait observer que l'aide avait permis de créer des laiteries autonomes qui livrent des quantités croissantes de lait contrôlé pour les enfants et le public en général. Environ 2 750 000 mères et enfants recevaient maintenant chaque jour du lait gratuit ou subventionné provenant des laiteries bénéficiant de l'aide du FISE. Cette aide avait également permis d'élever considérablement le niveau de vie des familles vivant dans les villages qui fournissent du lait pour les projets et de mettre au point une politique nationale du lait.

141. Le Directeur général a présenté ses observations au Conseil d'administration (E/ICEF/L.1258) au sujet de l'évaluation des consultants et indiqué celles de leurs conclusions qui, à son avis, se rapportaient plus particulièrement à l'objectif du FISE d'améliorer la nutrition de l'enfant.

142. On trouvera ci-après un résumé des principaux points qui, à cet égard, ont été signalés à l'attention du Conseil d'administration par les consultants et le Directeur général :

^{14/} M. Ira Gould, professeur et président du Département de la technique laitière de l'Université d'Etat de l'Ohio, à Columbus (Etats-Unis d'Amérique), ancien président de l'American Dairy Science Association; et le professeur A. M. Guerault, Directeur technique de la Laiterie des fermiers réunis, à Paris (France), ancien président de la Fédération internationale de laiterie.

- a) A ses débuts, le programme de conservation du lait était destiné à remettre en état une partie de l'industrie laitière en Europe et à fournir du lait à l'aide des ressources locales pour maintenir et étendre les programmes d'alimentation de l'enfant. Ensuite, il s'est orienté vers la création d'installations de traitement du lait dans les pays en voie de développement, de façon à remédier à longue échéance aux déficiences nutritionnelles des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes. Cette initiative a permis de créer les fondements d'une industrie laitière indigène dans de nombreux pays et d'approvisionner régulièrement en lait bon marché une population insuffisamment alimentée. A mesure que les projets s'établissaient fermement, les pratiques agricoles et laitières s'amélioraient, des débouchés réguliers étant assurés aux produits à des prix raisonnables.
- b) A la demande des gouvernements, la FAO et le FISE ont accordé leur assistance dans les domaines suivants :
- i) Laiteries : fourniture et équipement, soit pour compléter les installations existantes, soit pour mettre en place et développer un programme entièrement nouveau. Ceci a représenté la plus grande partie de l'aide;
 - ii) Formation et éducation : aide aux centres de formation, bourses, conférences éducatives spéciales, cours de brève durée et cycles d'études, et éducation des producteurs et des consommateurs de lait dans les pays où les programmes laitiers étaient exécutés;
 - iii) Personnel technique : consultants, experts et conseillers qui ont assuré la surveillance continue, l'orientation, l'évaluation et la direction de ce programme mondial.
- c) Le programme, dont le premier stade a été la distribution gratuite de lait traité dans les usines, a évolué au cours des années en un système en vertu duquel certains des gouvernements assistés s'attachent moins, désormais, à la distribution gratuite de lait qu'à une distribution subventionnée du lait aux familles à faibles revenus. Le système des subventions a rendu possible, particulièrement dans les zones urbaines, une augmentation sensible du nombre de personnes buvant du lait.
- d) Cependant, le plus grand nombre de ceux qui bénéficient directement des programmes sont les habitants des villages qui fournissent le lait pour les projets. Les projets ont eu un effet à la fois immédiat et à long terme sur la structure économique des villages et ont eu, dans certains cas, pour conséquence d'élever remarquablement le niveau de vie des familles rurales.
- e) Un troisième groupe, les enfants appartenant aux familles qui achètent du lait au prix du marché aux usines recevant l'assistance du FISE, bénéficie directement du programme en raison des quantités croissantes de lait traité et de produits laitiers de bonne qualité qui sont mis à leur disposition.

- f) L'assistance conjointe du FISE et de la FAO a eu, pour des raisons diverses, un caractère unique d'innovation dans de nombreux pays. Dans certains pays, il s'agissait de la première assistance qui ait été accordée pour le développement de l'industrie laitière et elle a stimulé l'expansion de cette industrie, soit sous le contrôle de l'Etat, soit sous la forme d'entreprises privées. Une entreprise de cette nature, qui n'a pas pour objet de réaliser des bénéfices, comporte des risques calculés. Dès le début, les gouvernements des pays en voie de développement et les institutions internationales ont reconnu que l'exécution des projets laitiers serait difficile et lente en raison de facteurs tels que : la faible productivité du cheptel laitier et l'absence d'un programme de sélection efficace; l'insuffisance de la production d'aliments pour le bétail; la pénurie de personnel qualifié; le prix relativement élevé du lait fourni par un programme nouvellement lancé; l'absence de lois et règlements appropriés; la nécessité pour le FISE d'acheter du matériel dans de nombreux pays donateurs; et les habitudes et traditions diététiques de la population. L'ampleur et la complexité de ces difficultés n'a pas toujours été prévue. Des changements inattendus dans la situation économique ou politique du pays, dans la direction du projet, ou d'autres changements encore, ont également influé sur les résultats de l'entreprise. Dans certains cas l'exécution du projet a été extrêmement lente et la progression au cours des années a été décevante. La majorité des projets ont été économiquement viables, ou le seront, au bout de cinq ou six ans, et ce n'est qu'alors qu'ils ont atteint ou qu'ils atteindront les objectifs en vue desquels ils ont bénéficié de l'assistance internationale.
- g) Les méthodes de planification, d'organisation et d'exécution des projets ainsi que les méthodes d'achat du matériel ont été modifiées au cours des cinq dernières années. Un système centralisé d'achat du matériel reposant sur un plan général et sur un choix de matériel standardisé a permis de gagner beaucoup de temps dans l'organisation et la planification générales des projets, de réduire sensiblement les frais de matériel et les délais de livraison, et de simplifier l'organisation matérielle de la formation du personnel à l'usine. Cette systématisation a permis de surmonter dans une large mesure certains des obstacles qui par le passé avaient ralenti le rythme de l'exécution des projets.
- h) Dans l'ensemble, les résultats sont très satisfaisants. L'effet catalyseur de l'assistance internationale a été remarquable. L'industrie laitière est maintenant bien établie dans certaines parties de la Méditerranée orientale, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, et de l'Asie centrale et méridionale. Divers procédés industriels modernes et méthodes de commercialisation et de gestion ont été introduits dans les pays en voie de développement grâce aux projets. Leur application a été efficace et a permis d'acquérir l'expérience voulue pour que ces pratiques et d'autres analogues se répandent dans ces régions du monde.
- i) Le programme de formation a eu une portée éducative et géographique très vaste et a énormément contribué au succès des projets. Les études ont été conçues de façon à répondre aux besoins des personnes travaillant dans tous les secteurs du programme d'expansion de l'industrie laitière, à tous les niveaux. Sur le plan géographique, on a créé des instituts et organisé des cours de formation dans de nombreuses régions situées à tous les points

du monde en voie de développement. On a ainsi jeté des bases solides qui permettront de disposer constamment de personnel qualifié, qu'il s'agisse de personnel de direction ou de techniciens, pour les usines bénéficiant de l'aide du FISE et de la FAO et pour d'autres laiteries dans les pays en voie de développement.

143. Lorsqu'ils ont examiné l'évaluation, les membres du Conseil d'administration ont félicité les consultants de l'étude approfondie et complète qu'ils avaient faite. La façon dont ils ont su dégager les problèmes communs et les recommandations qu'ils ont faites sur des aspects particuliers de la planification et de l'exécution des projets seront très utiles à l'avenir aux pays qui entreprendront des projets de cette nature et aux institutions internationales.

144. Au cours de l'examen par le Conseil d'administration de la politique à suivre à l'avenir dans ce domaine, on a attiré son attention sur la suggestion des consultants selon laquelle le FISE pourrait envisager de réviser ses critères d'assistance future, de façon à donner au développement de l'industrie laitière le pas sur les programmes de secours. A cet effet, il faudrait, de l'avis des consultants, investir dans tous les aspects d'un vaste programme à long terme en vue d'établir une industrie laitière sur une base économique solide dans les pays en voie de développement.

145. A ce propos, les membres du Conseil d'administration et le secrétariat du FISE ont soulevé plusieurs questions. L'aide du FISE consistant principalement à fournir du lait aux enfants qui en ont particulièrement besoin, cet aspect de protection ne pouvait être négligé. Le secrétariat a donné l'assurance que l'on n'envisageait pas de modifier la politique actuelle. L'importance de l'expansion de l'industrie laitière ne faisait pas de doute, mais le FISE ne pouvait accorder son assistance pour toutes les phases et pour tous les aspects de cette expansion. Le but de l'assistance accordée par le FISE dans le domaine de la conservation du lait était l'aide à l'enfance; les avantages qu'en retirerait l'industrie laitière étaient secondaires. Avec un plan bien intégré, assurant la liaison entre les divers services gouvernementaux, les experts de la FAO et les ressources et le personnel du FISE, on devait pouvoir mettre au point des projets propres à améliorer la nutrition de l'enfant, à favoriser la création d'une industrie laitière viable et à relever les niveaux de vie. Toutefois, le FISE n'avait pas l'intention de continuer à fournir son assistance à l'industrie laitière pour une période prolongée dans quelque pays que ce soit; il voulait établir une base qui permette à l'industrie elle-même de se développer. Dans les pays où l'industrie laitière est maintenant bien installée, on pense que l'expansion pourra se faire à partir des structures déjà édifiées grâce à l'aide conjointe du FISE et de la FAO. En général, ces pays eux-mêmes devraient pouvoir faire face aux besoins en nouvelles usines et en nouveau matériel par les voies commerciales, avec l'aide bilatérale ou grâce à des contributions bénévoles. Donc, par rapport aux 10 dernières années, le montant total de l'aide future du FISE pour la conservation du lait devrait être moindre.

146. En examinant en détail certains de ces points, le Directeur de la Division de la conservation des produits alimentaires du FISE a souligné que jusqu'ici l'assistance du FISE, l'aide bilatérale et le capital privé avaient aidé les pays en voie de développement qui disposaient déjà de quantités raisonnables de lait pour le ramassage et le traitement et qui pouvaient compter accroître rapidement leurs approvisionnements en lait. L'assistance du FISE s'était d'abord concentrée

en Europe méridionale et orientale, puis elle s'était dirigée vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud et le Sud-Ouest asiatique. Dans ces régions, le FISE serait peut-être encore appelé à fournir une aide pour terminer ou compléter des programmes auxquels il a déjà accordé une assistance, mais on ne pense pas qu'il contribue à mettre sur pied beaucoup de nouveaux projets. Dans les Amériques, l'industrie laitière devrait se développer encore dans de nombreuses régions mais on compte pouvoir y parvenir grâce au capital privé.

147. En Inde et au Pakistan, une aide bilatérale et une aide du FISE ont été accordées pour des programmes laitiers dans toutes les grandes villes, et le problème actuel est d'accroître la production de lait et l'importation de lait en poudre pour permettre aux usines de fonctionner à pleine capacité. En Méditerranée orientale, des usines ont été installées dans presque tous les pays, et ceci entraîne une expansion grâce à l'aide bilatérale et au capital privé dans des zones où les conditions sont le plus favorables à la production laitière.

148. En Afrique, où la production est d'environ 50 kg d'équivalent de lait par personne et par an (contre 276 kg en Europe orientale, 135 kg en Europe méridionale, et 99 kg en Asie occidentale), le FISE progresse lentement et l'on pense que c'est sur cette région que l'assistance sera appelée à se concentrer au cours des prochaines années. Il convient de commencer par des centres de ramassage installés à proximité des petits producteurs et non par de grandes usines de pasteurisation, et cette méthode sera sans doute caractéristique de tous les nouveaux projets. Il importera également de renforcer l'assistance pour la formation et l'éducation des producteurs et du personnel par rapport à ce qui a été fait dans les programmes précédents. L'aide technique pour l'élaboration et l'exécution des nouveaux programmes devra également être renforcée.

149. Au stade actuel, le FISE travaille dans des régions où les pratiques agricoles et industrielles n'en sont qu'à leurs débuts. Le lait n'y est disponible qu'en quantités limitées mais les perspectives sont encourageantes; le prix du lait est élevé pour le moment, mais avec de meilleures méthodes d'agriculture et d'élevage la production augmentera. Par rapport au revenu moyen, le prix du lait en fait dans de nombreuses régions un aliment de luxe. C'est l'une des raisons pour lesquelles il faut trouver des aliments nutritifs qui remplacent les aliments de sevrage à base de lait.

150. On a fait remarquer que le FISE avait accumulé une somme considérable d'expérience technique de l'organisation laitière dans de nombreux pays, et notamment de la distribution de lait à bon marché. Les sources d'aide bilatérale et les pays qui financent leurs propres programmes par l'emprunt ou de toute autre façon pouvaient profiter de cette expérience. On comptait que le FISE maintiendrait sa collaboration technique avec divers pays et programmes qui ne dépendent pas d'une forte assistance financière du FISE. Il serait en effet à l'avantage des enfants que l'on mette davantage l'accent sur les distributions de lait à bon marché.

151. Plusieurs représentants ont demandé si, étant donné les quantités limitées de lait et de poudre de lait disponibles dans le monde, le FISE ne devrait pas s'attacher davantage à la mise au point et à l'utilisation d'autres ressources protéiniques qui viendraient s'ajouter au lait dans l'alimentation des enfants. On a dit que, dans les régions où le lait était rare, il fallait le distribuer d'abord aux jeunes enfants et mêler au lait d'autres aliments riches en protéines.

D'autres représentants ont fait observer que, dans de nombreux pays en voie de développement, le lait resterait beaucoup trop rare et coûteux pour répondre aux besoins minimums en protéines. Cet aspect a également été souligné par le représentant de la FAO, qui a mentionné les efforts de la FAO et les activités communes de la FAO, de l'OMS et du FISE dans le domaine des aliments riches en protéines autres que le lait (voir par. 82 à 85).

152. En réponse à une question touchant la politique actuelle du FISE à l'égard de l'aide aux usines de dessiccation du lait, le Directeur de la Division de la conservation des produits alimentaires a déclaré qu'il fallait faire preuve de souplesse et tenir compte des conditions locales. Dans les régions où il y a des zones isolées de production de lait éloignées des centres de consommation ou dans celles où il y a de gros excédents saisonniers, il pourrait être justifié d'établir des usines de dessiccation. Dans d'autres régions, la meilleure façon de procurer du lait à un grand nombre d'enfants était de s'attacher surtout au ramassage, au traitement et à la distribution du lait liquide.

153. Au cours du débat, on a appelé l'attention des membres du Conseil d'administration sur l'importance de faire fonctionner à pleine capacité les usines assistées. On a reconnu que les pouvoirs publics devaient faire un effort soutenu surtout en ce qui concerne les facteurs qui influent sur la qualité et le volume de la production laitière (sélection des races, lutte contre les maladies et les parasites du bétail, production de fourrage et d'aliments pour le bétail, nutrition animale et autres domaines connexes). Les gouvernements pourraient avoir à donner un rang élevé de priorité à leurs demandes de services d'experts qui travailleraient avec les fonctionnaires compétents à accroître les approvisionnements laitiers.

154. On a souligné la nécessité de procurer aux groupes économiquement faibles du lait au prix le plus bas. Une des méthodes utilisées avec succès dans les pays où le lait local est riche en matières grasses est le coupage du lait. En utilisant, sous le contrôle de l'Etat, du lait écrémé en poudre importé pour le mêler au lait local, non seulement on augmente considérablement la production de lait coupé de bonne qualité, mais on crée aussi un stimulant économique considérable pour toute l'industrie laitière. Cela tient au fait que les prix mondiaux du lait écrémé en poudre sont en général bien inférieurs aux prix de revient du lait liquide dans de nombreux pays en voie de développement. Par conséquent, en mélangeant les deux on obtient des prix plus bas à la consommation et une consommation de lait accrue, ce qui permet de payer des prix de soutien aux producteurs pour faire augmenter la production locale. On a souligné qu'en plus des quantités de lait écrémé en poudre qui sont déjà importées dans ces pays pour le coupage du lait, il faut au moins 15 000 à 20 000 tonnes de poudre de lait par an pour permettre aux usines existantes de fonctionner à pleine capacité. On a fait observer que les pays qui produisent du lait écrémé en poudre pour l'exportation pourraient contribuer à cette fin en fournissant cette quantité de poudre sous la forme de ventes commerciales, de ventes à des conditions de faveur, de dons à caractère bilatéral ou dans le cadre du Programme alimentaire mondial.

155. Après avoir étudié l'évaluation, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations suivantes du Directeur général (E/ICEF/L.1258, par. 24) :

- a) Il faudrait maintenir la répartition actuelle des responsabilités entre le FISE et la FAO pour la mise au point et l'exécution des projets afin d'utiliser l'expérience commune du passé et de poursuivre l'effort d'un travail d'équipe harmonieux.

- b) Il faudrait spécialement aider les gouvernements à jouer un rôle de premier plan dans les enquêtes préliminaires et, par la suite, dans l'élaboration des projets grâce à une étude et à une analyse approfondies des conditions locales, le rassemblement et l'analyse des renseignements, et la création d'un organe officiel qui serait responsable de l'organisation, du financement et de l'exécution des nouveaux projets. Le Directeur général recommande la méthode des enquêtes par pays effectuées par des équipes mixtes composées de fonctionnaires du pays et de fonctionnaires du FISE et de la FAO auxquels se joindront des experts consultants, selon les besoins. Au moment de la planification du projet, il faut définir clairement les responsabilités respectives de l'Etat et des institutions internationales ainsi que leurs rapports mutuels.
- c) Les équipes chargées des enquêtes doivent préciser nettement le rôle du lait covvé dans la région ou le projet à l'étude.
- d) Les gouvernements assistés devraient s'efforcer d'augmenter la production laitière rurale grâce à l'utilisation de pratiques perfectionnées dans l'agriculture et l'élevage du bétail.
- e) L'aide future du FISE aux programmes de conservation du lait devrait être régie par les conditions suivantes :
- i) En général il faudrait continuer d'appliquer la politique et les critères actuels concernant le rôle du FISE dans ce domaine, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration en juin 1965 15/;
 - ii) Il faudrait envisager l'assistance dans le contexte du développement général du pays, de l'ordre de priorité que l'Etat affecte aux projets à l'intérieur de son plan de développement, et par rapport aux demandes d'assistance adressées au FISE dans d'autres domaines, à ses ressources et à l'aide que peuvent fournir d'autres sources.
 - iii) Pour les pays qui ont reçu une assistance antérieure au titre du programme de conservation du lait, l'assistance devrait continuer d'aller d'abord aux usines laitières qui en ont déjà bénéficié. L'objectif doit être d'augmenter l'approvisionnement local en lait compte tenu de la capacité de l'usine et, si ce résultat est obtenu, d'envisager ultérieurement l'expansion des installations pour faire face à une demande accrue sur le marché.
 - iv) L'Afrique se trouve dans une situation spéciale car, à quelques exceptions près, l'industrie laitière y est au stade le moins développé de toutes les régions que vise le programme. Elle a été la dernière région à recevoir l'aide du FISE dans ce domaine. Il faudrait y poursuivre et accroître l'assistance du FISE lorsque les conditions locales sont favorables. L'assistance à des projets de conservation du lait en Afrique nécessitera une proportion plus élevée de fonds affectés à la mise au point des projets, à leur exécution et à la formation de personnel par rapport au coût du matériel que ce n'était le cas dans d'autres régions.

15/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 15 (E/4083/Rev.1 - E/ICEF/528/Rev.1), annexe IV.

Nouveaux principes directeurs pour l'aide aux projets
de lutte antilépreuse

156. Après avoir passé en revue les projets de lutte antilépreuse à sa session de juin 1965, le Conseil d'administration a indiqué de nouveau qu'il était nécessaire d'établir des critères permettant de déterminer si un programme donne de bons résultats ou non, afin de pouvoir décider, à la lumière de ces critères, s'il y a lieu de maintenir l'assistance prêtée 16/. Depuis quelque temps, le FISE déplorait que certains projets de lutte contre la lèpre ne parviennent pas à assurer aux malades le minimum de soins réguliers que l'on doit attendre d'un programme bien conçu. Il a décidé d'examiner à nouveau l'ensemble du problème à sa session de mai 1966, à la lumière des recommandations que ferait l'OMS après la session du Comité d'experts de la lèpre. Le rapport du Directeur général de l'OMS sur l'assistance du FISE dans la lutte contre la lèpre (E/ICEF/L.1262) s'inspire des conclusions du Comité d'experts réuni à Genève du 27 juillet au 2 août 1965.

157. Le Comité d'experts de la lèpre a entrepris une évaluation générale des résultats obtenus dans les programmes de lutte contre la lèpre en se fondant sur les données épidémiologiques et sur l'expérience acquise au cours d'une dizaine d'années d'activités intensives. Ses recommandations consistent principalement en un système de priorités, adapté aux conditions locales, étant donné que dans de nombreuses régions il est impossible de surmonter toutes les difficultés qui s'opposent à l'application des mesures antilépreuses. Il est particulièrement difficile de maintenir les malades en traitement régulier pendant tout le temps qu'il faudrait et de surveiller les contacts. Le Comité d'experts a estimé que la priorité devait être donnée au traitement et au maintien en observation des cas contagieux et à la surveillance de leurs contacts, notamment des personnes de moins de 15 ans vivant au foyer du malade. En outre, le Comité d'experts a fixé provisoirement à 75 p. 100 la proportion minimum des cas "ouverts" (contagieux) à traiter dans une zone d'opérations si l'on veut faire diminuer sensiblement l'incidence de la maladie. Dans toutes les zones opérationnelles cet objectif devait être atteint dans un délai fixé provisoirement à environ cinq ans.

158. Le Comité a pensé qu'en adoptant ce système de priorités on pourrait améliorer considérablement l'efficacité du contrôle médical et la régularité du traitement des cas contagieux, du fait que le personnel antilépreux serait moins chargé; en outre, les ressources consacrées à ces activités auraient un meilleur rendement, notamment pour réduire le caractère contagieux de la maladie. Par ailleurs, une utilisation plus sélective des ressources permettrait d'intensifier le dépistage, ce qui faciliterait le diagnostic précoce et donnerait la possibilité de traiter la maladie à ses débuts, en particulier chez les sujets où elle risque le plus d'évoluer vers les formes contagieuses. On parviendrait ainsi à utiliser plus rationnellement les ressources disponibles dans les diverses zones d'opérations. Les pays qui n'avaient que des moyens limités avaient intérêt à réduire la superficie de leurs zones opérationnelles pour garantir le succès des mesures prises. En revanche, les pays dont le budget était suffisant devraient, bien entendu, traiter également le plus grand nombre possible de cas non contagieux.

16/ Ibid., par. 145 à 151.

159. Le Comité a souligné la nécessité urgente de pousser les recherches sur tous les aspects du problème de la lèpre, y compris les recherches sur le terrain sur les méthodes opérationnelles et sur l'aspect sociologique. On a souligné que l'OMS allait coopérer avec les gouvernements pour l'évaluation des projets de lutte antilépreuse.

160. Le Directeur général s'est félicité de la nouvelle conception de l'OMS des programmes de lutte contre la lèpre. Dans une note au Conseil (E/ICEF/L.1263), il a recommandé certains critères pour l'assistance future du FISE aux projets de lutte antilépreuse (voir par. 164). Certaines campagnes bien organisées vont au-delà des critères proposés et le FISE, sous réserve de l'assentiment du Conseil d'administration, continuera de les soutenir. Il est bien entendu que le niveau d'efficacité recommandé pourra être modifié à la lumière d'études ultérieures de l'OMS.

161. Au cours de la discussion, le Conseil n'a pas mis en question la validité technique des recommandations de l'OMS du point de vue de la santé publique. Toutefois, plusieurs délégations ont craint l'effet que pourraient avoir les critères de l'OMS dans certains cas, s'ils étaient appliqués de façon rigide, car ils pourraient décourager les gouvernements et les organisations bénévoles, dont les activités sont très importantes, de poursuivre leurs travaux. La lèpre est un fléau social qui a des incidences profondes sur la personnalité et, si un gouvernement ou une organisation internationale décidaient de renoncer à lutter contre cette maladie, cela pourrait avoir de très graves conséquences psychologiques; on risquait par exemple de perdre la collaboration de la population indispensable dans cette lutte. Accorder la priorité absolue au traitement des cas contagieux et de leurs contacts pourraient décourager d'autres malades de demander des soins et gêner la détection des nouveaux cas lépreux. Dans certains pays, la zone d'opérations qui resterait si l'on appliquait strictement les critères proposés serait nécessairement très réduite et il serait très délicat, dans des pays comme ceux-là, d'envisager d'abandonner à leur sort les lépreux des autres régions. En raison de ces considérations pratiques, ces délégations ont pensé qu'il faudrait faire preuve d'une grande prudence en réduisant l'aide ou en la retirant.

162. En réponse à ces observations, le représentant de l'OMS a souligné que le fait d'accorder la priorité aux cas contagieux n'empêchait pas de traiter les autres cas; cela signifiait que les médecins ou les auxiliaires sociaux ne devaient pas s'occuper de ces cas s'ils devaient pour cela négliger les cas contagieux et les enfants vivant sous le même toit. Le représentant de l'OMS comprenait les préoccupations exprimées au sujet de l'application des recommandations, mais il a fait remarquer qu'il ne s'agissait de les appliquer qu'à une zone d'action et non au pays tout entier, ce qui serait beaucoup plus difficile. Des études plus complexes que celles que l'on avait faites jusque-là étaient nécessaires pour que l'on puisse déterminer à partir de quel moment une campagne cessait de faire un usage efficace des ressources. En attendant, il fallait faire preuve d'une certaine souplesse dans l'évaluation des progrès accomplis dans un projet vers la réalisation des objectifs définis par le Comité d'experts.

163. Les membres du Conseil ont généralement reconnu l'importance de l'hygiène du milieu et de l'amélioration générale des conditions sociales et économiques dans la lutte antilépreuse. Les possibilités qu'offrent le BCG et la chimioprophylaxie comme moyens supplémentaires de lutte contre la lèpre ont suscité un vif intérêt.

164. S'inspirant des recommandations énoncées par le Directeur général (E/ICEF/L.1263, par. 4), mais avec un peu plus de souplesse, le Conseil a décidé qu'à l'avenir l'assistance du FISE aux projets de lutte antilépreuse ne serait fournie que si les conditions suivantes étaient remplies :

- a) Les gouvernements bénéficiant d'une assistance seront prêts à accepter les nouveaux critères recommandés par l'OMS et à modifier en conséquence leurs plans d'opérations;
- b) Le traitement et le traitement postcure des cas contagieux et la surveillance de leurs contacts recevront la priorité;
- c) On entreprendra le dépistage des lépromateux et autres cas contagieux lorsque cela n'aura pas déjà été fait et on le poursuivra systématiquement dans toutes les campagnes;
- d) En attendant de nouvelles études de l'OMS, l'objectif de la campagne consistera à assurer le traitement régulier d'au moins 75 p. 100 des cas jugés contagieux dans chaque zone d'opérations; cet objectif devra être atteint dès que possible et, en tout cas, au cours d'une période qui n'excédera pas cinq ans. Pour pouvoir continuer à bénéficier de l'assistance du FISE, les programmes n'ayant pas encore atteint ce niveau devront progresser à un rythme régulier propre à assurer la réalisation de l'objectif minimum des 75 p. 100 au cours d'une période n'excédant pas cinq ans. De toute façon, chaque situation sera examinée en particulier, compte dûment tenu de toutes circonstances spéciales, mais ce n'est qu'à titre exceptionnel que des modifications devront être apportées à l'objectif fixé.

165. Il a été décidé que, compte tenu des craintes exprimées par certaines délégations, le Directeur général présenterait un rapport au Conseil d'administration sur les effets des nouvelles directives après une période d'essai, afin que le Conseil puisse prendre toutes nouvelles mesures qui sembleraient s'imposer.

VII. ROLE QUE POURRAIT JOUER LE FISE DANS LA PLANIFICATION DE LA FAMILLE

166. La question du rôle que pourrait jouer l'aide du FISE dans la planification de la famille a été évoquée à la session de juin 1965 du Conseil 17/. Le Conseil a décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa session de mai 1966 et a demandé au Directeur général de rédiger un rapport sur cette question. Le Conseil est également convenu que le Directeur général pourrait présenter une ou deux demandes d'assistance émanant de gouvernements qui attribuent un rang élevé de priorité à l'aide dans ce domaine, étant entendu que ces demandes ne seraient examinées que si le Conseil adoptait au préalable une politique d'aide à la planification de la famille. Le Directeur général a présenté un rapport (E/ICEF/L.1259) et a communiqué deux demandes pour des projets, l'une provenant de l'Inde (E/ICEF/P/L.754), l'autre du Pakistan (E/ICEF/P/L.755), qu'il était disposé à recommander si le Conseil acceptait le principe de l'aide dans ce domaine.

167. Dans son rapport, le Directeur général traitait notamment : des aspects socio-économiques d'une croissance démographique rapide; des rapports entre la dimension de la famille et la santé et le bien-être de l'enfant; des éléments des programmes relatifs à la population intéressant la protection de la famille et de l'enfance; et des types d'assistance nécessaires dans la plupart des pays qui demandent une aide pour des activités tendant à créer chez les parents le sens de leurs responsabilités et pour la planification de la famille. Il donnait également quelques renseignements sur les programmes de planification de la famille dans certains pays. Le rapport recommandait que le FISE accepte d'examiner les demandes d'assistance pour des programmes de planification de la famille lorsque le gouvernement dont elles émanaient estimait que ces services avaient un caractère prioritaire du point de vue de la santé et du bien-être des enfants. Ces activités devaient, autant que possible, s'intégrer dans les services de base d'hygiène et de protection de l'enfance. Chaque demande devait être examinée compte tenu des ressources que l'on pouvait mettre à la disposition du pays en question. Le FISE ne donnerait aucun conseil sur les techniques contraceptives et ne fournirait pas de contraceptifs ni de matériel pour les fabriquer et il solliciterait les conseils techniques de l'OMS pour toute assistance dans ce domaine.

168. En présentant son rapport, le Directeur général s'est déclaré persuadé que le ralentissement de la croissance démographique là où il est nécessaire et l'existence de services de planification de la famille dans le cadre des services d'hygiène et de protection sociale pouvaient influencer grandement sur le bien-être et le développement des enfants (voir E/ICEF/CRP/66-40). Il en a exposé les raisons en détail dans son rapport. Le Directeur général a souligné que, conformément au principe énoncé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1838 (XVII), du 18 décembre 1962, le FISE ne devait pas préconiser une politique démographique plutôt qu'une autre, et que c'était à chaque gouvernement qu'il appartenait de fixer sa politique et d'établir ses programmes d'action conformément à sa conception des priorités. Parmi les pays qui ont déjà pris des mesures pour mettre à la

17/ Ibid., par. 107 à 119.

disposition de la population des services de planification de la famille, certains l'ont fait, non pour ralentir le rythme de la croissance démographique, mais uniquement en tant qu'élément normal des services de santé. Certains pays pensent que l'organisation de services de planification de la famille doit aller de pair avec les autres efforts déployés pour relever la valeur individuelle de l'enfant et donner aux parents le sens de leurs responsabilités, objectif qui est entièrement en accord avec les buts et principes du FISE. Les services d'hygiène maternelle et infantile, l'alphabétisation et l'éducation (notamment des filles), le relèvement de l'âge du mariage, et l'enseignement de l'hygiène sont autant de facteurs qui contribuent à créer ce sens des responsabilités chez les parents. L'organisation de services de planification de la famille constituerait un moyen supplémentaire important d'étendre les services d'hygiène maternelle et infantile, notamment dans les régions rurales. Néanmoins, les services de planification de la famille ne doivent être considérés que comme un aspect des programmes globaux en faveur de l'enfance. Utilisant tous les moyens à sa disposition, le FISE doit avant tout poursuivre son effort pour étendre les services au profit de l'enfance, améliorer la condition des enfants en général et les mieux préparer à la vie.

169. La plupart des représentants ont participé au long débat auquel cette question a donné lieu. Un nombre appréciable de délégations était pour les recommandations du Directeur général, et un nombre appréciable était contre. D'autres encore, dont certaines penchaient pour l'une ou l'autre position, ont déploré les profondes divergences d'opinion entre les membres du Conseil. Elles ont exprimé l'espoir que, pour respecter la tradition du Conseil qui veut que les décisions se prennent à la quasi-unanimité, il serait possible de trouver un compromis acceptable par une bonne majorité des membres ou que, si cela n'était pas possible, l'on différerait la décision sur la politique à suivre en la matière jusqu'à une session ultérieure. On a proposé, en attendant, de porter la question devant le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires. Plusieurs membres du Conseil ont espéré que le FISE pourrait donner une suite favorable aux demandes de l'Inde et du Pakistan, quelle que soit la décision de principe.

170. Ceux qui étaient en faveur des recommandations du Directeur général ont affirmé que chaque individu devait avoir le droit d'utiliser ou non les services de planification de la famille, et que les pays eux aussi devaient avoir le droit de libre choix. L'OMS pouvait offrir des conseils techniques si on les lui demandait, mais l'assistance matérielle aussi était nécessaire. Certains gouvernements étaient convaincus que la limitation de la dimension de la famille et l'espacement rationnel des naissances étaient nécessaires au progrès de l'hygiène et du bien-être des enfants, des mères et des familles dans leur pays. Lorsque ces gouvernements sollicitaient l'assistance matérielle du FISE pour leurs programmes, le FISE devait accepter de la fournir parce que c'était son rôle d'aider à protéger la santé et le bien-être des mères et des enfants.

171. Certaines délégations ont exposé en détail les raisons qui avaient conduit leurs gouvernements à adopter une politique de planification de la famille dans le cadre de leurs services d'hygiène maternelle et infantile. A cause de l'augmentation rapide de la population, résultant de la diminution du taux de mortalité et du maintien du taux de natalité à un niveau élevé, il était très difficile de donner aux enfants ce dont ils avaient besoin pour développer leurs possibilités, et souvent même de les nourrir convenablement et de répondre à leurs autres besoins fondamentaux.

172. Les aspects sanitaires constituaient également un sujet de préoccupation majeur. Les maternités fréquentes, à de courts intervalles, nuisaient à la santé de la mère, et à la nutrition et à la santé du jeune enfant. L'un des objectifs des services de planification familiale était d'offrir une solution meilleure que l'avortement volontaire, qui posait un sérieux problème à bien des endroits. La recrudescence de la mortalité infantile, de la prématurité et des mortinaissances après le quatrième enfant étaient des questions très graves, notamment dans les pays où une forte proportion des naissances étaient du cinquième rang au moins. Dans le cadre des services d'hygiène maternelle et infantile, la planification de la famille contribuerait à réduire les taux élevés de mortalité infantile.

173. Un autre aspect de la question a été envisagé : celui des droits de la personne humaine, ou en d'autres termes le droit de la femme, de décider du moment où elle aura un enfant. La maternité ne devait pas être imposée. Toutefois, pour exercer ce droit de libre choix, la population, et notamment les groupes à faible revenu, devaient être conscients de leurs droits; il fallait donc éduquer la population et mettre à sa disposition des services appropriés. En outre, c'était un droit pour les enfants de naître lorsqu'ils étaient voulus et au moment et à des intervalles tels que leurs parents puissent leur consacrer toute l'attention, la protection, l'affection et les soins qu'ils étaient en droit d'attendre et répondre à leurs autres besoins vitaux.

174. Il était évidemment essentiel d'améliorer les conditions économiques et sociales, et aucun effort ne devait être épargné pour favoriser la croissance économique et sociale des pays en voie de développement. Toutefois, malgré les efforts énormes déployés pour élever les niveaux de vie, les pays intéressés étaient convaincus que des mesures de planification familiale étaient également nécessaires. En fait, ils pensaient que la baisse du taux de croissance démographique était une condition indispensable de l'amélioration générale des conditions de vie des enfants. En outre, la planification de la famille contribuerait au développement économique et social, en mettant l'accent sur la qualité des ressources humaines et en libérant la femme de grossesses fréquentes et non désirées, de sorte qu'elle pourrait jouer le rôle qui lui revient dans le progrès du pays.

175. La planification de la famille devait être considérée non seulement comme un élément essentiel des services d'hygiène maternelle et infantile, mais encore comme un moyen d'augmenter et de renforcer d'autres éléments de ces services. On disposait aujourd'hui d'assez de connaissances et d'expérience pour qu'un certain nombre de pays se sentent capables d'aller de l'avant dans ces programmes. On a fait observer que de nombreux pays fournissaient déjà des services de planification de la famille par l'intermédiaire de services de santé bénéficiant de l'aide du FISE, et que par conséquent le FISE appuyait déjà indirectement la planification de la famille. L'expérience a montré que la planification de la famille était bien acceptée par la population, mais on avait besoin d'aide matérielle du type normalement fourni par le FISE, notamment de moyens de transport et d'auxiliaires d'enseignement, pour atteindre un plus grand nombre de personnes, notamment dans les régions rurales où vit la plus grande partie de la population de ces pays. Comme une demande d'aide à cet effet devrait être examinée compte tenu des crédits globaux que le FISE peut affecter à un pays pour tous les besoins, pareille demande ne créerait pas une situation différente de celle qui existe maintenant lorsqu'une nouvelle demande est présentée.

176. Un certain nombre de représentants ont fait allusion à la politique générale du FISE qui consiste à aider les pays à répondre à ceux des besoins de l'enfance auxquels les pays eux-mêmes accordent la priorité; certains pays, pour des raisons qu'ils jugent d'importance vitale, souhaitent améliorer leurs services sanitaires de façon à créer chez les parents le sens de leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants et d'améliorer le bien-être des enfants. L'idée que le Conseil puisse se laisser influencer, dans une décision de principe majeure, par la crainte de perdre le soutien financier de certains milieux était une atteinte à son intégrité; on pouvait d'ailleurs tout aussi bien faire valoir que, si cette politique était adoptée, d'autres pays augmenteraient leur soutien financier.

177. Certains représentants de gouvernements qui ne pensent pas que des programmes de planification de la famille soient nécessaires dans leur pays, ou dont les programmes sont limités, ont appuyé le principe général de l'aide du FISE à la planification de la famille, essentiellement pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être exposées.

178. Les délégations qui ont été d'avis que le Conseil d'administration du FISE ne devait pas adopter de politique d'aide aux programmes de planification familiale à la session en cours ont fondé leur position sur divers motifs.

179. On a fait remarquer que les taux de croissance démographique variaient d'un pays à l'autre. L'exactitude des projections de l'augmentation de la population donnait lieu à de sérieuses réserves car on était parti de l'hypothèse que les taux de natalité ne fléchiraient pas à l'avenir. Or, l'histoire du développement montrait que les taux de croissance démographique diminuaient lorsqu'un pays avait atteint un certain niveau économique, social et culturel. Afin d'éviter un écart excessif entre le taux de croissance démographique et le taux de développement économique et social, il vaudrait mieux insister sur les mesures telles que l'industrialisation, l'augmentation de la production agricole, l'intégration des femmes à la vie publique et le renforcement des services sanitaires, notamment des services d'hygiène maternelle et infantile. Il n'était pas exact que tous les pays en voie de développement avaient besoin de lutter contre la croissance démographique pour se développer économiquement. L'explosion démographique était le résultat de la pauvreté et non la cause, et la limitation des naissances ne devait pas être considérée comme une panacée contre le sous-développement économique.

180. La réduction du taux de natalité dépendait non seulement de facteurs économiques, sociaux et culturels, mais encore des traditions et des coutumes d'un pays et des croyances religieuses de la population. La limitation des naissances était étrangère aux coutumes de nombreux pays et était souvent contraire à l'esprit de la religion dominante. On a fait valoir que, dans plusieurs pays qui versaient actuellement au FISE des contributions gouvernementales et privées, l'aide à la planification de la famille était contraire aux croyances religieuses d'une partie très importante de la communauté et que le FISE pourrait, en adoptant cette politique, s'aliéner de nombreux partisans. Ce serait une erreur de la part du FISE de s'écarter de sa mission, qui est de sauver les enfants, pour s'engager dans des activités destinées à les empêcher de naître.

181. Il fallait faire une distinction entre l'aspect national et l'aspect international de la planification de la famille. Certes, c'était à chaque gouvernement,

qu'il appartenait de décider de la politique qu'il voulait adopter en matière démographique et en matière de planification familiale, mais le FISE, en tant qu'institution internationale, ne devait pas s'engager dans des activités très controversées, sur le plan religieux, philosophique, moral et économique. De toute façon, le FISE n'avait pas les ressources nécessaires pour agir avec efficacité sur un problème aussi vaste et complexe, et il serait mal avisé de disperser ses ressources limitées, au lieu de les consacrer à des activités généralement reconnues comme essentielles. Les efforts que l'on pourrait envisager dans le domaine de la planification de la famille devraient se limiter à l'éducation et à l'information du personnel sanitaire et des animateurs de communauté, aux divers niveaux, et ne devraient pas engager le FISE dans l'application de programmes de planification familiale. Le financement de la planification familiale, là où elle est nécessaire, devait être laissé à la charge des gouvernements eux-mêmes ou de l'assistance bilatérale et des fondations privées.

182. Des réserves ont été exprimées au sujet des méthodes de limitation des naissances qui seraient probablement utilisées dans les programmes bénéficiant de l'aide du FISE et qui pouvaient être dangereuses ou d'application difficile dans des pays disposant de peu de personnel formé et où le niveau de l'hygiène était assez bas. De nombreuses civilisations avaient pendant longtemps utilisé des méthodes simples de limitation des naissances, qui étaient à la portée de tous et n'entraînaient pas de dépenses; il était donc inutile de recourir à des méthodes controversées dont les effets n'étaient pas encore entièrement connus. Une délégation a déclaré qu'elle n'aurait pas d'objection contre la planification de la famille si la méthode utilisée était celle de la continence périodique.

183. Certaines délégations ne s'opposaient pas a priori à la planification de la famille. Mais elles ont souligné la nécessité de faire en sorte que les programmes soient bien conçus et respectent l'intégrité physique et morale des personnes auxquelles ils s'adressaient. Les programmes de masse seraient nécessairement différents de ceux qui s'adressaient à des individus, et l'on pouvait craindre qu'une certaine contrainte ne s'exerce. En outre, les programmes de limitation des naissances comportaient dans certains cas la stérilisation, méthode que nombre de personnes jugeaient nuisibles ou inadmissible; on a même laissé entendre que le FISE pourrait alors s'exposer à soulever des problèmes raciaux. Un représentant a exprimé la crainte que l'organisation de services de planification familiale à grande échelle n'entraîne une baisse de la moralité. Si les programmes bénéficiant de l'aide du FISE se révélaient impopulaires ou échouaient, le FISE risquait de se voir associé à cet échec, et sa réputation, si bien méritée, pouvait s'en trouver altérée.

184. Comme l'Assemblée générale des Nations Unies s'était abstenue de prendre des mesures entraînant une participation active aux programmes de planification de la famille, l'action du FISE dans ce domaine était du même coup mise en question. Certaines délégations se sont également demandé si l'adoption des recommandations du Directeur général serait conforme aux décisions prises par l'Assemblée mondiale de la santé. Elles se sont référées notamment à une phrase du préambule de la résolution WHA 19.43 du 20 mai 1966, où il est reconnu que les connaissances scientifiques relatives à la reproduction humaine sont encore insuffisantes. Ce membre de phrase signifiait qu'il fallait pousser plus avant les études

scientifiques, et il serait mal venu de la part du FISE d'agir avant l'achèvement de ces études ou de jouer dans ce domaine un rôle plus actif que l'OMS. On a également fait remarquer à ce propos que les deux demandes d'aide à des projets que le Directeur général avait fait distribuer n'avaient pas reçu l'approbation technique de l'OMS.

185. Le Sous-Directeur général de l'OMS a résumé, à l'intention du Conseil, les grandes lignes du programme de l'OMS touchant les aspects sanitaires de la reproduction humaine et a mentionné notamment les activités toujours plus larges de ses groupes scientifiques et son programme d'aide à la recherche 18/. L'argument selon lequel il fallait différer toute action tant que la recherche n'était pas terminée ne pouvait être retenu car, comme dans les autres domaines scientifiques, la recherche ne serait jamais terminée. Si l'OMS n'avait pas émis d'opinion dans un sens ou dans l'autre sur telle ou telle méthode de contraception, elle était prête à tout moment à faire part aux gouvernements intéressés de ce que l'on sait, dans l'état actuel de la recherche scientifique. Le Sous-Directeur général a attiré l'attention sur le fait que la résolution récente WHA 19.43, adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé à sa dix-neuvième session, confirmait expressément que le rôle de l'OMS était de donner à ses membres, sur leur demande, des conseils techniques sur le développement des activités de planification familiale, comme élément d'un service sanitaire organisé, sans déroger à ses fonctions préventives et curatives normales. Quant aux projets indien et pakistanais, l'OMS n'avait pas cru devoir donner ou ne pas donner son approbation technique tant que le Conseil d'administration du FISE n'avait pas accepté le principe de l'aide à la planification de la famille.

186. Le représentant de la FAO a fait remarquer qu'en dépit d'efforts considérables le taux d'accroissement de la production alimentaire mondiale restait inférieur au taux de croissance démographique. Les 30 années à venir seraient une période très critique pour les pays en voie de développement, qui cherchaient à assurer à leur population croissante un niveau nutritionnel minimum. En l'absence de mesures de grande portée tendant à accroître la productivité et à stabiliser la croissance démographique, le monde s'exposerait à un désastre d'une ampleur sans précédent.

187. Le représentant de l'UNESCO a mentionné l'importance de mesures générales propres à modérer la croissance démographique, notamment de l'éducation des femmes et des jeunes filles. A la prochaine Conférence générale de l'UNESCO, le Directeur général avait l'intention de proposer l'établissement d'un programme d'analyse des incidences de l'éducation sur les phénomènes démographiques. La Conférence serait également appelée à prendre une décision touchant l'étude éventuelle de l'efficacité des méthodes d'éducation et d'information appliquées par les gouvernements dans le cadre de leurs programmes de planification de la famille.

188. On a également distribué aux membres du Conseil cinq déclarations sur la planification de la famille, émanant des organisations non gouvernementales suivantes : Bureau international catholique de l'enfance (E/ICEF/NGO/105), Fédération internationale pour le planning familial (E/ICEF/NGO/103), Pan Pacific and South-East Asia Women's Association (E/ICEF/NGO/98), Union mondiale des femmes rurales (E/ICEF/NGO/104) et Union mondiale des organisations féminines catholiques (E/ICEF/NGO/100).

18/ Cette déclaration a ensuite été distribuée comme document de séance (E/ICEF/CRP/66-47).

189. A la fin de la discussion, le Président, tenant compte des diverses opinions exprimées, a créé un groupe de travail 19/ chargé d'essayer d'arriver à une solution de compromis qui puisse recueillir le soutien d'une majorité appréciable des membres du Conseil. Le groupe disposait, comme base de travail, de deux projets de résolution 20/ qui avaient été distribués au Conseil. Le groupe de travail a présenté un projet de résolution (E/ICEF/CRP/66-43) qui combinait les éléments des deux autres. Ce projet, que le Conseil a adopté sans opposition, était ainsi libellé :

Le Conseil d'administration,

Ayant reçu le rapport du Directeur général sur le rôle que pourrait jouer le FISE dans le domaine de la planification de la famille (E/ICEF/L.1259), qui a été établi pour donner suite à la demande que le Conseil d'administration avait formulée à sa session de juin 1965,

Ayant reçu la résolution WHA 19.43 adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé à sa dix-neuvième session, le 20 mai 1966,

Tenant compte des points de vue exprimés par les membres du Conseil d'administration lors du débat sur cette question,

1. Exprime au Directeur général sa satisfaction au sujet de son rapport;
2. Décide de ne pas se prononcer sur les recommandations du Directeur général avant la prochaine session du Conseil d'administration en 1967;
3. Sollicite l'avis du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires sur la meilleure manière dont le FISE pourrait participer à des programmes de planification familiale, en ce qui concerne notamment les aspects techniques; le Conseil d'administration prie les membres du FISE au Comité mixte des directives sanitaires de s'inspirer à cet égard des principes suivants :

19/ Ce groupe de travail était composé des Présidents du Conseil d'administration, du Comité du programme et du Comité du budget d'administration, et des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Ethiopie, de la France, du Pérou, de la Suède, de la Suisse, de la Tunisie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

20/ Le projet de résolution présenté par les représentants de l'Afghanistan, de la France, de l'Inde, du Pakistan, de la Suède, de la Tunisie, de la Turquie et de la Yougoslavie (E/ICEF/CRP/66-37); et le projet de résolution présenté par les représentants de la Belgique, des Philippines, de la République fédérale d'Allemagne, du Sénégal, de la Suisse et de la Thaïlande (E/ICEF/CRP/66-38).

- a) L'assistance du FISE sera donnée à la demande des gouvernements et constituera une partie des services de santé du pays et non une catégorie distincte d'assistance;
- b) L'assistance du FISE se bornera aux formes habituelles d'aide approuvées par le Conseil d'administration depuis des années, telles que la formation du personnel, l'octroi de véhicules ainsi que de fournitures et de matériel destinés aux services d'hygiène maternelle et infantile;
- c) Le FISE n'assumera aucune responsabilité dans l'élaboration et la mise en oeuvre du programme gouvernemental en matière de planification familiale;
- d) Le FISE demandera l'avis technique de l'OMS et de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU au sujet de toute assistance de ce genre.

190. Plusieurs délégations, sans s'opposer à la résolution, ont marqué leur déception de voir que le Conseil n'approuvait pas la politique d'aide à la planification familiale, alors que plusieurs pays offraient déjà des services de planification familiale par l'intermédiaire des services sanitaires pour lesquels le FISE avait approuvé une aide.

191. Vu la décision du Conseil, les propositions d'aide du FISE aux projets de l'Inde et du Pakistan n'ont été examinées ni par le Comité du programme ni par le Conseil. Il a été convenu que le secrétariat du FISE étudierait plus avant, avec les Gouvernements indien et pakistanais, la possibilité pour ces pays de présenter des demandes supplémentaires d'assistance pour leurs services sanitaires existants, dans lesquels on s'employait à intégrer la planification de la famille. Si une décision était prise dans ce sens, les demandes seraient soumises à l'OMS pour son approbation technique, puis présentées aux membres du Conseil d'administration qui voteraient par correspondance.

VIII. FONDS A LA MEMOIRE DE MAURICE PATE

192. A sa session spéciale, le 11 novembre 1965, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation du Directeur général tendant à ce que le montant du prix Nobel de la paix soit utilisé pour créer un Fonds à la mémoire de Maurice Pate (voir E/ICEF/537). Il a également approuvé en principe la suggestion selon laquelle le Fonds devrait être utilisé pour renforcer la formation et l'expérience du personnel employé dans les domaines intéressant le progrès et le bien-être de l'enfance dans les pays avec lesquels le FISE coopère. On a pensé que la création d'un Fonds qui contribuerait activement à la réalisation des objectifs généraux du FISE aurait été particulièrement agréable à M. Pate, et il a été décidé qu'un plan plus détaillé serait présenté à la session de mai 1966 du Conseil.

193. Le Conseil, à sa session de mai 1966, a approuvé un plan présenté par le Directeur général (E/ICEF/542, par. 76 à 83) tendant à reconnaître la valeur des moyens de formation régionaux dans les domaines intéressant l'enfance. Le Fonds honorerait chaque année, dans un pays en voie de développement, une institution qui répond aux besoins des populations des pays de la région et leur offre ses services. L'institution choisie recevrait une assistance modeste pour renforcer les services qu'elle offre aux autres pays en voie de développement. Cette assistance pourrait par exemple prendre la forme d'une subvention qui permettrait à un membre de la faculté de faire un voyage dans d'autres parties de la région ou d'aller y enseigner, afin que son institution se rende mieux compte des besoins des étudiants d'autres pays. Ce prix serait appelé "Prix Maurice Pate pour la formation" et pourrait être attribué à l'institution intéressée au cours d'une cérémonie appropriée. Plusieurs bourses pourraient être offertes pour permettre à des stagiaires d'autres pays d'aller étudier à l'institution choisie. Ces bourses d'études pourraient être d'une durée supérieure à un an; toutefois, elles devraient être utilisées en une seule fois et à l'institution désignée. Les candidats seraient choisis en fonction des disciplines enseignées à l'institution désignée ainsi que de leurs propres besoins en matière de formation. Ils pourraient ainsi, par exemple, continuer des études ou recevoir une formation plus spécialement adaptée à la nature de leur travail. Ils pourraient aussi faire un travail d'observation ou un stage pratique sous l'égide de l'institution désignée. Les candidats devraient avoir atteint un niveau leur permettant d'exercer une influence dans le domaine de leur compétence. Ils seraient désignés sous le nom de "Boursiers Maurice Pate".

194. Le montant du prix Nobel de la paix était d'environ 54 500 dollars, et le Conseil avait décidé d'y ajouter environ 5 000 dollars versés au FISE, au lieu de fleurs, à la mémoire de Maurice Pate, et 2 000 dollars offerts par un particulier qui a consenti à ce que cette somme soit utilisée pour ce projet. Comme il se pourrait qu'il y ait d'autres organisations ou particuliers qui soient désireux de contribuer à ce Fonds à la mémoire de Maurice Pate, il a été décidé que le Fonds devrait rester prêt à accueillir d'autres contributions et que des renseignements à cet effet devraient être diffusés par les voies appropriées. L'utilisation du Fonds ne se limiterait pas aux recettes provenant de l'investissement du capital. Les membres du Conseil sont convenus que l'utilisation plus rapide du Fonds, qui

consisterait à dépenser le principal, permettrait aux pays de profiter plus tôt de l'aide qu'on veut leur apporter. Il faut espérer que le Fonds sera réalimenté par de nouvelles contributions. Le montant total attribué chaque année ne devrait normalement pas dépasser 12 000 dollars. Cette somme permettrait d'attribuer une subvention à un membre de la faculté et d'octroyer au moins deux années de bourse, ces chiffres étant fonction des frais de voyage, de la durée de la formation et des dépenses journalières.

195. Les prix seraient attribués chaque année par roulement à une ou, à titre exceptionnel, à deux régions du FISE et auraient pour objet de reconnaître les efforts déployés dans différents domaines de la formation liés au progrès et au bien-être de l'enfance, et de les encourager. Le directeur résident du FISE dans la région dont ce serait le tour de recevoir le prix proposerait une institution appropriée et recommanderait des candidats pour cette institution. Un rapport sur l'utilisation du Fonds à la mémoire de Maurice Pate serait présenté au Conseil d'administration à chacune de ses sessions annuelles. Le prix serait attribué pour la première fois en 1967.

IX. COMITES MIXTES FISE/OMS ET FAO/FISE DES DIRECTIVES

196. Le Conseil d'administration a choisi les représentants du FISE aux prochaines sessions des comités mixtes FISE/OMS et FAO/FISE des directives, prévues l'une et l'autre pour le début de février 1967. Le Conseil, tout en reconnaissant l'avantage qu'il y avait à ce que les mêmes représentants siègent de façon continue au sein de ces comités et le concours spécial que pouvaient apporter des personnes expérimentées et techniquement compétentes, a estimé qu'il était également important d'assurer une large représentation des divers points de vues et des diverses régions géographiques. Il a décidé en conséquence qu'à l'avenir aucun représentant ne siégerait à plus de deux sessions des comités mixtes, à moins qu'il ne s'agisse d'un représentant d'office, c'est-à-dire du Président du Conseil d'administration ou du Président du Comité du programme.

Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires

197. Le Conseil a décidé qu'à la prochaine session du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) le FISE serait représenté par les personnes suivantes : le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité du programme, en vertu de leurs fonctions, et les représentants suivants auprès du Conseil d'administration : le Dr Katherine Bain (Etats-Unis d'Amérique), le Dr Robert Debré (France) et le Dr Fedor Zakharov (Union des Républiques socialistes soviétiques). Le suppléant du Président du Conseil d'administration ou du Président du Comité du programme serait le premier vice-président du Conseil d'administration. Les autres suppléants seraient le Dr Boleslaw Gornicki (Pologne), le Dr Phon Sangsinkeo (Thaïlande) et le Dr Javier Arias Stella (Pérou).

198. Le Conseil a été informé que les questions que le Directeur général de l'OMS et le Directeur général du FISE envisagent d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du CMDS comprennent deux évaluations globales : celle du programme de protection maternelle et infantile et celle du programme de nutrition appliquée, qui doivent également être inscrites à l'ordre du jour de la session de juin 1967 du Conseil d'administration du FISE. On envisage aussi d'inscrire à l'ordre du jour deux questions suggérées par le CMDS à sa dernière session, en février 1965, à savoir l'infestation parasitaire et la fluoration de l'eau. Le Conseil a demandé que l'on envisage d'inscrire deux autres questions à l'ordre du jour du CMDS : l'une concernant la planification de la famille (voir par. 189) et l'autre le paludisme (voir par. 73).

Comité mixte FAO/FISE des directives

199. Le FISE est représenté au Comité mixte FAO/FISE des directives par le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité du programme et par trois représentants désignés par les gouvernements et élus parmi les membres du Conseil d'administration. Ces représentants doivent être choisis par leur gouvernement en consultation avec le Directeur général et doivent être membres de leur délégation auprès du Conseil d'administration du FISE et/ou avoir eu une expérience directe des programmes de nutrition intéressant le FISE.

200. Le Conseil a décidé qu'à la prochaine session du Comité mixte FAO/FISE des directives, le FISE devrait être représenté par les personnes suivantes : le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité du programme en vertu de leurs fonctions, et des représentants choisis par les gouvernements de l'Inde, de la République fédérale d'Allemagne et de la Tunisie, conformément aux critères exposés au paragraphe 199. Le suppléant du Président du Conseil d'administration et du Président du Comité du programme serait le premier vice-président du Conseil d'administration. Le cas échéant, d'autres suppléants seraient choisis, conformément aux critères exposés au paragraphe 199, par les gouvernements du Chili, de l'Ethiopie et de la Yougoslavie.

201. Le Conseil a été informé que les questions que le Directeur général de la FAO et le Directeur général du FISE envisagent d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité mixte FAO/FISE des directives comprennent : un rapport général d'activité sur les travaux dans le domaine de la nutrition; une évaluation globale du programme de nutrition appliquée (également inscrite à l'ordre du jour du CMDS); la coopération entre l'aide bilatérale et l'aide internationale dans le domaine de la production, de la préparation et de la distribution d'aliments riches en protéines; le rôle de l'économie domestique dans les projets de puériculture et économie domestique et d'éducation des femmes bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et de la FAO; et les programmes pour la jeunesse rurale.

X. POLITIQUE ET OBJECTIFS EN MATIERE D'INFORMATION

202. Le Directeur général a présenté un rapport sur la politique et les objectifs en matière d'information (E/ICEF/L.1265) comme suite à une demande qui avait été faite antérieurement par le Conseil. Il est souligné dans le rapport que les activités du FISE dans le domaine de l'information ont deux objectifs. L'un est de créer tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement une opinion publique bien informée, consciente des besoins de l'enfance et de la jeunesse et sensible à ces besoins. L'autre est d'obtenir, pour les travaux du FISE, un appui financier accru provenant tant de sources publiques que privées. Etant donné que les besoins de l'enfance dépassent ceux que l'on peut satisfaire au moyen de l'ensemble des ressources disponibles, on espérait que les activités du FISE dans le domaine de l'information pourraient également amener les organismes d'aide bilatérale, les organisations bénévoles, les fondations, etc., à consacrer une plus grande partie de leurs ressources à l'enfance. Deux aspects de la situation de l'enfance et de la jeunesse dans les pays en voie de développement devaient être soulignés. L'un avait trait aux possibilités d'investissement dans la préparation de la génération montante en vue de sa participation au développement national. Cet aspect présentait une importance particulière pour les contributions des gouvernements. Le second avait trait à la protection de l'enfance et de la jeunesse, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'un aspect humanitaire plus directement lié aux collectes de fonds de sources privées.

203. Le rapport contenait un examen du rôle des comités nationaux pour le FISE, qui sont un des principaux instruments d'évaluation des besoins en matière d'information et de diffusion des matériaux d'information du FISE. Le rapport traitait également de la préparation de matériaux fondés sur des sources locales; de la préparation de matériaux qui seraient utilisés dans les différentes régions et s'adresseraient à un public varié; du choix des moyens d'information et de la répartition des matériaux et du rôle de l'encouragement de la vente des cartes de vœux. Il était nécessaire d'organiser un meilleur courant de matériaux d'information de provenance locale, d'une manière générale et en particulier pour les projets adoptés par les comités nationaux aux fins d'appels de fonds. On avait besoin de plus de documentation pour la télévision, pour les écoles et pour l'enfance et la jeunesse et enfin pour tous les articles publiés dans les revues spécialisées et pour ceux qui touchent les milieux qui forment l'opinion. Le FISE devait être organisé de façon à rassembler et à produire une documentation "intérieure", qui serait traduite, adaptée, attribuée ou distribuée par les comités nationaux et par le personnel du FISE. Il était important pour le FISE de pouvoir compter sur la compétence et la bonne volonté de la presse, de la radio, de la télévision et de l'industrie cinématographique, et de les amener à participer à la préparation d'une documentation à leur propre usage concernant l'enfance dans les pays en voie de développement.

204. Au cours de la session du Conseil d'administration, le Groupe consultatif du Directeur général en matière d'information s'est réuni et, après avoir examiné le rapport, lui a donné son approbation générale. Le rapport a ensuite été adopté par le Conseil d'administration. Pour réaliser les objectifs fixés dans le rapport, le Directeur général a proposé de porter de deux à cinq, dans le budget des services d'administration et d'exécution pour 1967, le nombre des postes nationaux et internationaux de fonctionnaires de l'information dans les bureaux extérieurs; de prévoir au Siège la création d'un poste d'administrateur chargé de la télévision et de la radio, et des postes de consultants; et de prévoir une augmentation des crédits pour les dépenses de production, notamment des subventions pour aider les comités nationaux à assurer la traduction et la reproduction à fort tirage de la documentation qui sera distribuée sur le plan national. Ces dispositions ont été approuvées lors de l'adoption du budget par le Conseil d'administration (voir par. 219).

XI. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION

205. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Comité du budget d'administration sur sa trente-cinquième session (E/ICEF/AB/L.64 et Corr.1) qui traitait des rapports financiers pour 1965, du plan financier du FISE pour 1967, des locaux nécessaires pour le siège du FISE, du projet de budget du Fonds des cartes de vœux, et de la suspensibilité de la poudre de DDT dispersable dans l'eau à 75 p. 100. Ces questions sont examinées ci-après, à l'exception du plan financier, qui est étudié dans les paragraphes 37 à 39 ci-dessus.

Rapports financiers du FISE pour 1965

206. Le Conseil d'administration a pris acte du fait que le Comité du budget d'administration avait examiné et approuvé le rapport financier du Directeur général pour l'exercice 1965 (E/ICEF/AB/L.57) 21/ ainsi que son rapport sur les dépenses des services d'administration et d'exécution en 1965 (E/ICEF/AB/L.58).

207. En 1965, le total des dépenses s'est élevé à 30 300 000 dollars, contre 39 800 000 dollars en 1964, soit une diminution de 9 500 000 dollars. Une part importante de cette réduction était imputable à une diminution des allocations pour les fournitures et le matériel, qui est intervenue aux sessions de 1963 et de 1964 du Conseil d'administration. En 1961, le Conseil avait approuvé un changement de sa politique financière qui devait permettre au FISE d'augmenter son aide plus rapidement que ses recettes pendant une période de plusieurs années. Les allocations ont atteint un maximum en 1962 et ont diminué en 1963 et 1964; les allocations sont dépensées 14 ou 15 mois plus tard. La réduction des dépenses était due aussi, d'autre part, à une série de circonstances particulières qui n'étaient pas censées continuer d'avoir un effet sensible après 1965. On comptait que les dépenses de 1966 atteindraient 35 millions de dollars (plus ou moins 4 millions de dollars), et celles de 1967, 37 millions de dollars (plus ou moins 5 millions de dollars).

208. Le Conseil d'administration a pris note de ce que le solde non engagé du budget des services d'administration et d'exécution pour 1965, soit 118 304 dollars, avait été annulé. Le Conseil a décidé qu'à l'avenir les soldes non engagés de ce type devraient être annulés automatiquement au 31 décembre, le Conseil étant informé ultérieurement du montant des soldes annulés. Le Conseil a décidé, en outre, que les renseignements donnés dans le rapport sur les dépenses des services d'administration et d'exécution devraient être inclus à l'avenir dans le rapport financier au lieu d'être publiés séparément.

21/ A propos de l'examen par le Conseil d'administration du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier, voir par. 239 à 241 ci-après.

Locaux nécessaires pour le siège du FISE

209. La résolution 57 (I) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1946, qui a créé le FISE prévoit que : "Les Nations Unies mettront gratuitement le personnel et les services à la disposition du Fonds à condition que ce personnel et ces services soient fournis par les services déjà existants du Secrétariat, dans les limites du budget des Nations Unies. Si des crédits supplémentaires sont nécessaires, le Fonds devra fournir les sommes destinées à ces fins".

210. Par une lettre datée du 11 avril 1966, le Secrétaire général a fait connaître au FISE qu'il lui fallait prendre d'urgence des dispositions pour libérer les bureaux qu'il occupait actuellement dans le bâtiment du Siège de l'ONU. En raison de l'ampleur prise par certains de ses programmes et de la création de quelques nouveaux services, l'ONU avait besoin d'urgence de locaux plus spacieux. Si le FISE ne quittait pas les bureaux qu'il occupait, l'ONU serait obligée d'en louer pour y installer son propre Secrétariat, éventualité qui ne saurait être envisagée alors que l'Organisation mettait gratuitement des locaux à la disposition du FISE (voir E/ICEF/AB/L.62, annexe I). Le Secrétaire général a dit qu'il comprenait parfaitement le problème que sa demande posait au FISE et lui a témoigné sa sympathie. Il a exprimé l'espoir que le transfert du FISE ne serait que temporaire et qu'une solution à long terme au problème que pose le manque de bureaux pourrait être trouvée de façon que tous les membres de la famille des Nations Unies à New York puissent à nouveau se retrouver dans des immeubles communs. Une étude a été confiée à des architectes, qui devrait permettre de trouver une telle solution.

211. Sur la suggestion du Secrétaire général et avec l'aide de fonctionnaires de l'ONU, le Directeur général a étudié de près les différentes possibilités qui s'offraient à l'extérieur pour installer le siège du FISE. L'enquête effectuée par l'ONU sur les bureaux à louer dans le voisinage immédiat du Siège l'a aidé dans ses recherches. Un nouvel immeuble, sis 866 United Nations Plaza, semble offrir les locaux qui conviendraient le mieux au FISE dans les circonstances présentes. Le FISE disposerait au total d'une superficie brute de 42 150 pieds carrés (superficie nette : 37 000 pieds carrés), et le loyer annuel serait de 333 000 dollars. Les frais d'installation et de déménagement s'élèveraient à 107 000 dollars environ.

212. Tout en regrettant que le FISE se trouve obligé, d'une part, de payer un loyer et, d'autre part, de quitter le Siège de l'ONU, le Directeur général a fait remarquer que les nouveaux locaux présenteraient certains avantages. Ces dernières années, le personnel du FISE au Siège était très à l'étroit - les conditions d'occupation des locaux étaient bien inférieures aux normes établies pour l'ONU - dans les bureaux qui lui étaient assignés à des étages différents. Le regroupement des bureaux sur un seul étage permettrait de mieux intégrer les différents services du FISE, et l'espace disponible permettrait de revenir aux normes fixées et même de faire face à une légère expansion des services. De l'avis du Directeur général, il était souhaitable que le FISE reste aussi près que possible du Siège de l'ONU, car il avait besoin de demeurer en contact étroit avec les missions auprès de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'avec les autres services de l'ONU, en particulier avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales, les services de conférence et de documentation. L'option sur la location des locaux du 866 United Nations Plaza n'était valable que jusqu'à la fin de mai 1966 et, si aucune décision n'était prise d'ici là, cette option ne pourrait être exercée ni par le FISE ni par aucun des services de l'ONU.

213. Le Conseil d'administration s'est inquiété de ce que le FISE dispose de si peu de temps pour étudier les diverses possibilités qui pourraient s'offrir à lui de trouver de nouveaux locaux, y compris la possibilité d'obtenir de gouvernements ou de fondations ou d'autres sources privées des locaux qui seraient gratuits. Il était regrettable que le Conseil d'administration du FISE se trouve placé dans une situation où les possibilités de négocier et d'explorer d'autres solutions étaient si limitées et où il fallait prendre une décision à la hâte. Le Directeur général a expliqué que, si le FISE avait été averti quatre ans plus tôt environ qu'il aurait à quitter le Siège de l'ONU, aussi bien son prédécesseur, M. Pate, que lui-même avaient espéré que l'ONU continuerait d'attendre plus longtemps avant de demander effectivement au FISE de s'installer ailleurs. Si la question n'avait pas été portée plus tôt à l'attention du Conseil d'administration, la faute en incombait donc au secrétariat du FISE et non à l'ONU.

214. Le Conseil d'administration a examiné la possibilité pour le FISE d'aller s'installer en Europe. Plusieurs représentants ont fait observer que l'on n'avait pas eu le temps de rechercher si des gouvernements étaient disposés à faire des offres concrètes. Le Directeur général a souligné que, d'une manière générale, à moins que les nouveaux locaux ne soient situés à Genève, le FISE aurait à payer le coût de services de conférence et de documentation ainsi que d'autres services, que l'ONU avait accepté de continuer à lui fournir. Le coût de ces services, que l'ONU avait évalué à 500 000 dollars par an, dépasserait le montant des économies qui seraient réalisées si le FISE trouvait des locaux gratuits, à moins que le gouvernement hôte ne soit aussi disposé à contribuer à couvrir ces dépenses. Le coût initial d'un transfert en Europe dépasserait 1 million de dollars.

215. La majorité des représentants qui siègent au Comité du budget d'administration, lequel a examiné ce problème de manière détaillée, a approuvé les recommandations du Directeur général. Un certain nombre de représentants ont souligné combien il était important que le FISE demeure à New York, aussi près que possible du Siège de l'ONU. Certains représentants ont estimé que, de toute façon, il n'y avait pas d'autres solutions, mais ils ont exprimé l'espoir que l'on trouverait un moyen de libérer le FISE de la charge financière que représentait le paiement d'un loyer.

216. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation du Directeur général visant à louer les locaux nécessaires pour le siège du FISE dans l'immeuble du 866 United Nations Plaza avec un bail de cinq ans. Le Directeur général a été prié, en outre, d'explorer la possibilité de trouver des locaux permanents pour le FISE dans un nouveau bâtiment du Siège de l'ONU. Certains membres du Conseil d'administration ont suggéré que le Directeur général s'efforce de trouver des ressources financières supplémentaires pour couvrir le coût des locaux du siège du FISE; d'autres représentants ont suggéré que l'on explore la possibilité de trouver des locaux ailleurs. Le Directeur général a été prié de soumettre au Conseil d'administration un rapport intérimaire sur ces questions.

Budget additionnel de 1966

217. Le Conseil d'administration a alloué 804 000 dollars pour couvrir des dépenses additionnelles au titre des services d'administration et d'exécution de 1966. Plus de la moitié des dépenses additionnelles était imputable à des augmentations de traitements obligatoires approuvées par l'Assemblée générale pour le personnel recruté sur le plan international (augmentation brute : 412 000 dollars). Les recettes additionnelles qui proviendront des contributions du personnel du fait que le barème des traitements a été révisé s'élèveront à 124 000 dollars. Les autres dépenses additionnelles comprenaient les frais de déménagement et de location pour le siège du FISE (190 000 dollars), des subventions destinées à contribuer au paiement des dépenses locales des bureaux du FISE (183 000 dollars), un montant demandé par l'ONU pour couvrir certains frais de reproduction (10 300 dollars), et une augmentation des frais de vérification extérieure des comptes (8 700 dollars). Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de poursuivre les efforts qu'il déploie pour obtenir des gouvernements bénéficiaires des contributions pour aider à couvrir les dépenses locales d'administration des bureaux extérieurs du FISE, afin de réduire le montant des subventions que le FISE doit accorder.

Projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1967

218. Le Conseil d'administration a approuvé pour 1967 un budget des services d'administration et d'exécution, figurant dans le projet de budget du Directeur général (E/ICEF/AB/L.60), qui comporte un crédit pour la location de bureaux pour le siège et qui prévoit 3 095 750 dollars (chiffre brut) pour les dépenses d'administration et 5 413 050 dollars (chiffre brut) pour les services d'exécution, soit au total 8 508 800 dollars. Après déduction du chiffre estimatif (net) des recettes, le montant net du budget s'établissait à 7 696 800 dollars. Par rapport à 1966, le budget total (chiffre brut) avait augmenté de 6,1 p. 100.

219. Les augmentations statutaires résultant de modifications apportées aux taux de l'indemnité de poste de l'ONU et au barème de traitements des agents locaux dans les bureaux du FISE représentaient 125 200 dollars, soit plus d'un tiers de l'augmentation (sans compter le loyer du siège). La plupart des autres augmentations étaient dues à la décision qui a été prise de donner plus d'ampleur au programme d'information, afin de créer un climat favorable en vue d'obtenir des contributions plus importantes et de permettre au personnel régional de donner suite aux conférences régionales sur l'enfance et l'adolescence dans les programmes de développement national (voir par. 122 à 126).

220. Dans le projet de budget pour 1967, le nombre total de postes permanents comprenait : 189 postes internationaux (71 au siège et 118 dans les services extérieurs); 345 postes locaux financés par le FISE (120 au siège et 225 dans les services extérieurs); et 227 postes locaux financés par les gouvernements bénéficiaires. Le nombre total de postes financés par le FISE s'élevait à 534. Par rapport à 1966, le budget prévoyait une augmentation nette de 5 postes internationaux et de 8 postes locaux financés par le FISE. Parmi les postes internationaux, il y en avait un dont le titulaire devait représenter le FISE au Viet-Nam. Le budget prévoyait aussi un poste local de plus parmi ceux qui sont financés par les gouvernements bénéficiaires. On trouvera dans le projet de budget (voir document E/ICEF/AB/L.60, par. 30 à 34) une récapitulation des changements proposés en ce qui concerne les postes permanents.

221. A propos du budget et du rapport financier, les membres du Conseil d'administration ont examiné longuement la question du pourcentage des dépenses d'administration et des services d'exécution par rapport aux dépenses totales. En 1966, les dépenses d'administration représenteront vraisemblablement 7,5 p. 100 environ des dépenses totales, et les dépenses des services d'exécution environ 13,5 p. 100 des dépenses totales. On compte que les pourcentages seront à peu près les mêmes pour 1967. Si la valeur des distributions de lait gratuites et des fournitures remboursables était ajoutée au total des dépenses du FISE, les pourcentages seraient plus faibles; en 1965 (dernière année pour laquelle on dispose des chiffres effectifs), les pourcentages auraient été de 5,9 et 10,6 p. 100 respectivement.

222. Au cours des dernières années, les dépenses d'administration du FISE ont eu tendance à augmenter pour les mêmes raisons que celles de toutes les autres institutions (augmentations des traitements, hausse du coût de la vie, augmentation du prix des fournitures et services administratifs, etc.), mais aussi parce que le coût de ses opérations qui s'étendent dans le monde entier a augmenté. Si on le compare aux organisations nationales, le FISE a, d'une manière générale, des dépenses plus élevées du fait que c'est une organisation internationale qui recrute du personnel originaire de nombreux pays.

223. En outre, pour évaluer comme il convient le volume de travail des services d'exécution pour la préparation et la mise en oeuvre des projets, il faudrait, dans bien des cas, se référer non pas à la valeur de l'assistance du FISE mais au coût total des projets, lequel est, en moyenne, deux fois et demie plus élevé. Lorsque le FISE coopère à un projet, le personnel des bureaux extérieurs doit prendre en considération tout l'ensemble du projet et non pas s'occuper uniquement de la livraison et de l'utilisation des fournitures.

224. Il y a, en outre, des éléments qualitatifs du volume de travail dont le total des dépenses ne rend pas compte. La préparation de projets intéressant l'enfance et l'adolescence dans le cadre des programmes nationaux de développement, qui implique une certaine collaboration avec plusieurs ministères ou services gouvernementaux, prend plus de temps au personnel que la préparation d'autres projets. L'assistance à la formation, qui représente plus d'un tiers du total de l'assistance du FISE, prend plus de temps au personnel que la livraison de quantités de fournitures types à utiliser dans le cadre de programmes tels que les campagnes de lutte contre les maladies. Il faut un effort plus soutenu de la part du personnel pour coordonner l'assistance du FISE et celle des organismes bilatéraux et multilatéraux et pour inciter ces organismes ainsi que les organisations bénévoles à accorder un appui plus important aux programmes entrepris dans l'intérêt de l'enfance. Ces activités, qui contribuent à accroître les dépenses d'administration, n'augmentent pas le volume de l'assistance du FISE, alors que c'est par rapport à ce volume que l'on mesure l'importance de ces dépenses.

225. Les membres du Conseil d'administration ont estimé, d'une manière générale, que l'augmentation du pourcentage de ces dépenses par rapport aux dépenses totales était principalement imputable non pas à l'élément administration et services d'exécution mais à une diminution des dépenses du FISE relatives aux fournitures et au matériel (voir par. 207).

226. Le Conseil d'administration a estimé que la meilleure solution consisterait à augmenter les recettes, de façon que le FISE puisse augmenter les dépenses relatives à l'aide accordée dans le cadre des programmes. La structure administrative actuelle est telle que le FISE pourrait gérer des programmes entraînant une dépense annuelle de 50 millions de dollars, objectif approuvé par le Conseil d'administration (voir par. 31), sans que les dépenses d'administration augmentent dans les mêmes proportions. On a reconnu, d'autre part, qu'il faudrait, à la longue, ajuster l'organisation administrative du FISE à ses ressources.

227. Le Conseil d'administration a adopté la résolution ci-après relative au projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1967, étant entendu que le Directeur général continuerait à examiner très minutieusement tous les aspects des dépenses d'administration et des services d'exécution en vue de veiller à ce que le secrétariat du FISE s'acquitte de ses tâches le plus économiquement possible :

A

Projet de budget pour l'exercice 1967

Le Conseil d'administration décide :

1. D'approuver, pour l'exercice 1967, des crédits s'élevant au total à 8 508 800 dollars des Etats-Unis, aux fins ci-après :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Chapitre premier. Traitements et salaires et dépenses communes de personnel	7 122 700
Chapitre 2. Autres dépenses et matériel	<u>1 386 100</u>
TOTAL DES CREDITS	<u><u>8 508 800</u></u>

2. Que le Directeur général est autorisé à administrer comme un tout les crédits ouverts à chacun des chapitres premier et 2. Toutefois, il ne peut procéder à aucun virement de fonds d'un chapitre à l'autre sans l'autorisation préalable du Comité du budget d'administration.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice 1967

Le Conseil d'administration décide d'approuver, pour l'exercice 1967, des prévisions de recettes de 812 000 dollars des Etats-Unis, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Recettes provenant des contributions du personnel (nettes)	792 000
Autres recettes	<u>20 000</u>
TOTAL DES RECETTES	<u><u>812 000</u></u>

Exécution du budget de l'exercice 1967

Le Conseil d'administration décide que, pour l'exercice 1967, les dépenses prévues qui s'élèvent à 8 508 800 dollars des Etats-Unis seront couvertes comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
A la session de mai 1966, par une allocation de	4 254 400
A la session de juin 1967, par une allocation de	<u>4 254 400</u>
TOTAL DES DEPENSES PREVUES	<u><u>8 508 800</u></u>

228. Le Conseil d'administration a alloué 4 412 000 dollars pour couvrir les dépenses des services d'administration et d'exécution pour le dernier semestre de 1966, et 4 254 000 dollars pour couvrir ces dépenses pendant le premier semestre de 1967.

Fonds des cartes de vœux

229. Le Conseil d'administration a approuvé la modification de l'exercice financier du Fonds des cartes de vœux du FISE, qui se terminera désormais le 30 avril au lieu du 31 août. Cette modification permettra d'obtenir plus tôt les données nécessaires et, par conséquent, de planifier plus efficacement la campagne suivante; le Conseil d'administration sera saisi du rapport financier un an plus tôt.

230. Le Conseil d'administration a noté que le Comité du budget d'administration avait approuvé le budget du Fonds des cartes de vœux pour la campagne de 1966 (1er mai 1966 - 30 avril 1967), d'un montant brut de 2 300 060 dollars, dont le détail est indiqué dans le projet présenté par le Directeur général (E/ICEF/AB/L.56). Le Comité avait également autorisé le Directeur général à engager, le cas échéant, des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du montant brut du budget, pour couvrir les frais afférents à l'accroissement de la production et des ventes au cas où il apparaîtrait, avant et pendant la campagne, que la demande augmenterait au-delà des prévisions actuelles; le Comité avait également autorisé le Directeur général à virer d'un compte à l'autre, selon les besoins, les crédits inscrits au budget.

231. Le budget prévoit l'établissement dans le port franc de Copenhague d'un centre de mise en boîte des cartes et l'expansion du centre de mise en boîte de l'entrepôt du FISE à New York pour compléter les installations commerciales existantes pendant les périodes de pointe. D'autres petits postes pour la mise en boîte des cartes seront aussi installés, avec le concours des comités nationaux du FISE, dans un ou deux pays d'Europe. Pour que le Fonds puisse faire face au volume de travail supplémentaire résultant de l'accroissement régulier des ventes des cartes de vœux et du calendrier, on a créé 5 nouveaux postes en tout (3 postes internationaux d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux). Le budget prévoit 20 postes permanents en tout : 13 au siège, à New York, et 7 en Europe.

232. Etant donné la nécessité de prendre des engagements pour la campagne de 1967 8 à 10 mois avant le début de l'exercice financier, le Comité a autorisé le Directeur général à engager des dépenses d'un montant maximum de 1 250 000 dollars, à titre d'avance sur le budget de 1967. O

233. Le Conseil d'administration a noté que le Comité du budget d'administration avait examiné et approuvé le rapport financier du Fonds des cartes de voeux (E/ICEF/AB/L.55) relatif à la campagne de ventes de 1964 (1er septembre 1964 - 31 août 1965). A l'issue de cette campagne, les recettes nettes du Fonds des cartes de voeux ont été de 2 167 000 dollars, soit une augmentation de 436 000 dollars par rapport aux recettes de la campagne de l'année précédente. Environ 37 800 000 cartes et 342 000 calendriers ont été vendus, contre 30 600 000 cartes et 223 000 calendriers pendant la campagne de 1963. Pour la campagne de 1965, on a prévu que les ventes de cartes atteindraient le chiffre de 48 millions. Pour établir les plans des campagnes de 1966 et 1967, on a compté sur un taux d'accroissement des ventes de 20 p. 100 environ par an.

234. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier du Fonds des cartes de voeux (E/ICEF/CRP/66-41). Le Comité des commissaires aux comptes a souligné que le Fonds des cartes de voeux était désormais devenu une entreprise commerciale importante, qui apportait au FISE des ressources substantielles. Le Comité des commissaires aux comptes rappelait que, dans son rapport sur la période allant du 1er septembre 1962 au 31 août 1963, il avait recommandé la désignation d'un consultant spécialiste de la gestion ou d'un comité d'experts pour faire une étude détaillée de tous les aspects des opérations du Fonds des cartes de voeux. Le Fonds s'est assuré les services d'un bureau d'études en matière de gestion, mais ce dernier s'est borné jusqu'à présent à étudier les prévisions du siège en ce qui concerne les ventes et la production des cartes ainsi que les méthodes suivies par le Comité des Etats-Unis pour le FISE pour donner suite aux commandes. Le Comité des commissaires aux comptes a déclaré que l'organisation interne actuelle du Fonds des cartes de voeux souffrait de plusieurs défauts : systèmes et procédures comptables peu satisfaisants, absence de contrôle efficace des stocks, déficiences dans le système de réception et de livraison des marchandises, manque de personnel qualifié pour s'acquitter des diverses tâches et, dans un certain nombre de cas, mauvaise observation du règlement en ceci que des paiements étaient parfois autorisés sans que le Fonds possède les pièces justificatives relatives à la livraison ou à la réception des marchandises.

235. Le Directeur général adjoint chargé des opérations a déclaré que l'accroissement rapide des ventes de cartes avait suscité un certain nombre de problèmes en ce qui concerne le contrôle des stocks et de la production. Le bureau d'études avait formulé un certain nombre de recommandations sur la façon de régler ces problèmes en Amérique du Nord et ceux-ci étaient résolus ou en voie de l'être. Les problèmes qui se posaient en Europe étaient encore à l'étude. Le Directeur général examinait un certain nombre de recommandations intéressantes présentées dans une étude détaillée par le représentant de la Suisse au Conseil d'administration, M. Hans Conzett, qui avait été aussi président du Comité consultatif permanent des comités nationaux européens et qui avait une grande expérience des travaux d'impression. Compte tenu de cette étude détaillée, le Directeur général devait rechercher s'il fallait ou non faire appel à un comité d'experts. Il ferait rapport au Conseil d'administration sur la décision qui serait prise. Le personnel supplémentaire prévu dans le budget approuvé (voir par. 231 ci-dessus) permettrait de mieux contrôler la production et les stocks.

236. Le Conseil d'administration a indiqué qu'il faisait grand cas des campagnes de ventes des cartes de voeux, non seulement parce qu'elles permettaient de recueillir des sommes importantes mais aussi parce qu'elles permettaient aux gens dans le monde entier d'être directement associés aux efforts internationaux déployés en faveur de l'enfance. Le Conseil d'administration a exprimé sa gratitude aux artistes et à tous ceux qui ont contribué à la réalisation des cartes de voeux, et il a rendu hommage tout spécialement aux comités nationaux du FISE aux nombreuses organisations bénévoles et aux nombreuses personnes dont les efforts ont assuré le succès des campagnes de ventes.

Suspensibilité de la poudre de DDT dispersable dans l'eau
à 75 p. 100

237. Le problème de la suspensibilité de la poudre de DDT dispersable dans l'eau à 75 p. 100 a été examiné à la session de juin 1965 du Conseil d'administration, comme suite à des observations que le Comité des commissaires aux comptes avait formulées sur ce problème dans son rapport. Le Conseil d'administration a demandé qu'un autre rapport sur cette question lui soit présenté à sa session de mai 1966 22/. Le Conseil d'administration était saisi d'une note du Directeur général (E/ICEF/AB/L.61) dans laquelle il était signalé que :

- a) A la suite d'une réunion du Comité d'experts de l'OMS sur les insecticides en octobre 1965 et sur la base des recommandations de ce comité, le Directeur général de l'OMS a adressé au Directeur général du FISE le projet d'une nouvelle spécification pour l'achat de poudre de DDT dispersable dans l'eau et a conseillé d'utiliser cette nouvelle spécification comme base pour les contrats d'achat. L'Agency for International Development (AID) des Etats-Unis d'Amérique adoptera également la nouvelle spécification à compter du 1er juillet 1966. On envisage de tenir une réunion conjointe avec tous les fabricants et préparateurs intéressés en vue d'examiner le problème de la suspensibilité et la spécification révisée.
- b) La nouvelle spécification est plus rigoureuse que l'ancienne car elle comporte les aspects ci-après :
 - i) Garantie de conservation de 12 mois;
 - ii) Le test accéléré d'entreposage (qui doit permettre de prédire les effets du stockage) est rendu plus rigoureux;
 - iii) Essais de suspensibilité plus rigoureux;
 - iv) On prélèvera désormais un échantillon sur chaque lot de 5 000 kg préparé, au lieu de prélever un échantillon mixte sur chaque lot de 10 000 kg;
 - v) Définition plus précise de l'inspection par essais visuels rapides pour déterminer la suspensibilité au point d'utilisation.
- c) Un "Comité de coordination du DDT", comprenant l'OMS/Organisation panaméricaine de la santé, le Service de la santé publique des Etats-Unis d'Amérique, le FISE et l'un des principaux fabricants et préparateurs, a été constitué et s'est réuni plusieurs fois pour poursuivre l'examen de la question de la suspensibilité.

22/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 15 (E/4083/Rev.1 - E/ICEF/528/Rev.1), par. 210 à 218.

- d) Conformément à la nouvelle spécification, le FISE - dès le début de 1966 - a demandé aux fournisseurs de lui donner une garantie de conservation de 12 mois en entrepôt. Au cas où le produit ne serait pas conforme aux normes de suspensibilité exigées au bout de cette période, il devra être remplacé rapidement ou traité aux frais du fournisseur, faute de quoi le FISE pourra : i) remplacer ou traiter le produit aux frais du fournisseur; ou ii) conserver le produit moyennant une diminution du prix arrêtée d'un commun accord.
- e) Un certain nombre de fabricants et de préparateurs ont fait savoir qu'ils effectuaient actuellement des travaux techniques sur cette question, et le Centre des maladies transmissibles du Service de la santé publique des Etats-Unis a créé une petite usine pilote. Entre-temps, il semble qu'un certain nombre d'améliorations aient été apportées aux procédés de fabrication.
- f) Le FISE procède maintenant à des essais sur des échantillons de produits conservés pendant six mois conformément à la spécification mise en vigueur en janvier 1965. Jusqu'à présent, 98,5 p. 100 des échantillons, qui représentaient 10 millions de livres de produits, ont satisfait aux normes de conservation de six mois. On doit maintenant procéder à des essais de suspensibilité sur 100 échantillons de produits recueillis sur place, avec l'aide de l'OMS/Organisation panaméricaine de la santé, après avoir été transportés au point d'utilisation.

238. On a encouragé le plus possible les utilisateurs sur le terrain à faire des essais et des rapports; le nombre relativement restreint de rapports et d'échantillons suspects donne à penser que la situation s'améliore. Depuis juin 1965, aucun nouveau contingent de poudres présentant des difficultés d'utilisation n'a été signalé au FISE par les services locaux. Le Directeur général en a conclu que les quantités relativement faibles qui avaient encore une suspensibilité réduite étaient rendues utilisables par trempage ou par l'addition d'un détergent. Le Conseil d'administration a noté que le Comité du budget d'administration avait souligné la nécessité de continuer à faire des essais sur des échantillons de produits recueillis au point d'utilisation, puisque d'autres types de campagnes avaient révélé que les essais de laboratoire ne permettaient pas de juger de la qualité du produit une fois transporté jusqu'au lieu d'utilisation et emmagasiné sur place.

239. Après la session du Comité du budget d'administration, le Conseil d'administration a reçu le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier de l'exercice 1965 (E/ICEF/CRP/66-41), dans lequel il était dit que l'administration du FISE, après avoir consulté diverses institutions spécialisées, avait désormais reconnu l'existence du problème et appliquait certaines des mesures nécessaires pour remédier à la situation, mais que ces mesures ne semblaient pas donner tous les résultats prévus à l'origine. Le Comité des commissaires aux comptes suggérait que le FISE envisage d'autres mesures et, notamment, se mette d'accord avec les gouvernements de tous les pays bénéficiaires au sujet d'un système d'essais donnés permettant de vérifier la suspensibilité du produit au moment de son utilisation sur le terrain, et au sujet d'arrangements prévoyant que le produit serait utilisé pendant la période de garantie exigée des fabricants, de façon que les réclamations que le FISE pourrait avoir à adresser au fabricant de DDT soient valides.

240. Le Directeur général adjoint a fait observer que le Comité du budget d'administration avait souligné l'importance des essais effectués au point d'utilisation (voir par. 238). On envisageait de procéder à des essais sur un plus grand nombre d'échantillons au cas où les résultats des essais effectués sur les 100 premiers échantillons (voir alin. f) du par. 237) indiqueraient que cela était nécessaire. Le secrétariat du FISE ferait tout ce qu'il pourrait pour veiller à ce que la poudre de DDT soit utilisée pendant la période de garantie exigée des fabricants. Mais c'était là un problème qui échappait en partie au contrôle du FISE. Les gouvernements seraient invités instamment à utiliser d'abord leurs stocks les plus anciens, mais on ne pouvait être absolument sûr que les choses se passeraient toujours ainsi, en raison des problèmes de transport qui se posaient à l'intérieur des pays et du fait qu'il fallait pouvoir disposer de stocks de réserve en plusieurs endroits.

241. Le Conseil d'administration a estimé que le problème de la suspensibilité de la poudre de DDT dispersable dans l'eau à 75 p. lCO était toujours un problème technique et que les mesures qui avaient été prises au nom du FISE étaient satisfaisantes.

XII. QUESTIONS DEVANT ETRE EXAMINEES A LA SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1967

242. Comme il est indiqué dans une autre partie du présent rapport, il a été convenu d'examiner plusieurs des questions qui ont été soulevées au cours des délibérations du Conseil d'administration à la session de 1967. Il s'agit notamment de la politique du FISE en matière d'assistance pour l'éradication du paludisme (voir par. 73), et des possibilités de rechercher de nouvelles sources d'assistance en vue de fournir des aliments riches en protéines aux enfants (voir par. 85). Plusieurs autres questions de principe en matière d'hygiène et de nutrition seront également examinées sur la base des rapports des comités mixtes FISE/OMS et FAO/FISE (voir par. 198 et 201). Il sera procédé à l'évaluation globale de deux programmes : l'un concernant l'hygiène maternelle et infantile (voir par. 67), et l'autre la nutrition appliquée (voir par. 80). Le Conseil a noté que, conformément à la décision prise à la session de juin 1965 23/, les progrès réalisés en vue d'atteindre les jeunes enfants âgés de 1 à 6 ans seraient examinés sur la base d'un rapport du Directeur général.

243. Les paragraphes 102 à 104 du présent rapport témoignent de l'intérêt que porte le Conseil à la concentration des efforts sur certains aspects du programme. Plusieurs délégations ont estimé qu'il était maintenant opportun que le Conseil examine la politique à suivre et les critères et les priorités à appliquer pour faire en sorte que les ressources du Fonds soient utilisées le plus efficacement possible au profit des enfants des pays en voie de développement. A cet effet, il faudrait peut-être réexaminer la situation et les besoins des enfants dans les pays en voie de développement, en se fondant sur les statistiques disponibles, les monographies par pays, les résultats des délibérations des conférences régionales sur l'enfance et l'adolescence dans le développement national, et sur les renseignements dont disposent les institutions des Nations Unies et ceux que l'on pourrait recueillir d'autres sources. Le Conseil pourrait examiner les principes régissant la répartition de l'aide du FISE entre les diverses catégories d'assistance et les divers pays ainsi que la planification des besoins des enfants et des adolescents dans le cadre des programmes de développement national. Le Conseil pourrait également procéder à l'évaluation de l'efficacité des programmes bénéficiant de l'assistance du FISE. Le Conseil a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa session de 1967 et de l'examiner en se fondant sur un rapport du Directeur général.

23/ Ibid., par. 65.

ANNEXES

ANNEXE I

REPRESENTATION

Membres du Conseil

Président^{a/} : M. Joseph W. Willard (Canada)
Afghanistan : M. Yar Mohammad Mujadidi
Australie : M. J. C. Ingram
Belgique : M. Hilaire Willot, M. Alfred Ameel
Brésil : M. Ernest Alfonso Bartolomeu, M. Celso Ortega Terra
Bulgarie : le Dr Sibilla Radeva, M. Dimitri Kissimov
Chili : M. Hernán Sánchez
Chine : M. Pao-Yi Tsao, M. S. S. Liu, M. Shu-Mei-sheng
Equateur : M. Bolivar Paredes
Etats-Unis d'Amérique : M. P. F. Delliquadri, le Dr Katherine Bain,
Mlle Blanche Bernstein, M. Arthur M. Stillman
Ethiopie : M. Yohannes Tsige, M. Hailu Sebsibe, M. Yohannes Wolde Gerima,
Mme Mary Tedesse, M. Yohannes Habtu, M. Demissie Adefrissew
France : le Dr Raymond Mande, M. Serge Eluecque
Inde : le Dr Sushila Nayer, le Dr K. N. Rao, M. K. K. Bhargava, M. S. K. Sarin
Israël : Mme Zena Harman
Maroc : M. Boumahadi Boubeker
Pakistan : M. V. A. Hamdani, le lieutenant-colonel S. A. Jafarey
Pérou : le Dr Javier Arias Stella
Philippines : le Dr Clemente Gatmaitan, M. Privado G. Jiménez
Pologne : le Dr Boguslaw Kozusznik, le Dr Boleslaw Gornicki, M. Mieczyslaw Bulawa,
M. Mieczyslaw Cielecki
République arabe unie : M. Badrawy M. Fahmy
République fédérale d'Allemagne : M. Heinrich Sartorius
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. N. Leach, M. W. T. A. Cox,
le lieutenant-colonel D. S. F. Bult-Francis
Sénégal : le Dr Gabriel Senghor
Suède : M. Nils Thedin, Mlle Lisa Mattson, Mme Ulla Wickbom, le Dr Yngve Hofvander,
le Dr Yngve Larsson
Suisse : M. Hans Conzett, Mlle Francesca Pometta, M. Jean Jacques Mourey
Thaïlande : M. Abhai Chandavimol, le Dr Boon Suvarnasara, M. Kujati Pramoolpol
Tunisie : M. Mohamed Beyrakdar, M. Mohamed Chakchouk, M. Chamheddine Bendamire
Turquie : le Dr. Ihsan Dogramaci
Union des Républiques socialistes soviétiques : le Dr Fedor Zakharov,
M. Alexander Zabolotsky, M. Alexandre Abramov.
Yougoslavie : M. Svetomir Jauković

a/ Le premier Vice-Président, M. Nils Thedin (Suède), a présidé la 350ème séance, le 26 mai 1966, et en partie la 351ème séance, le 27 mai 1966.

Observateurs envoyés par des gouvernements

Cameroun : le Dr Thomas Barla Moukoko
Canada : M. Brian J. Iverson b/, M. Gilles Grondin b/
Dahomey : le Dr Victor Agbessi
Espagne : le Dr Juan Bosch Marín
Ghana : M. Annan Arkyin Cato
Guinée : le Dr Youssouf Condé
Libéria : M. T. Siafa Sherman
Libye : M. Ramadan D. Biri, M. Mohammed Kawafi, M. Memoi O. Daas, M. Ali M. El'Mazig
Madagascar : le Dr Henri Ratsifandrihamanana, M. Roger Rajoeliso
Malawi : M. L. P. Anthony, le Dr B. Gunda
Niger : M. Abdou Adam
Nigéria : le Dr O. Adeniyi-Jones
Norvège : Mme Jo Tenfjord
Pays-Bas : M. Jan Eggink
République centrafricaine : le Dr J. Gody
Rwanda : M. Emile Kanyandekwe, M. P. Clover Iyamuremye
Sierra Leone : M. G. E. O. Davies
Soudan : M. Sayed Nuri Khalil Siddig

Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU :
M. Jean Iliovici, Mlle Aida Gindy
Commission économique pour l'Afrique : M. James Riby-Williams
Programme des Nations Unies pour le développement : Mlle Joan Anstee

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. J. Reynaud
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :
Le Dr M. Autret, le Dr. L. M. André, M. Mirko Lamer, M. H. Pederson,
M. P. E. Thomforde
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) :
M. Jean Guiton, M. Conrad Opper, M. Tadesse Terrefe
Organisation mondiale de la santé (OMS) : Le Dr Lucien Bernard,
le Dr Stanislas Flache, le Dr Estella Budiansky, le Dr Louis Bechelli
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) : M. M. A. Burney

Organisation intergouvernementale

Organisation de l'unité africaine : M. Hizekiel Isaac

b/ Le représentant du Canada étant le président du Conseil d'administration, les autres membres de la délégation canadienne ont suivi les travaux en qualité d'observateurs envoyés par leur gouvernement.

Organisations non gouvernementales

- Alliance internationale des femmes - droits égaux, responsabilités égales :
Mme Margaret Bender
- Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines : Mme Gladys Lawther,
Mme Nelli Njage, Mme Phoebo Shukri, Mme Tsadale Yegezu
- Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens : M. John Eveland,
M. John Symthe, M. Admasou Zike
- Armée du Salut : le brigadier Benjamin R. Amu
- Association internationale des écoles de service social : Mme Hélène Castel
- Association internationale des femmes médecins : Mlle I. Weithaler
- Association mondiale des guides et des éclaireuses : Mlle Honorine Ranivoarimanana
- Bureau international catholique de l'enfance : M. Henri Gastaldi
- Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers) : M. Joseph Adede Litu
- Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales :
Soeur Douziech Marie-Rose
- Commission des églises pour les affaires internationales : Rév. D. Essono Beka,
M. S. Bikun, Mme M. Mpandes, Mme Rhoda Msuya, Mme Robbins Strong,
Mme Stephen Trowen-Nagbe
- Commission internationale catholique pour les migrations : M. Mario Gallo
- Confédération internationale des sages-femmes : Mlle Ling Skorven
- Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante :
M. Demisse Belay
- Conférence internationale des charités catholiques : Rév. Dr Carlo Capone,
Mlle Bernadine Foley, Mme Gerda A. Gallo
- Conférence internationale de service social : M. Yohannes W. Gerima, Mme Kate Katzki
- Congrès juif mondial : M. et Mme Philip Berman
- Conseil international des infirmières : Mme Abeba Wolderufael
- Conseil national pour le service social de l'Ouganda : M. E. Mambule Kigundu
- Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales :
Mme Kate Katski
- Fédération internationale des centres sociaux et communautaires :
Mlle Lillian D. Robbins
- Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales :
Mlle Christina Claassens
- Fédération internationale des femmes diplômées des universités : Mme Donald Sabin
- Fédération internationale pour le planning familial : le Dr J. W. McAllan
- Ligue des sociétés de la Croix-Rouge : M. Getatchew Araya
- Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples :
Mlle Jane Namugenyi
- Office international de l'enseignement catholique : Frère Michael,
Rev. P. Dr Callisto Mkona
- Organisation internationale des femmes sionistes : Mme Zoe Slomovitz
- Organisation mondiale pour la protection sociale des aveugles : M. Shimelis Adugna
- Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire : Mme Jo Tenfjord
- Pan Pacific and South-East Asia Women's Association : Mme Donald Sabin
- Service social international : M. Demissie Adefrissew, Mme Michael Harris
- Société internationale pour la réadaptation des handicapés : le Dr B. Oscar Barry
- Union catholique internationale de service social : frère Michael, Mme Asserate Mammo

Organisations non gouvernementales (suite)

Union internationale de protection de l'enfance : Mlle Marie Denham,
Mlle A. E. Moser, M. Mebrahtu Yohannes
Union internationale pour l'éducation sanitaire : le Dr Juan Bosch Marín,
le Dr Gabriel Senghor
Union Mondiale des femmes rurales : Mme Aroti Dutt
Union mondiale des organisations féminines catholiques : Mme M. Ballet,
Mlle Mary Hancock, Mme Rose Ntjam, Mme Victoria Okoye, Mme Yvonne Rabezarisoa,
Mme B. O. Thorpe, Mme Kevina Tyaba, Mlle Alba Zizzamia

Comités nationaux pour le FISE :

Belgique : M. Hilaire Willot c/
Canada : Mme Sylvia Lamothe, Mlle Rachel Smiley
Danemark : Mlle Kersten Grueland
Espagne : le Dr Juan Bosch Marín d/
Etats-Unis d'Amérique : Mme Helenka Pantaleoni
Irlande : M. P. J. Donohoe
Norvège : Mme Jo Tenfjord d/
Pays-Bas : M. Jan Eggink d/
Pologne : le Dr Boguslaw Kozusznik c/, M. Mieczyslaw Bulawa c/
République fédérale d'Allemagne : le Dr Werner Veith
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : le lieutenant-colonel
D. S. F. Bult-Francis c/
Suède : M. Nils Thedin c/, Mme Ulla Wickbom c/
Suisse : M. Hans Conzett c/

c/ Egalement membre de la délégation envoyée par son gouvernement à la session.

d/ Egalement observateur de son gouvernement à la session.

ANNEXES II, III et IV

Note. - Pour l'annexe II (Description des projets pour lesquels une aide a été approuvée en mai 1966), l'annexe III (Engagements et allocations approuvés par le Conseil d'administration en mai 1966) et l'annexe IV (Contributions versées au FISE), voir le texte anglais du présent rapport.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.